

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
ANNUEL 2017**



# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

**2017**



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY  
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



Image de la couverture : © ESN

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne  
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
Email: [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu) – [fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2018

ISBN 978-92-9491-937-3 (online version)  
doi:10.2811/176949 (online version)

ISBN 978-92-9491-936-6 (print version)  
doi:10.2811/131549 (print version)

© European Union Agency for Fundamental Rights, 2018

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont la FRA n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits.



# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2017

[conformément à l'article 47 des règles financières de l'Agence]



# Table des matières

SYNTHÈSE.....	5
INTRODUCTION .....	9
<b>1 RÉALISATIONS DE L'ANNÉE .....</b>	<b>13</b>
1.1. Réalisations par priorités et objectifs stratégiques .....	13
1.2. Réalisations par domaines et objectifs stratégiques.....	22
1.3. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses.....	35
<b>2 DIRECTION .....</b>	<b>37</b>
2.1. Conseil d'administration .....	37
2.2. Événements d'importance majeure .....	38
2.3. Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité.....	38
2.4. Gestion budgétaire et financière .....	39
2.5. Gestion des ressources humaines .....	41
2.6. Évaluation par la direction.....	42
2.7. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités.....	43
2.8. Évaluation des résultats d'audit au cours de l'exercice visé .....	43
2.9. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations.....	44
2.10. Suivi des observations de l'autorité de décharge.....	45
<b>3 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE .....</b>	<b>47</b>
3.1. Gestion des risques .....	47
3.2. Respect et efficacité des normes de contrôle .....	47
<b>4 ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION.....</b>	<b>49</b>
4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance et réserves éventuelles .....	49
4.2. Réserves.....	49
4.3. Conclusion générale sur l'assurance et les réserves (le cas échéant).....	49
<b>5 DÉCLARATION D'ASSURANCE .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE I – STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES CLÉS .....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE II – STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE.....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE III – ORGANIGRAMME .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE IV – TABLEAU DES EFFECTIFS .....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE V – RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ .....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE VI – ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE 2 .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE VII – ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE 3 .....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE VIII – COMPTES ANNUELS PROVISOIRES .....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE IX – INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>87</b>



# Synthèse

Le rapport d'activité annuel consolidé 2017 fournit une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) au cours de cette année. Il respecte les lignes directrices du réseau des agences de l'Union européenne (UE).

## Principales conclusions

### Publications

En 2017, la FRA a centré ses activités sur divers problèmes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne et a multiplié les publications en anglais et dans d'autres langues de l'Union afin d'alimenter les travaux des différents organes de l'UE.

La FRA a publié les conclusions de ses recherches de manière accessible et conviviale, notamment au moyen de manuels, rapports, résumés, communications de conférence, listes de contrôle et publications en ligne. Les publications ont été diffusées en temps utile auprès de ses parties prenantes, qui les ont largement utilisées. Au total, l'Agence a diffusé 79 884 publications imprimées via EU Bookshop, le portail principal de l'UE. Par rapport aux autres agences décentralisées de l'UE, la FRA a occupé la première place en termes de nombres de commandes placées auprès d'EU Bookshop en 2017.

Les rapports «[Principaux résultats](#)» et «[Les musulmans – Sélection de résultats](#)» de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et les discriminations (EU-MIDIS II) ont été publiés, générant un degré élevé d'attention médiatique dans l'ensemble de l'Union. L'Agence a également publié son deuxième rapport dans le domaine de la surveillance, intitulé «[Surveillance par les services de renseignement: protection des droits fondamentaux et voies de recours dans l'UE](#)», combinant tant des données juridiques que celles du travail sur le terrain, rassemblant des données uniques et présentant une analyse actualisée de la situation juridique dans les États membres de l'UE.

En octobre, l'Agence a publié trois rapports avec les premières conclusions du projet sur [le droit des personnes handicapées à une vie autonome](#). Dans le domaine de l'intégration, l'Agence a publié le rapport «[Ensemble dans l'UE – Promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants](#)», qui a alimenté une nouvelle boîte à outils de la Commission européenne pour les États membres de l'UE. Le rapport porte sur les politiques d'intégration des États membres ainsi que sur leurs plans d'action en vue d'encourager la participation des migrants à la société, et est plus

particulièrement axé sur la non-discrimination, l'éducation, l'emploi, l'apprentissage des langues et l'engagement politique.

Il importe de relever que l'Agence a continué de donner suite à la récente publication de ses deux rapports sur les droits des suspects et des personnes poursuivies à l'interprétation et à l'information et sur les aspects liés aux droits fondamentaux dans les transferts transfrontaliers au sein de l'Union. En outre, la FRA a programmé la publication de son rapport sur la détention des enfants migrants afin qu'il soit prêt pour les diverses initiatives d'autres parties prenantes.

Le rapport sur les droits fondamentaux continue d'alimenter de façon très visible les travaux pertinents des trois principales institutions de l'UE.

Par ailleurs, l'Agence s'est penchée sur le thème du rétrécissement de l'espace civique dans l'Union et a présenté les principales conclusions de son rapport sur les conditions propices aux travaux des organisations de la société civile, publié en janvier 2018.

### Avis et conseils fondés sur des données factuelles

Conformément à son mandat et à son objectif de fournir une assistance, ainsi que de formuler des conseils fondés sur des données factuelles à l'intention des institutions et des États membres de l'UE, l'Agence a fourni plusieurs avis de la FRA en temps utile et de manière compétente en 2017.

Dans le domaine des voies de recours judiciaires et non judiciaires, le Conseil de l'Union européenne a demandé un avis sur les entreprises et les droits de l'homme, lequel a été publié en avril 2017, afin d'examiner les pistes envisageables pour réduire les obstacles à l'accès aux recours au niveau de l'UE.

L'Agence a continué de dispenser d'importants conseils en matière de droits fondamentaux au Parlement européen, en particulier dans le domaine de l'asile, de la migration et de la gestion des frontières et en ce qui concerne les défis émergents résultant de l'augmentation significative des réfugiés et des migrants qui se rendent dans l'UE. L'Agence a visité les hotspots (points chauds) en Grèce et en Italie, portant les questions de droits fondamentaux à l'attention de la Commission européenne, des agences de l'UE concernées et des autorités nationales compétentes.

Dans ce contexte, la FRA a présenté deux avis juridiques afin d'aider le Parlement européen dans l'élaboration

de ses positions en ce qui concerne des systèmes informatiques à grande échelle: système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac) et le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS).

Pour la toute première fois, la Commission européenne a demandé à la FRA d'évaluer l'impact en matière de droits fondamentaux d'un instrument de droit de l'Union dans le domaine des affaires intérieures, à savoir le règlement Eurosur (système européen de surveillance des frontières).

De plus, les conclusions et les avis du rapport sur les droits fondamentaux 2017 sont reflétés dans le projet de rapport du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux en 2016, qui sera adopté par le Parlement en 2018.

Diverses conclusions de la FRA ont servi de base aux travaux des institutions et des États membres de l'UE, y compris des références figurant dans plusieurs résolutions du Parlement européen et divers documents du Conseil de l'Union européenne. La FRA a réalisé d'importants progrès en éclairant les débats sur les politiques de l'UE dans le domaine des affaires intérieures.

Elle a continué à partager son expertise en matière de droits fondamentaux avec le réseau «Justice et affaires intérieures» (JAI), par exemple en tant que partenaire formel dans la quasi-totalité des opérations maritimes de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Dans le domaine du retour, elle a coordonné les travaux du forum consultatif de Frontex et a intensifié ses relations avec l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), notamment en ce qui concerne les systèmes d'information de l'UE.

L'Agence continue d'apporter aide et conseils sur la base de ses précédents travaux dans le domaine du handicap. Elle reste l'une des rares à avoir mené des recherches spécifiques dans ce domaine.

## Réunions d'experts et présentations

Le renforcement de la collaboration de l'Agence avec les présidences du Conseil constitue un instrument de poids pour promouvoir les droits fondamentaux. La FRA a étroitement collaboré avec la présidence maltaise, notamment par la participation du directeur au Conseil informel «Justice et affaires intérieures», et avec la

présidence estonienne dans l'organisation de plusieurs conférences.

Le directeur a entrepris des visites en Finlande, en Hongrie et en Pologne en 2017, ainsi qu'en Estonie et en Bulgarie, en préparation de leur présidence du Conseil de l'Union européenne.

La FRA a assuré la présidence du cadre de l'UE pour la promotion, la protection et le suivi de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) et a organisé quatre réunions dudit cadre.

L'Agence a participé au groupe d'experts de haut niveau sur la radicalisation et a également accueilli une réunion d'experts sur les aspects des droits fondamentaux rencontrés par les autorités répressives et judiciaires lorsqu'elles traitent du chiffrement.

La FRA a continué de coordonner les travaux du sous-groupe du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, en élaborant des méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine.

En ce qui concerne la discrimination et l'intolérance qui y sont associées, la FRA a accueilli le sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine et a tenu une réunion d'experts portant sur la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives. L'Agence a également préparé une note de discussion afin de soutenir le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité.

En outre, la FRA a accueilli une réunion d'experts de haut niveau à la fin de mai, à Vienne, sur la façon de mieux communiquer les droits fondamentaux, les valeurs et les libertés dans un monde devenant de plus en plus intolérant. Elle a également mis en place une réunion d'experts sur la religion et les droits de l'homme afin de reconnaître à nouveau et d'examiner l'espace commun de la religion et des droits de l'homme. D'autres réunions d'experts ont étudié la question de la création d'un espace dans lequel la société civile peut travailler sur les droits de l'homme, celle des droits de l'homme et de l'art, et celle d'une communication efficace en matière de droits de l'homme.

Au niveau international, l'Agence a participé à la première réunion d'experts sur l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté afin de discuter de la méthodologie et de la collecte des données.



La FRA a également organisé conjointement un atelier sur la coopération transfrontalière en matière de justice pénale à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ainsi qu'un atelier dans les quatre hotspots, axé sur les défis concrets en matière de droits fondamentaux.

Afin de communiquer ses conclusions et d'illustrer ses travaux, la FRA a fait des présentations couvrant plusieurs domaines thématiques. Les conclusions de l'enquête EU-MIDIS II consacrée aux Roms ont été présentées, entre autres, à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen. De même, le rapport sur les droits fondamentaux 2017 a été présenté à la commission LIBE ainsi qu'au groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP) et au Conseil «Justice et affaires intérieures».

Par ailleurs, des présentations ont été faites aux instances préparatoires du Conseil, FREMP et COPEN (groupe de travail sur la coopération en matière pénale). Dans le domaine de l'accès à la justice, notamment la coopération judiciaire, une réunion d'experts rassemblant des juges, des procureurs et des agents des autorités centrales a été organisée en coopération avec Eurojust et la Commission européenne.

La FRA a présenté son document sur les systèmes informatiques européens à grande échelle pour gérer les migrations au groupe d'experts de haut niveau. En outre, les impacts en matière de droits fondamentaux de l'interopérabilité et d'ETIAS ont été présentés au groupe de travail sur la protection des données.

## Formation et renforcement des capacités

L'Agence a mis au point un module de formation à l'intention des autorités nationales qui gèrent les Fonds structurels et d'investissement européens afin de favoriser le respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Sur le terrain, la FRA a cartographié les progrès réalisés dans le traitement des lacunes en matière de protection des enfants et, en coopération avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), a apporté son soutien aux autorités en formant le personnel chargé de l'accueil des enfants.

Afin de promouvoir l'application de la charte au niveau national, la FRA s'est associée à certains de ses points focaux des parlements nationaux et institutions nationales des droits de l'homme (INDH) pour créer un outil

pratique afin de vérifier la conformité des nouvelles législations avec la charte.

Elle a participé en tant que personne-ressource à la formation des tuteurs volontaires dans différentes régions, à l'appui du Médiateur italien pour les enfants, complétant les travaux de l'Agence visant à promouvoir des systèmes de tutelle efficace pour les enfants demandeurs d'asile et migrants non accompagnés.

Plusieurs formations conjointes sur l'accès à la justice, l'asile et la migration ainsi que la charte ont été organisées avec le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) dans les États membres et à la FRA. L'Agence a également apporté son soutien à l'établissement d'un groupe de travail sur la formation en matière de droits de l'homme au sein du REFJ.

L'Agence a accru ses travaux dans les États membres, en se concentrant sur le renforcement de l'infrastructure des droits de l'homme, notamment sur la formation relative à la charte des droits fondamentaux de l'UE.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a activement contribué à l'élaboration des matériaux d'orientation et de formation par l'EASO, par exemple concernant l'évaluation de l'âge, l'intérêt supérieur de l'enfant ou la formation des interprètes.

## Sensibilisation à la communication

La FRA a maintenu ses efforts visant à présenter ses conclusions sous une forme accessible et conviviale. Afin d'atteindre un public plus large, l'Agence a intensifié le recours aux plateformes des médias sociaux, avec une nette augmentation du nombre de messages et d'abonnés. Pour les publications, la FRA a diffusé quelque 79 884 publications imprimées, soit 9 % de plus qu'en 2016.

En 2017, l'Agence a publié 229 publications en anglais et dans d'autres langues de l'UE, notamment des rapports, des documents, des manuels, des publications faciles à lire et en ligne, qui ont été largement téléchargés sur le site internet de la FRA, à savoir 120 466 fois au total. En raison de la pertinence des conclusions de la FRA, y compris celles des années précédentes, les publications dans le domaine de la discrimination, de l'égalité et de l'asile ont enregistré le plus grand nombre de téléchargements en 2017 (voir [annexe I](#)), notamment les rapports présentant les résultats principaux des enquêtes sur «La violence à l'égard des femmes: une enquête à l'échelle de l'UE» (2014) et de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et les discriminations («EU-MIDIS II – Main results», 2017), ainsi que le «Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration» (2014) et ceux

relatifs à la non-discrimination et à la protection des données. popularité soutenue des conclusions de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et les discriminations, du rapport sur la violence à l'égard des femmes et du «Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration», publié en 2014.

La FRA a proposé plus de 12 webinaires en 2017 aux officiers de police par l'intermédiaire de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et s'est également associée au festival international du film des droits de l'homme, «This human world» (Ce monde humain), à Vienne, hébergeant conjointement huit projections, suivies de tables rondes avec des réalisateurs, des artistes, des praticiens des droits de l'homme et un public de 700 personnes.

## Gestion financière et contrôle interne

À la fin de 2017, l'Agence avait engagé 100 % de ses crédits d'engagement et payé 72 % de ses crédits de paiement. Elle a également payé 98 % des crédits reportés de 2016, impliquant un résultat budgétaire de 99 % pour cette année, et donc un excellent résultat pour 2016.

Le personnel de la FRA conduit ses opérations dans le respect des législations et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente, et en conformité avec le niveau élevé des normes professionnelles et éthiques exigées.

L'Agence a adopté un ensemble de normes de contrôle interne fondées sur les bonnes pratiques internationales et visant à garantir la réalisation des objectifs politiques et opérationnels. Le règlement financier de la FRA exige que sa structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne utilisés pour l'exécution du budget soient définis conformément à ces normes de contrôle interne. La FRA a évalué l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne au cours de l'année considérée et conclu que les normes de contrôle interne sont appliquées et fonctionnent comme elles le devraient. Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la [section 2.5](#).

La FRA a continué de renforcer les contrôles et la bonne gouvernance en ce qui concerne l'éthique articulant les valeurs et les normes de conduite.

Dans un contexte général qui n'implique pas de risques élevés, l'Agence a été soumise pour la première fois à un audit du service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne sur la gouvernance et l'éthique, qui n'a donné lieu à aucune recommandation «critique» ou «très importante».

## Réduction des effectifs

L'Agence s'est conformée au point 27 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 (2013/C 373/01) et a pleinement appliqué la réduction convenue de 5 % des effectifs. En outre, elle a dû réduire ses effectifs de 4 postes supplémentaires pour le «pool de redéploiement», atteignant une réduction globale de 10 % du personnel en 2017.

## Ressources humaines

En 2017, l'Agence a procédé à une évaluation à 360 ° du retour d'information de son équipe de direction et de ses chefs de secteur. Le résultat de cet exercice alimente le processus de développement des voies de formation individuelles ainsi que les activités de formation de groupe fondées sur le retour d'information.

En conclusion, la direction de la FRA a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques sont suivis et atténués de façon adéquate et que des améliorations et des renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.



# Introduction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne est l'une des agences décentralisées de l'Union européenne. Ces agences sont établies afin de fournir des avis spécialisés sur un éventail de questions aux institutions et aux États membres de l'UE. La FRA fournit des conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve aux institutions et aux États membres de l'UE afin de garantir le plein respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'Union. Pour ce faire, les principales activités de la FRA sont les suivantes:

- collecter et analyser des informations et des données;
- mettre à disposition une assistance et une expertise;
- communiquer et sensibiliser aux droits fondamentaux.

L'Agence s'acquitte de ses missions en mettant en œuvre, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal, des activités qui relèvent de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE à la lumière des changements et des progrès sociétaux, ainsi que des développements scientifiques et technologiques.

La FRA exécute sa tâche en concertation et en coopération avec ses partenaires. Cela lui permet:

- de définir ses domaines de travail, de sorte que ses recherches combrent des lacunes et répondent à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux;
- de faire en sorte que ses conseils et les résultats de ses recherches atteignent les décideurs aux niveaux appropriés des gouvernements et des institutions de l'UE;
- de développer des ressources dans les secteurs de la communication, du multimédia et de l'information sur la base d'une stratégie-cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA («FRA Stakeholder Communication Framework Strategy») en vue de sensibiliser des groupes cibles spécifiques et les citoyens européens en général et de leur apporter des éléments de connaissance en matière de droits fondamentaux;
- de partager son expertise, de coordonner les recherches dans différents domaines et de

collaborer avec ses partenaires afin de transmettre ses conseils à l'Union européenne et à ses États membres. Cela permet à la FRA de créer des synergies, de tirer le meilleur parti de ses ressources et de soutenir d'autres organismes en émettant des avis clairs quant à la manière d'améliorer la protection des droits fondamentaux.

La FRA conserve des liens particulièrement étroits avec:

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne;
- d'autres organes et agences de l'UE;
- d'autres organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme.

## L'année en bref

### Deuxième évaluation externe de la FRA

Conformément au règlement fondateur de la FRA et comme convenu par son conseil d'administration, l'Agence est soumise à une évaluation externe indépendante sur une base quinquennale. Le processus a débuté le 16 décembre 2016, lorsqu'un contrat a été signé entre l'Agence et Optimity Advisors, une entreprise de conseil qui a fourni des études d'évaluation pour plusieurs institutions européennes.

Sur la base de l'analyse des critères d'évaluation de pertinence, d'efficacité, d'impact, d'utilité, de valeur ajoutée, de coordination et de cohérence, et d'efficacité, l'évaluateur indépendant a tiré les conclusions suivantes des recherches documentaires, des entretiens, des enquêtes en ligne et de l'analyse des données collectées en 2017:

- la FRA contribue de manière exceptionnelle à la promotion et à la protection des droits fondamentaux dans l'UE au moyen de son analyse sociojuridique, de ses conseils fondés sur des données factuelles, ainsi que de ses communications et activités de sensibilisation;

- la qualité des résultats des recherches effectuées par l'Agence n'est pas contestée, et les parties prenantes en ont fait l'éloge, estimant que celle-ci fournissait des données scientifiques et objectives permettant d'établir des comparaisons au niveau de l'UE;
- la coordination et la coopération avec toutes les principales parties prenantes ont été jugées très positivement, et la FRA est encouragée à promouvoir davantage la coopération et des activités supplémentaires;
- les parties prenantes nationales et de l'UE jugent le travail de la FRA extrêmement pertinent pour leurs propres travaux, et une majorité d'entre elles estime que son mandat devrait être étendu à la coopération policière et judiciaire en matière pénale;
- la FRA devrait approfondir son implication au niveau national en renforçant ses connaissances spécifiques au pays et son expertise dans les États membres, en s'engageant plus étroitement auprès des gouvernements nationaux et en multipliant les visites dans les pays;
- le sens de «qui nous sommes» devrait être amélioré en clarifiant et en communiquant mieux son mandat et en augmentant les activités de communication et de diffusion de la FRA;
- la FRA travaille efficacement mais, afin de continuer à répondre correctement aux demandes croissantes et de renforcer son rôle, davantage de ressources sont nécessaires, de même qu'une rationalisation de l'efficacité interne et externe dans la flexibilité et la priorisation des ressources humaines.

Le conseil d'administration de la FRA a examiné le rapport d'évaluation final de l'évaluateur lors de sa réunion des 13 et 14 décembre 2017 et a convenu d'un ensemble de recommandations à l'intention de la Commission européenne. Ces recommandations incluent la suggestion de clarifier le mandat de la FRA afin de couvrir également la coopération policière et judiciaire en matière pénale. En outre, elles soulignent la nécessité de veiller à ce que l'Agence dispose des ressources adéquates pour répondre efficacement au besoin pressant d'un soutien solide en matière de droits fondamentaux dans l'UE.

## Stratégie 2018-2022

Le processus d'élaboration permettant de cerner la stratégie de l'Agence pour les années à venir a débuté en 2017 par une discussion interne sur les hypothèses clés qui devraient façonner le paysage des droits

fondamentaux dans l'UE et sur la manière dont l'Agence pourrait encore renforcer sa position en tant qu'organisation de défense des droits humains dans l'UE, au vu de l'environnement changeant.

Les conclusions de cette discussion ont été résumées dans un document de réflexion interne intitulé «A changing Europe: Fundamental Rights and FRA in the years 2018-2022» (L'Europe en évolution: les droits fondamentaux et la FRA de 2018 à 2022). Le document de réflexion a été présenté au conseil d'administration en mai 2017, et, par la suite, un premier projet de stratégie a été préparé par les services opérationnels de la FRA et a ensuite été discuté lors de la retraite du conseil d'administration en septembre 2017.

Les services opérationnels de la FRA ont développé le projet de stratégie plus en profondeur en s'appuyant sur les conclusions de la retraite du conseil d'administration. Le conseil d'administration a adopté le document final de la stratégie 2018-2022 de la FRA lors de sa réunion de décembre.

La nouvelle vision de la FRA attend de l'Agence qu'elle exerce sa responsabilité de centre de référence et d'excellence pleinement reconnu, unique et indépendant, pour la promotion et la protection des droits humains pour tous les citoyens de l'Union européenne.

Sur cette base, les cinq priorités stratégiques suivantes ont été identifiées en tant que principaux piliers qui feront une différence essentielle pour la réussite de la stratégie 2018-2022:

- identifier les tendances: collecter et analyser des données et des preuves comparables;
- contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre: fournir des conseils indépendants;
- soutenir les réponses stratégiques respectueuses des droits avec une assistance en temps réel;
- promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés;
- renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux: coopérer avec les communautés d'entraide.

## Accord de coopération avec les subventions de la Norvège (OMF)

En décembre 2016, le conseil d'administration a adopté un accord de coopération administrative avec l'Office du mécanisme financier (OMF) pour l'Espace économique européen (EEE) et les mécanismes financiers

norvégiens. Les mécanismes financiers de l'EEE et de la Norvège sont mis à disposition par les États parties à l'EEE/AELE, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. La gestion quotidienne des mécanismes financiers est confiée à l'OMF.

Ces mécanismes apportent un soutien aux États membres de l'UE qui bénéficient des fonds de cohésion de l'UE, en vertu d'un accord UE-EEE. L'accent est placé en priorité sur le renforcement des droits fondamentaux, la lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination, et le soutien des initiatives de la société civile dans ces domaines. Tous les programmes et activités financés par les mécanismes financiers de l'EEE et de la Norvège reposent sur les valeurs communes que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes issues de minorités. La coopération avec l'OMF offre à la FRA la possibilité de soutenir, par des avis fondés sur des données factuelles, des programmes et des projets ciblés dans les États membres de l'UE, aidant ainsi les États membres à relever les défis spécifiques en matière de droits fondamentaux identifiés dans le cadre des recherches de la FRA.

En 2017, deux réunions se sont tenues entre le directeur de la FRA et celui des subventions de l'EEE et de la Norvège, à Oslo et à Vienne. Ces réunions ont permis aux deux parties de faire le point sur les récentes évolutions. Les modalités de coopération et le partenariat concernant les manifestations de la présidence de l'UE et le forum 2018 des droits fondamentaux ont également été examinés.

Dans le domaine de la coopération concernant les manifestations liées aux droits fondamentaux, y compris les manifestations relevant des présidences semestrielles du Conseil de l'Union européenne, le programme de subventions de l'EEE et de la Norvège est un partenaire stratégique de la FRA. Les donateurs des subventions de l'EEE et de la Norvège se sont en principe engagés à participer financièrement aux manifestations coorganisées avec la FRA, lorsque la présidence est assurée par l'un de leurs pays bénéficiaires.

Les modalités de participation de la FRA aux programmes des subventions de la Norvège sont définies dans un échange de lettres relatif à l'application de l'accord de coopération entre l'OMF et la FRA, dans le cadre du mécanisme financier de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Il couvre initialement trois pays pour un montant de 1,5 million d'euros pour toute la période.

L'OMF est invité à participer, en tant qu'invité, aux réunions du conseil d'administration de la FRA.

## Formation et ateliers

L'Agence a mis au point un module de formation à l'intention des autorités nationales qui gèrent les Fonds structurels et d'investissement européens afin de favoriser le respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La FRA a organisé conjointement un atelier sur la coopération transfrontalière en matière de justice pénale à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'un atelier dans les quatre hotspots, axé sur les défis concrets en matière de droits fondamentaux.

## Ressources humaines

Une réorganisation de l'Agence a eu lieu vers la fin de 2016, lorsque deux départements de soutien ont été intégrés. Compte tenu de la réduction des effectifs, elle a renforcé l'impact et l'efficacité organisationnelle globale de l'Agence en introduisant des synergies qui ont optimisé l'utilisation des ressources de la FRA, tout en soutenant ses capacités organisationnelles.

## Conseil d'administration

En juillet 2017, les mandats de cinq ans de 11 membres du conseil d'administration de la FRA, y compris leurs suppléants, sont arrivés à échéance. De nouveaux membres et membres suppléants ont été nommés. En septembre 2017, le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition. En octobre 2017, l'Agence a été heureuse d'accueillir le représentant de l'ancienne République yougoslave de Macédoine en tant qu'observateur au sein de son conseil d'administration.



# 1

## Réalisations de l'année



Cette partie présente les réalisations de la FRA au regard de ses priorités et objectifs stratégiques (voir [section 1.1](#)), ainsi que des objectifs qu'elle s'est fixés dans les domaines thématiques de ses travaux (voir sections 1.2-1.10). Les priorités et objectifs stratégiques actuels de la FRA sont définis dans le plan stratégique que le conseil d'administration de la FRA a adopté pour la période 2013-2017. Les domaines thématiques des travaux de l'Agence sont définis dans un cadre pluriannuel de cinq ans, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2013-2017.

### 1.1. Réalisations par priorités et objectifs stratégiques

#### 1.1.1. Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE

##### Objectifs de la FRA 2013-2017:

- La FRA renforce sa pertinence pour les processus juridiques et politiques au niveau de l'UE.
- La FRA répond aux demandes d'avis et de conseils en temps opportun et de manière compétente.
- La FRA renforce sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.
- La FRA coopère de manière efficace avec d'autres agences de l'UE et la société civile.

La FRA a réalisé d'importants progrès en éclairant les débats sur les politiques de l'UE dans le domaine des affaires intérieures.

La Commission européenne a de plus en plus impliqué la FRA dans le cadre de l'évaluation de l'impact des instruments juridiques existants et de la préparation de la nouvelle législation. La FRA a accordé la priorité à la législation sur les systèmes informatiques, lui permettant de s'appuyer sur les conclusions de ses recherches approfondies résultant de son projet sur les données biométriques et les droits fondamentaux.

La FRA a contribué activement à deux groupes d'experts de haut niveau créés par la Commission, l'un sur l'interopérabilité des systèmes d'information et l'autre sur la radicalisation. La cartographie des questions de droits fondamentaux sur l'interopérabilité, réalisée par la FRA et publiée en juillet, a placé l'Agence en tant qu'acteur central dans les débats politiques. Elle a également eu pour effet de faire reprendre la FRA dans les dispositifs des propositions législatives sur l'interopérabilité soumises par la Commission en décembre.

Dans le cadre du groupe d'experts de haut niveau sur la radicalisation, s'appuyant sur les recherches dans les domaines concernés, y compris les conclusions d'EU-MIDIS II, l'Agence a contribué à la discussion sur des questions telles que l'éducation et l'inclusion sociale, les prisons et la réintégration, les enfants, le rôle des acteurs locaux et la radicalisation en ligne.

Pour la toute première fois, la Commission a demandé à la FRA d'évaluer l'impact en matière de droits fondamentaux d'un instrument de droit de l'Union dans le domaine des affaires intérieures, à savoir le règlement Eurosur. La FRA a examiné le rôle de Frontex dans la mise en œuvre du règlement et a analysé les

implications en matière de droits fondamentaux de la coopération des États membres de l'UE avec des pays tiers dans le domaine de la surveillance des frontières.

Outre sa contribution à des dossiers spécifiques, l'Agence a participé à l'évaluation complète de la politique de sécurité de l'UE, entreprise par le commissaire chargé de l'union de la sécurité, Julian King. Le rapport sur l'évaluation complète, publié en juillet, souligne l'importance des droits fondamentaux et reconnaît le rôle de la FRA dans la formulation de conseils, à l'intention de la Commission, sur le respect des droits fondamentaux.

Une contribution supplémentaire apportée à la Commission sur certains dossiers politiques spécifiques avait trait au domaine de la sécurité intérieure, comme le rôle du chiffrement dans les enquêtes pénales, couvert dans les sections axées sur les domaines thématiques individuels.

La FRA a dispensé d'importants conseils en matière de droits fondamentaux au Parlement européen, en particulier dans le domaine de l'asile, de la migration et de la gestion des frontières. Dans ce contexte, la FRA a présenté deux avis juridiques afin d'aider le Parlement dans l'élaboration de ses positions en ce qui concerne des systèmes informatiques à grande échelle: Eurodac (janvier) et le service européen ETIAS concernant les voyages et l'identification (juillet).

L'Agence a également continué d'apporter son expertise au Conseil de l'Union européenne. Par exemple, à l'invitation de la présidence estonienne, elle a présenté son avis sur l'ETIAS aux conseillers JAI/commission mixte en septembre.

Le Conseil «Justice et affaires intérieures» a adopté ses conclusions sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en tenant compte du rapport sur les droits fondamentaux 2017 ainsi que du rapport de la Commission européenne de 2016 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'UE. Les conclusions du rapport sur les droits fondamentaux en ce qui concerne l'utilisation de la charte par les juridictions nationales sont également reflétées dans le rapport de la Commission européenne sur l'application de la charte. Enfin, les conclusions et les avis du rapport sur les droits fondamentaux 2017 sont reflétés dans le projet de rapport du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux en 2016, qui sera adopté par le Parlement en 2018.

Le rapport sur les droits fondamentaux continue d'alimenter de façon très visible les travaux pertinents des trois principales institutions de l'UE. Le 13 juillet 2017, le directeur de la FRA a présenté le rapport sur les

droits fondamentaux 2017 de l'Agence au groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes. Ensuite, en octobre, il a présenté les conclusions et avis de l'Agence à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, puis aux ministres de la justice de l'Union lors d'une réunion formelle du Conseil «Justice et affaires intérieures» de l'UE.

Le renforcement de la collaboration de l'Agence avec les présidences du Conseil constitue un instrument de poids pour promouvoir les droits fondamentaux. La FRA coopère étroitement avec la présidence maltaise, notamment par l'intermédiaire de la participation du directeur à la réunion informelle du Conseil «Justice et affaires intérieures» (en janvier), à la conférence ministérielle de haut niveau au sujet de l'intégration de l'égalité pour les personnes LGBTI (22 et 23 février 2017) et à l'événement de lancement de l'édition 2017 du rapport sur les droits fondamentaux, sous l'égide de la présidence du Conseil. De même, l'Agence a collaboré avec la présidence estonienne à l'organisation de plusieurs conférences, telles que la présentation de l'EU-MIDIS II lors de l'événement «Reality bites: Experiences of immigrants and minorities of the EU» (Réalité mordante: expériences de l'UE vécues par les immigrants et les minorités) et des travaux de la FRA dans le domaine de la justice en ligne lors de l'événement «Future e-Justice».

À l'invitation de la présidence estonienne de l'UE, l'Agence a présenté son rapport «Challenges facing civil society organisations working on human rights in the EU» (Défis auxquels sont confrontées les organisations de la société civile travaillant sur les droits de l'homme dans l'UE) lors de la réunion conjointe des groupes de travail du Conseil FREMP et COHOM (droits de l'homme).

En avril, la FRA a rendu son avis sur les entreprises et droits de l'homme au niveau de l'UE à la suite d'une demande du Conseil. L'avis a ensuite été présenté lors d'une session conjointe tenue par deux des instances préparatoires du Conseil (COHOM et FREMP) responsables des questions des droits de l'homme aux niveaux externe et interne, respectivement.

La FRA a continué à partager son expertise en matière de droits fondamentaux avec les agences JAI, au niveau bilatéral ainsi que par le biais du réseau des agences JAI. La FRA est un partenaire officiel dans la quasi-totalité des opérations maritimes de Frontex. Dans le domaine du retour, elle a coordonné les travaux du forum consultatif de Frontex et a formé la réserve de contrôleurs des retours forcés. La FRA a intensifié ses relations avec eu-LISA et Europol, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information de l'UE.



Elle a assuré la présidence du cadre de l'UE pour la promotion, la protection et le suivi de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD). L'Agence assure actuellement le secrétariat du cadre de l'UE concernant l'UNCRPD. En 2017, la FRA a organisé quatre réunions dudit cadre, lequel inclut également le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées. En outre, la FRA a organisé la réunion annuelle du cadre de l'UE avec les mécanismes de contrôle nationaux pour l'UNCRPD.

Elle a continué de coordonner les travaux du sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Le sous-groupe rassemble les États membres de l'UE, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, la commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, ainsi que les organisations faitières européennes de la société civile.

La FRA a également participé activement à l'élaboration des travaux portant sur les données en matière d'égalité du groupe de haut niveau sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité, qui rassemble la Commission européenne et les États membres de l'UE.

Afin de bien communiquer avec le public, les institutions ne doivent pas le faire comme des institutions. Elles doivent acquérir des qualités de vitesse, d'agilité, de flexibilité, d'imagination et de nouveauté, et expérimenter courageusement de nouvelles approches, notamment dans la sphère des médias sociaux en évolution rapide. À cette fin, la FRA a rassemblé, en juillet, un nombre exceptionnellement élevé de disciplines et de professions afin d'échanger des expériences pour améliorer la communication relative aux droits fondamentaux et aux libertés dans un monde de plus en plus intolérant.

Les 12 et 13 septembre 2017, l'Agence a accueilli une réunion d'experts sur la religion et les droits de l'homme afin de reconnaître à nouveau et d'examiner l'espace commun de la religion et des droits de l'homme. La réunion d'experts était la dernière d'une série de réunions d'experts dont l'objectif était de trouver des moyens de recréer une culture des droits de l'homme au sein de l'UE, qui trouve écho dans l'ensemble des milieux. D'autres réunions d'experts ont examiné la question de la création d'un espace dans lequel la société civile peut travailler sur les droits de l'homme, celle des droits de l'homme et de l'art, et celle d'une communication efficace en matière de droits de l'homme.

Enfin, l'Agence a considérablement contribué à d'importantes manifestations liées aux droits fondamentaux des institutions de l'UE, y compris le colloque annuel 2017 de la Commission européenne axé sur «les droits des femmes en période de turbulence», et au dialogue annuel sur l'état de droit du Conseil de l'UE axé sur «le pluralisme des médias et l'état de droit à l'ère numérique».

L'excellente coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe s'est poursuivie au cours de la période de référence, avec de nombreux échanges entre le personnel de l'Agence et celui du Conseil de l'Europe.

Le 14 novembre 2017, le directeur de la FRA s'est rendu au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il a rencontré le commissaire aux droits de l'homme et le président de la Cour européenne des droits de l'homme, et a pris la parole devant le groupe de rapporteurs sur les relations extérieures du Comité des ministres. Des réunions ont aussi été organisées avec des représentants de la direction générale de la démocratie et de la direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit. Lors de ces rencontres, les discussions ont porté sur la poursuite de la coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe.

### 1.1.2. Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national

#### Objectifs de la FRA 2013-2017:

- La FRA accroît l'adoption de ses travaux pour les parties prenantes au niveau national.
- La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux (ALN) et les parties prenantes et multiplicateurs clés au niveau national.
- La FRA garantit que ses produits sont également utiles pour les responsables politiques et leaders d'opinion au niveau national.

L'Agence a continué de travailler avec les gouvernements nationaux et locaux, les parlements, les institutions des droits de l'homme nationales, les organismes de promotion de l'égalité et la société civile (les communautés de la FRA), afin de promouvoir le respect des droits fondamentaux dans les services publics et la défense des droits de l'homme et de contribuer à sensibiliser aux droits fondamentaux.

Des représentants du Réseau européen des organismes nationaux de promotion de l'égalité (Equinet) et du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) se sont rendus à l'Agence le 27 février 2017 pour dresser le bilan du travail déjà réalisé conjointement et renforcer la coopération

institutionnelle. Des thèmes pour une coopération concrète ont été recensés (par exemple, communication des droits et renforcement de l'infrastructure des droits de l'homme dans les États membres de l'UE) et mis en œuvre au cours des derniers mois de l'année.

Le directeur a entrepris des visites en Finlande, en Hongrie et en Pologne en 2017, ainsi qu'en Estonie et en Bulgarie, en préparation de leur présidence du Conseil de l'Union européenne. À ces occasions, il a rencontré des ministres, leurs représentants, des membres des parlements nationaux, des institutions nationales des droits de l'homme et des organismes de promotion de l'égalité, ainsi que des personnalités de la société civile et des milieux universitaires. Ces visites favorisent la coopération de l'Agence avec diverses organisations au niveau national, et en particulier des organismes gouvernementaux et publics compétents dans le domaine des droits fondamentaux, notamment des institutions nationales des droits de l'homme. Les visites nationales effectuées en 2017 ont permis à l'Agence de coopérer plus efficacement avec les gouvernements sur une série de thèmes comme la migration et l'asile, la situation des personnes vulnérables, l'accès à la justice, la situation des enfants et les défis auxquels la société civile est confrontée. Les réunions organisées ont abouti à des interventions positives concernant certains problèmes et ont contribué à faire mieux connaître le rôle consultatif de l'Agence. Elles ont aussi permis à l'Agence de renforcer son appui aux mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme et sa coopération avec la communauté de défense des droits de l'homme dans les États membres.

La FRA a continué de soutenir le système d'évaluation Schengen, à savoir le principal outil pour évaluer le respect de l'acquis Schengen par les États membres. Elle a formé des évaluateurs et partagé les lacunes et les bonnes pratiques en matière de droits fondamentaux dans l'État membre évalué. Elle a accompagné, en tant qu'observateur, quatre missions sur place relatives à la mise en œuvre des politiques de retour, respectivement au Danemark, en Espagne, au Portugal et en Suède. Au cours de ces missions, la FRA a partagé son expertise sur des questions telles que la protection des enfants, le traitement des personnes vulnérables et la détention d'immigrants.

Des pays pilotes ont été sélectionnés pour le projet «Promotion des droits fondamentaux à travers la sensibilisation des parties prenantes des États membres de l'Union et la coopération avec celles-ci». La FRA a défini une typologie de services destinés à appuyer l'infrastructure nationale de protection des droits de l'homme en Allemagne, en Belgique, en Croatie, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne. Les points d'action mis en évidence par ces analyses sont affinés et mis en œuvre dans le cadre

d'une coopération étroite avec les parties prenantes nationales. Ces points d'action ont été regroupés dans trois axes portant sur: 1) la sensibilisation à la charte des droits fondamentaux de l'UE; 2) le déploiement des données nationales de la FRA – EU-MIDIS II; 3) l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation civique, en partenariat avec les institutions nationales des droits de l'homme. En décembre 2017, la FRA a présenté les résultats de l'enquête EU-MIDIS II lors d'événements nationaux organisés par les parties prenantes de l'Agence aux Pays-Bas et en Finlande.

Dans le cadre de la coopération accrue avec les institutions nationales des droits de l'homme, la FRA a également commencé à proposer à ces institutions des visites d'étude en son sein. Un programme sur mesure est proposé afin de promouvoir les travaux de l'Agence et d'examiner le domaine d'intérêt mutuel et une future coopération. Une première visite par l'Institut norvégien des droits de l'homme a eu lieu le 10 novembre 2017. Un nombre croissant de parties prenantes nationales de la FRA ont organisé des événements nationaux pour la publication du rapport sur les droits fondamentaux 2017 de la FRA, avec la participation des membres du conseil d'administration de l'Agence, des ALN, des points focaux des parlements nationaux, des contractants Franet (réseau de recherche multidisciplinaire de l'Agence) et de la société civile. De septembre à novembre, le rapport a été présenté en Autriche, à Chypre, en Espagne, en Lettonie, aux Pays-Bas et en Roumanie, avec l'aimable soutien et la participation des membres du conseil d'administration qui représentent ces pays, des ALN et d'autres partenaires de la FRA. Ces présentations renforcent de manière significative la visibilité et les connaissances du rapport sur les droits fondamentaux au niveau national.

L'Agence a continué de collaborer étroitement avec les États membres de l'UE dans le cadre de sa coordination du sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Les travaux réalisés par le sous-groupe en 2017 ont abouti à la publication d'un ensemble convenu de principes directeurs clés sur l'amélioration de l'enregistrement des crimes de haine par les autorités de répression. Ces principes ont été élaborés sur la base d'échanges de pratiques et de discussions au sein du sous-groupe, et sont le résultat d'une consultation systématique, réunissant les contributions des représentants des autorités nationales concernées, de la Commission européenne, de la FRA, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de la commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe et des organisations de la société civile.



En 2017, l'Agence a achevé le travail sur le terrain dans le cadre de son projet sur le droit des personnes handicapées à une vie autonome. Le travail sur le terrain a été mené dans cinq États membres de l'UE (Bulgarie, Finlande, Irlande, Italie et Slovaquie), où des entretiens ont eu lieu avec de nombreux représentants des autorités locales, régionales et nationales ainsi qu'avec des personnes handicapées, leurs organisations représentatives ou des membres de leurs familles. En outre, le travail sur le terrain incluait des entretiens avec le personnel des institutions et des services communautaires, ainsi que des personnes vivant et travaillant au sein des communautés locales où une désinstitutionnalisation a lieu.

### 1.1.3. Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres de l'UE

#### Objectifs de la FRA 2013-2017:

- La FRA cerne l'évolution des tendances et suit les progrès dans l'UE – en ce qui concerne les domaines clés.
- La FRA établit différentes méthodologies pour cerner les tendances.
- La FRA diffuse régulièrement des analyses sur les tendances.

La FRA continue d'observer et d'évaluer les tendances en matière de droits fondamentaux à travers son rapport sur les droits fondamentaux ainsi qu'au moyen de nombreuses autres activités.

Le rapport sur les droits fondamentaux 2017 de la FRA a fourni un aperçu très complet des progrès réalisés en matière de protection des droits fondamentaux, en se concentrant spécifiquement sur les tendances et les évolutions sur la période de dix ans qui s'est écoulée depuis l'établissement de l'Agence en 2007. La collecte mensuelle des données de l'Agence sur la situation des migrations – telle que décrite plus en détail ailleurs dans le présent rapport – a aidé les institutions et les États membres de l'UE à observer et à évaluer les tendances dans les évolutions concernées dans les États membres les plus touchés par l'arrivée des migrants et des demandeurs d'asile.

Avec son contractant, la FRA a préparé les outils et documents du travail sur le terrain pour l'enquête sur les droits fondamentaux et a mené des enquêtes pilotes dans l'EU-28. Ces activités préparent le terrain pour la mise en œuvre à grande échelle de l'enquête en 2018-2019. Les enquêtes pilotes ont testé l'utilisation d'une approche mixte dans laquelle un échantillon représentatif de personnes est invité par lettre à répondre

à l'enquête en ligne, phase qui est suivie par des entretiens en face à face avec certaines des personnes n'ayant pas répondu, afin de garantir une bonne couverture de tous les segments de la population. Une attention particulière a été accordée à l'établissement d'un accès aux meilleures bases d'échantillonnage possibles – telles que les registres de la population. Sur le plan du contenu, l'enquête sur les droits fondamentaux couvre de grands thèmes qui ne sont pas abordés dans d'autres enquêtes de manière régulière, tels que la sûreté et la sécurité personnelles, la tolérance et l'égalité, la conscience des droits et les responsabilités, les expériences de la vie quotidienne lorsqu'elles concernent la jouissance des droits en pratique, la technologie et les droits, et les expériences de discrimination personnelle pour différents motifs. Contrairement à de nombreuses autres enquêtes de la FRA, qui se concentrent sur des groupes minoritaires spécifiques, sur lesquels il est souvent difficile d'enquêter, l'enquête sur les droits fondamentaux collectera des données provenant du grand public, qui permettront des comparaisons entre les expériences du grand public et de divers groupes minoritaires.

La deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives se fonde sur la première enquête réalisée en 2012. En mars 2017, l'Agence a tenu une réunion de consultation de parties prenantes/experts pour fournir des informations sur le déroulement de l'enquête. À la suite de la consultation, la FRA a préparé un appel d'offres et signé un contrat en octobre 2017 pour lancer la mise en œuvre de l'enquête. L'Agence a également publié son panorama annuel de la situation de la collecte des données sur l'antisémitisme dans l'UE. Chaque année, ce rapport présente les données en matière de tendances statistiques sur les éléments de preuve disponibles quant aux incidents antisémites collectés par les sources gouvernementales et non gouvernementales dans l'UE.

La méthodologie élaborée par l'Agence pour son enquête sur la violence à l'égard des femmes sert de principal point de référence dans le travail coordonné par l'office statistique de l'Union européenne (Eurostat) en vue d'élaborer une enquête sur la violence fondée sur le genre qui couvre toute l'Union. L'Agence continue aussi d'apporter des contributions d'experts à l'OSCE, qui reproduit l'enquête sur la violence à l'égard des femmes de l'Agence dans dix pays non membres de l'UE. En octobre 2017, des chercheurs de l'université Ryukoku au Japon ont présenté les conclusions d'une enquête qu'ils avaient menée sur la violence à l'égard des femmes dans la région du Kansai au Japon, en utilisant le questionnaire d'enquête de la FRA.

En 2017, la Banque mondiale a achevé une enquête portant sur plusieurs pays dans les Balkans occidentaux, axée sur l'inclusion économique des personnes

lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI). L'enquête était basée sur l'enquête LGBT 2012 de la FRA, afin que les résultats (à publier en 2018) puissent être comparés avec les résultats de l'enquête de la FRA sur l'EU-28. La FRA a également contribué à l'initiative de la Banque mondiale et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) consistant à élaborer un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès au fil du temps concernant l'inclusion des personnes LGBTI.

#### 1.1.4. Développer des réponses ciblées, en temps utile, aux cas d'urgence liés aux droits fondamentaux

##### Objectifs de la FRA 2013-2017:

- La FRA fournit des données solides, une analyse et des conseils résilients en cas d'urgence en matière de droits fondamentaux.
- La FRA développe la flexibilité nécessaire pour répondre aux urgences en matière de droits fondamentaux.
- La FRA réagit aux situations d'urgence en temps opportun et de manière adéquate.
- La FRA joue un rôle complémentaire vis-à-vis d'autres organismes internationaux.

La gestion des demandeurs d'asile et des migrants nouvellement arrivés est restée le principal défi en matière de droits fondamentaux en 2017.

L'Agence a visité les hotspots en Grèce et en Italie, portant les questions des droits fondamentaux à l'attention de la Commission européenne, des agences de l'UE concernées et des autorités nationales. Sur le plan thématique, celles-ci ont continué à se concentrer sur la protection des enfants, la prévention et la réponse en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, la privation de liberté et, plus récemment, la situation humanitaire difficile sur les îles grecques.

En Grèce, la FRA a continué à œuvrer dans le cadre du protocole d'entente conclu avec le ministère de la politique migratoire, qui a été prolongé en juin. La FRA continue de participer aux réunions régionales de la task-force, au cours desquelles les acteurs de l'UE et nationaux discutent des progrès réalisés. En partie du fait de la contribution de la FRA, ces réunions abordent régulièrement les questions des droits fondamentaux, notamment de la protection des enfants et de la traite des êtres humains.

Sur le terrain, la FRA a cartographié les progrès réalisés dans le traitement des lacunes en matière de protection des enfants. En coopération avec l'EASO, elle a apporté

son soutien aux autorités en formant le personnel chargé de l'accueil des enfants. Elle a également élaboré des orientations sur la façon de traiter les tentatives d'automutilation (en septembre).

En Italie, la FRA a réuni tous les acteurs des quatre hotspots pour un atelier (en mai) axé sur les défis concrets en matière de droits fondamentaux. Il s'agissait de la première fois où des autorités nationales, des acteurs internationaux et de l'UE et des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans différents hotspots italiens se réunissaient. L'atelier a donné lieu à un certain nombre de recommandations pour le suivi, dont certaines sont prises en considération lors de l'examen des procédures opérationnelles standard, un processus auquel la FRA a été invitée à se joindre. En juillet, alors que de nouvelles formes de coopération entre l'Italie et la Libye étaient discutées, la FRA a partagé ses orientations sur le non-refoulement avec le ministère de l'intérieur.

En Italie, elle a participé, en tant que personne-ressource, à la formation des tuteurs volontaires dans différentes régions, à l'appui du Médiateur italien pour les enfants. Cette participation concrète a complété les travaux en amont de la FRA à Bruxelles, visant à promouvoir des systèmes de tutelle efficaces pour les enfants demandeurs d'asile et migrants non accompagnés.

Le document politique de la Commission européenne sur l'«approche des hotspots», publié en novembre, référence plusieurs des questions de droits fondamentaux mises en évidence par la FRA dans le passé.

À la fin de l'année, la FRA a entrepris une mission technique dans deux zones de transit à la frontière serbo-hongroise. La mission de la FRA s'est concentrée sur la mise en œuvre du droit de l'UE sur le terrain, en évaluant la manière dont elle influait sur les droits inscrits dans la charte.

La FRA utilise les informations provenant de sa présence croissante sur le terrain, ainsi que des rapports mensuels sur les migrations, afin d'alimenter les rapports hebdomadaires restreints sur «la connaissance et l'analyse intégrées de la situation» que la Commission européenne prépare pour les États membres.

### 1.1.5. Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA

#### Objectifs de la FRA 2013-2017:

- La FRA améliore l'incidence de ses activités de communication et de sensibilisation.
- La FRA accroît son impact sur les processus décisionnels.
- La FRA fait un usage efficace des agents «multiplicateurs», notamment afin de mieux comprendre et de sensibiliser l'échelon national.
- Les partenaires de la FRA soutiennent les efforts de communication de l'Agence.

La FRA développe constamment son matériel, ses outils et ses canaux de communication externe afin d'accroître la portée et les effets de ses travaux. L'Agence développe actuellement plus avant son site internet sur la base des résultats d'une évaluation externe de celui-ci.

La FRA a présenté les résultats de sa deuxième enquête EU-MIDIS II à grande échelle sur les immigrants et les minorités ethniques, qui incluait des questions sur les victimes de crimes de haine et des rapports sur les incidents de crimes de haine.

L'Agence a élaboré un outil explorateur de données multidimensionnel afin de mieux visualiser les données et a lancé l'outil de visualisation des données EU-MIDIS II parallèlement au rapport sur les résultats en décembre 2017.

Les téléchargements sur le site internet de l'Agence se sont poursuivis à un niveau élevé. Par exemple, le rapport de l'EU-MIDIS II sur «Les Roms – Sélection de résultats» a été téléchargé 1 488 fois au cours des 28 premiers jours qui ont suivi sa publication. Le rapport «Une justice adaptée aux enfants – Perspectives et expériences des enfants» a été téléchargé 555 fois, tandis que le rapport «Ensemble dans l'UE – Promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants» l'a été 683 fois au cours des 14 premiers jours. Les panoramas mensuels de la situation actuelle de la migration dans l'Union sont téléchargés 320 fois en moyenne au cours des 28 premiers jours suivant leur publication, tandis que l'édition de mars axée sur la communauté LGBTI affichait déjà un taux de téléchargement de 330 au cours des 7 premiers jours suivant sa publication.

Dans sa nouvelle réflexion sur la manière de communiquer à propos des droits fondamentaux, la FRA a organisé une réunion (mai-juin 2017) avec des experts

externes de haut niveau représentant un large éventail de professions, dont des journalistes, des satiristes, des éducateurs en matière de droits de l'homme, des épistémologues, des sociolinguistes, des spécialistes en neurosciences, des consultants en marketing et des experts en communication politique, en éducation interculturelle, en analyse des données et en analyse de discours critique. Sur la base de sa propre expérience institutionnelle et des résultats de la réunion avec les experts, la FRA a publié un rapport destiné à guider le travail des acteurs de terrain et des décideurs en matière de communication sur les droits de l'homme.

La FRA a renforcé ses liens avec les réseaux des professions juridiques, tels que le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe et l'Académie de droit européen (ERA). Plusieurs formations conjointes sur l'accès à la justice, l'asile et la migration ainsi que la charte ont été organisées avec le REFJ dans les États membres et à la FRA. La FRA a également apporté son soutien à l'établissement d'un groupe de travail sur la formation en matière de droits de l'homme au sein du REFJ. L'Agence a apporté une contribution matérielle et son expertise aux modules d'apprentissage en ligne du programme HELP (tels que ceux concernant la violence sexuelle et les droits de l'enfant) ainsi qu'une contribution occasionnelle aux formations de l'ERA.

La FRA a accru ses travaux au niveau local en établissant une relation stratégique avec les villes des droits de l'homme et les réseaux de villes pertinents, tels que les capitales européennes de la culture, et avec le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU). L'objectif consiste à mieux intégrer les droits fondamentaux dans leurs programmes, à promouvoir plus largement le concept des villes des droits de l'homme et à examiner les façons d'aider d'autres villes en passe de devenir des villes des droits de l'homme.

Dans le cadre d'un projet sur le suivi des retours, financé par la Commission européenne et dirigé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), la FRA a contribué au renforcement des capacités nationales de suivi des retours par des formations et d'autres activités.

Elle a organisé plus de 12 séminaires en ligne en 2017 à l'intention des fonctionnaires de police par l'intermédiaire du CEPOL.

Dans le domaine de la sensibilisation aux questions relatives aux personnes LGBTI, l'Agence a assisté à la première manifestation de la communauté des personnes intersexes à Vienne, les 30 et 31 mars 2017. La conférence a rassemblé des personnes intersexes et des activistes de l'ensemble du continent afin de

discuter de questions d'intérêt commun et de préoccupations communes. L'événement était organisé par l'Organisation Intersex International, la Platform Intersex et le Bureau de lutte contre la discrimination de Vienne (WAST).

En outre, l'Agence était présente lors du débat de l'intergroupe sur les droits des personnes LGBTI du Parlement européen concernant la réduction des inégalités en matière de santé vécues par les LGBTI, le 26 avril 2017 à Bruxelles.

Lors du festival de la Vienna Pride en juin 2017, la FRA a adhéré à l'initiative «Diplomates pour l'égalité». Le festival de la Vienna Pride (9-18 juin 2017), les nombreuses fêtes, les événements artistiques et séances d'information, les nombreux spectacles en direct et, bien sûr, la parade arc-en-ciel ont constitué une déclaration visible pour l'acceptation des personnes LGBTI. L'Agence a rejoint les membres de la communauté diplomatique et la Commission européenne en publiant une déclaration commune contre la discrimination et en exprimant son soutien au festival de la Vienna Pride.

L'Agence était également présente à la conférence des droits de l'homme à la WorldPride Madrid, le 26 juin 2017, et lors de l'audition du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes intersexes à Strasbourg, le 29 juin 2017.

Enfin, lors d'un séminaire sur les crimes de haine et les discours de haine organisé par l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA-Europe), les 28 et 29 septembre 2017 à Bruxelles, l'Agence a présenté une vue d'ensemble de ses activités sur le signalement des crimes de haine et des discours de haine. Le séminaire a débattu de la coordination des mécanismes de signalement pour les crimes de haine et les discours de haine visant les personnes LGBTI, et de l'amélioration de la coopération entre la société civile et les autorités.

Lors de la réunion du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité, les 23 et 24 octobre 2017 à Bruxelles, la FRA a présenté les conclusions pertinentes provenant de ses enquêtes à l'échelle de l'UE et a contribué à animer une discussion générale sur la façon de mettre à profit les opportunités et de relever les défis dans la collecte des données en matière d'égalité.

Afin de promouvoir l'application de la charte des droits fondamentaux au niveau national, la FRA s'est associée à certains de ses points focaux des parlements nationaux et institutions nationales des droits de l'homme pour créer un outil pratique qui aide les acteurs du processus législatif (évaluateurs ou autres) à vérifier la conformité des nouvelles législations avec la charte.

L'Agence a organisé une rencontre avec des artistes, des spécialistes des droits de l'homme et des beaux-arts, du personnel et des conservateurs de musées, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile qui s'occupent de questions de liberté artistique. L'union des forces, l'enrichissement mutuel des publics différents et la diversification des moyens de communication sont autant de facteurs qui renforcent le plaidoyer et l'action en faveur des droits de l'homme. Un rapport contenant une série de recommandations a été publié à l'issue de la rencontre.

La FRA s'est aussi associée au festival international du film des droits de l'homme, «This human world», à Vienne. L'Agence a présenté conjointement 8 projections, suivies de débats avec des réalisateurs, des artistes, des militants des droits de l'homme et les membres du public. Sept cents personnes ont assisté aux projections de la FRA. Le festival a touché dans l'ensemble 15 500 personnes à Vienne.

L'Agence a accru ses travaux dans les États membres, en se concentrant sur le renforcement de l'infrastructure des droits de l'homme, notamment sur la formation relative à la charte des droits fondamentaux, et s'est associée à des institutions nationales des droits de l'homme afin de soutenir la sensibilisation croissante à la charte de l'UE au niveau national.

L'Agence continue de contribuer à la politique de l'Union relevant du cadre stratégique «Éducation et formation 2020», en ce qui concerne l'éducation à l'inclusion sociale et à la citoyenneté. Par exemple, l'Agence a mis ses compétences et les résultats de ses travaux au service: du groupe de travail de l'Union sur la promotion de la citoyenneté et les valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (février, juin et novembre 2017); d'une activité d'apprentissage par les pairs organisée par un État membre en France sur la formation et l'éducation des enseignants (mars 2017); d'un séminaire sur la récente intégration des migrants dans l'éducation organisé par la Commission européenne (mars 2017); d'une activité d'apprentissage par les pairs sur l'éducation inclusive à Malte (mai 2017); d'une activité d'apprentissage par les pairs sur la non-discrimination dans l'éducation en Slovaquie (septembre 2017).

L'Agence, le Conseil de l'Europe et le réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) ont organisé une réunion sur l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation civique avec les institutions nationales des droits de l'homme actives dans le domaine. La réunion a permis de donner suite aux conclusions de la conférence du Conseil de l'Europe sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et d'examiner quelles activités l'Agence pourrait développer conjointement avec les INDH. Plusieurs



INDH ont retenu l'éducation à la citoyenneté, aux droits civiques et aux droits de l'homme comme une de leurs priorités tant au niveau national que dans le contexte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

La FRA a relancé sa plateforme pour un engagement auprès de la société civile, la plateforme des droits fondamentaux et a tenu la première réunion du groupe consultatif de la plateforme des droits fondamentaux, nouvellement établi, en novembre.

L'Agence s'est penchée sur le thème du rétrécissement de l'espace civique dans l'Union européenne et a examiné les conditions – environnement juridique, finances, participation et accès à la prise de décision – qui sont nécessaires pour le fonctionnement des organisations de la société civile travaillant sur les droits de l'homme dans l'UE. En décembre, le rapport sur les défis et les conditions de travail des organisations de la société civile a été présenté lors de différentes réunions (le forum des ONG du Service européen pour l'action extérieure et la réunion conjointe des groupes de travail du Conseil, FREMP et COHOM).

L'Agence a tenu une réunion avec les donateurs et les fondations afin de cerner un mode de coopération accrue dans les domaines suivants: 1) égalité et non-discrimination – utilisation des données de la FRA provenant de l'enquête EU-MIDIS; 2) création d'un espace pour la société civile; 3) forum des droits fondamentaux 2018.

### 1.1.6. Planification du travail de la FRA et évaluation de son impact

#### Objectifs de la FRA 2013-2017:

- La FRA organise efficacement ses activités par ordre de priorités et évalue leur impact.
- Les activités d'évaluation sont prévues dès les premières phases d'un projet.
- Le nouveau cadre de mesure des performances est appliqué à tous les projets.
- Les meilleures pratiques émergentes sont partagées dans l'ensemble de l'Agence.

Le processus d'élaboration permettant de cerner la stratégie de l'Agence pour les années à venir a débuté en 2017 par une discussion interne sur les hypothèses clés qui devraient façonner les droits fondamentaux dans l'UE et sur la manière dont l'Agence pourrait encore renforcer sa position en tant qu'organisation de défense des droits humains dans l'UE, au vu de l'environnement changeant.

Les conclusions de cette discussion ont été résumées dans un document de réflexion interne intitulé «A changing Europe: Fundamental Rights and FRA in the years 2018-2022» (L'Europe en évolution: les droits fondamentaux et la FRA de 2018 à 2022). Le document de réflexion a été soumis au conseil d'administration en mai 2017. Par la suite, une première version du projet de stratégie a été élaborée par les services opérationnels de la FRA avant d'être examinée à l'occasion de la retraite du conseil d'administration en septembre 2017.

Les services opérationnels de la FRA ont développé le projet de stratégie plus en profondeur en s'appuyant sur les conclusions de ladite retraite, et le document final a été présenté et adopté lors de la réunion du conseil d'administration en décembre.

Conformément au règlement fondateur de la FRA, celle-ci a conduit sa deuxième évaluation externe indépendante pour la période 2013-2017. À cette fin, l'Agence a fait appel aux services de la société de conseils Optimity Advisors, qui a organisé plus de 250 entretiens en 2017 et a mené une enquête auprès des principaux partenaires et parties prenantes de la FRA. Des questions ont été posées au sujet de la pertinence des travaux de l'Agence, de leur efficacité, de leur utilité et de leurs effets, de leur valeur ajoutée, ainsi que de leur cohérence et de leur efficacité.

Le résultat général de l'évaluation a été très positif, et la FRA a été encouragée à poursuivre dans la même voie. Certaines des conclusions principales résultant de l'évaluation incluent la pertinence élevée des travaux de la FRA pour l'UE et les parties prenantes nationales. Il a été noté que le mandat devrait couvrir également la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

La qualité des résultats des recherches effectuées par l'Agence n'est pas contestée, et les parties prenantes en ont fait l'éloge, estimant que ceux-ci fournissaient des données scientifiques et objectives permettant d'établir des comparaisons au niveau de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'analyse sociojuridique de la FRA, ses conseils fondés sur des données factuelles ainsi que ses communications et activités de sensibilisation ont été considérés comme étant d'une grande valeur et utilité pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux.

Enfin, la coordination et la coopération avec l'ensemble des parties prenantes ont reçu une évaluation très positive.

En fonction des besoins, la FRA met en œuvre une évaluation ad hoc des initiatives spécifiques. À titre d'illustration, en juin, la FRA a réalisé une évaluation

interne des panoramas mensuels de la migration. Les entretiens avec les autorités nationales, les acteurs de l'UE et des Nations unies ainsi que les ONG ont montré que les rapports mensuels de la FRA sont de plus en plus connus et utilisés par différentes parties prenantes. De même, l'Agence a mené une vaste enquête d'évaluation, afin d'estimer la valeur ajoutée du rapport sur la surveillance pour les experts travaillant dans ce domaine. À cette fin, la FRA a contacté plus de 50 experts de plusieurs États membres de l'UE appartenant à différentes institutions – services du renseignement, société civile et universités. Les résultats de l'enquête ont montré que les conclusions et recommandations de la FRA ont été jugées adéquates et pertinentes pour une grande majorité d'experts.

En outre, dans le contexte d'un accord-cadre interinstitutions, en 2017, deux contractants externes ont entrepris des évaluations des projets suivants:

- le programme pluriannuel sur les Roms;
- la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives;
- la réponse à la crise de l'asile de 2015: évaluation de l'impact à long terme sur les droits fondamentaux;
- le manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant;
- le rapport sur les droits fondamentaux.

Ces évaluations s'achèveront en 2018.

Pour plus de détails sur les processus d'évaluation externes et internes, veuillez consulter l'[annexe IX](#).

## 1.2. Réalisations par domaines et objectifs stratégiques

### 1.2.1. Réalisations dans le domaine thématique «Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire»

#### Principal objectif de la FRA:

Contribuer aux efforts de l'UE visant à renforcer les mécanismes qui garantissent l'accès à la justice par le biais de mécanismes à la fois judiciaires et extrajudiciaires, au niveau de l'UE et des États membres, qui servent à soutenir le respect des droits fondamentaux.

En 2016, l'Agence et la Cour européenne des droits de l'homme ont publié un manuel de droit européen en matière d'accès à la justice. Ce faisant, la FRA cherche à sensibiliser et à améliorer les connaissances au sujet des normes pertinentes mises en place par l'UE et le Conseil de l'Europe, en particulier à travers la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme. Au cours de la période de référence, le manuel est devenu disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. L'Agence a présenté les versions espagnole, italienne, roumaine et polonaise du manuel à des publics composés de praticiens du droit à Madrid, à Rome, à Bucarest et à Varsovie.

En novembre 2016, la FRA a publié deux rapports sur les droits des suspects et des personnes poursuivies à l'interprétation et à l'information et sur les aspects liés aux droits fondamentaux dans les transferts transfrontaliers au sein de l'Union européenne. L'Agence a présenté les conclusions résultant de ces deux rapports lors d'un événement portant sur l'amélioration des conditions de détention, organisé par l'Académie de droit européen à Trèves, ainsi que lors de la réunion d'experts annuelle de la Confédération de la probation européenne à Bruxelles. La FRA a organisé conjointement un atelier sur la coopération transfrontalière en matière de justice pénale à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, au cours duquel elle a partagé ses conclusions provenant de ses travaux sur les aspects des droits fondamentaux des transferts transfrontaliers, à savoir la détention pénale et ses alternatives.

En avril 2017, l'Agence a publié un avis sur les entreprises et les droits de l'homme, comme l'avait demandé le Conseil de l'Union européenne en juin 2016. L'avis d'experts demandé à l'Agence consistait à explorer «les possibilités de réduire les obstacles qui entravent l'accès aux voies dans l'UE», le troisième pilier des principes directeurs des Nations unies. L'avis couvre les domaines des voies de recours judiciaires et extrajudiciaires, ainsi que les aspects relatifs à leur mise en œuvre effective. Il a mis en évidence le fait que la réduction des obstacles à l'accès à des voies de recours aiderait les victimes de violations des droits de l'homme liées aux activités des entreprises à jouir de leurs droits. Outre sa présentation lors de la session conjointe par deux des instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne (COHOM et FREMP) responsables des questions des droits de l'homme aux niveaux externe et interne, respectivement, l'avis a été diffusé lors de divers autres événements traitant des entreprises et des droits de l'homme, auxquels la FRA a été conviée au cours de 2017.

L'Agence a achevé de piloter l'enquête sur les droits fondamentaux dans l'EU-28 en 2017. Les enquêtes

pilotes se sont concentrées sur les tests de faisabilité de l'utilisation d'une collecte de données en mode mixte – une combinaison d'un questionnaire en ligne et d'un petit nombre d'entretiens en tête-à-tête – pour la première fois dans tous les États membres de l'UE. Elles avaient pour objectif d'évaluer des solutions à la hausse du coût des entretiens en tête-à-tête et à la réticence croissante de certaines personnes à participer aux enquêtes. Dans le cadre des enquêtes pilotes, la FRA et son contractant ont préparé des méthodes et outils de sélection d'échantillons et de collecte de données, nécessaires pour la phase principale de l'enquête qui aura lieu en 2018-2019.

Alors que l'enquête sur les droits fondamentaux s'est concentrée sur la mesure des expériences et des avis du grand public dans les États membres de l'UE, la FRA et le ministère de la justice et le Centre des droits de l'homme finlandais ont débattu de leurs plans pour utiliser le questionnaire de l'enquête sur les droits fondamentaux afin de collecter des données sur certains groupes minoritaires en Finlande. Les données sont nécessaires pour obtenir une base factuelle plus complète, requise dans le plan d'action national sur les droits fondamentaux et humains pour la période 2017-2019. L'Agence a également lancé les préparatifs de recherches qualitatives par groupes de discussion dans huit pays en 2018, ainsi que la collecte d'informations susceptibles d'aider à mettre en contexte les résultats de l'enquête quantitative et à les présenter.

Le 3 octobre 2017, la FRA a organisé, conjointement avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, une réunion des mécanismes nationaux de prévention (MNP) du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) des États membres. L'objectif consistait à recueillir les retours d'information des MNP sur le tableau comparatif des conditions de détention qui est actuellement élaboré par la FRA. La coopération entre la FRA et les MNP se poursuivra, une prochaine réunion sur l'élaboration des critères pour évaluer les conditions de détention étant prévue pour mars 2018.

Les 15 et 16 novembre 2017, la FRA a organisé une réunion d'experts rassemblant des juges, des procureurs et des agents des autorités centrales de certains États membres de l'UE. L'objectif était de discuter de la procédure d'évaluation des conditions de détention dans d'autres États membres dans des cas de mandats d'arrêt européens. Cette réunion a été organisée en coopération avec Eurojust et la Commission européenne.

À la demande de la Commission européenne, l'Agence a commencé à travailler sur un projet qui évaluera la

situation actuelle des droits des défenseurs dans les procédures pénales, notamment leur droit d'accès à un avocat, ainsi que les droits des personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen. Le travail sur le terrain sera réalisé par l'intermédiaire de Franet et inclura huit États membres sélectionnés en 2018. Les résultats permettront également d'évaluer l'incidence de la feuille de route de la Commission sur les droits des défenseurs dans les procédures pénales.

Il a été relevé un nombre croissant de demandes adressées par les institutions de l'UE afin que des études soient entreprises dans le domaine de la justice pénale. Les exemples les plus récents sont le projet susmentionné sur les droits des défenseurs ainsi que celui sur la détention pénale dans l'UE, tous deux demandés par la Commission dans le cadre du programme de travail annuel 2017 de l'Agence. L'ajout du domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale au cadre pluriannuel de l'Agence permettra à celle-ci d'apporter sa contribution de sa propre initiative et de mieux planifier ses travaux dans ce domaine d'action.

### 1.2.2. Réalisations dans le domaine thématique «Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation»

#### Principal objectif de la FRA:

Devenir un acteur de premier plan dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité, notamment le droit des victimes à avoir accès à la justice, et rendre visibles les victimes invisibles des crimes de haine, en particulier.

L'Agence a conclu les recherches sur le terrain pour le projet concernant les droits des victimes, qui recueille des informations sur la situation des droits des adultes victimes de criminalité violente dans le cadre de la directive sur le droit des victimes. Le projet a été mené dans sept États membres (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Royaume-Uni). Dans l'ensemble, quelque 230 entretiens ont été menés avec des praticiens et des victimes, dont 50 entretiens avec des victimes (partenaires ou anciens partenaires) de violence domestique. Au cours du premier semestre de 2019, l'Agence publiera deux rapports, l'un sur l'accès des victimes à la justice et leur participation aux procédures, et l'autre sur la protection efficace des femmes en tant que victimes de la violence domestique contre une victimisation répétée et leur rôle dans les procédures pénales.

L'Agence a finalisé la collecte de données pour son projet «L'exploitation grave par le travail – Perspectives

des travailleurs étrangers», atteignant un total de quelque 250 travailleurs exploités, au moyen d'entretiens et de groupes de discussion. Les entretiens et les groupes de discussion ont impliqué des travailleurs migrants provenant de divers États membres de l'UE et de pays tiers qui ont travaillé dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction, le travail domestique (notamment le nettoyage et les soins aux enfants et aux personnes âgées), la fabrication, le transport et les services hôteliers/de la restauration. La recherche sur le terrain a permis de recueillir des données approfondies sur les expériences, visions et besoins spécifiques des travailleurs étrangers qui ont fait l'objet d'une exploitation grave par le travail dans l'UE. Entre autres questions, les conclusions fournissent une riche base de données factuelles concernant les principaux facteurs de risques pour une exploitation grave par le travail, provenant des perspectives et des expériences des travailleurs exploités. Au cours de l'année, l'Agence a fait plusieurs présentations aux principales parties prenantes au niveau de l'UE, afin de promouvoir les résultats de ses recherches sur l'exploitation grave par le travail – notamment au Comité européen des régions [à l'invitation de la commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture (SEDEC)] et à la Banque européenne d'investissement, dans le cadre d'un événement organisé par cette dernière afin de promouvoir les normes internationales du travail à travers ses opérations.

### 1.2.3. Réalisations dans le domaine thématique «Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel»

#### Principal objectif de la FRA:

Faire de la FRA un acteur de poids dans le domaine de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données.

L'Agence et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) ont signé un protocole d'accord à Bruxelles, le 30 mars 2017, en vue de faciliter et de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt communs. L'accord garantira que l'Agence et le CEPD continueront de renforcer leur coopération. Ils partageront régulièrement des informations sur les travaux à venir et les données qui ont été collectées. Ils s'inviteront aussi mutuellement à leurs réunions d'experts pertinentes et examineront les possibilités de collaborer dans le cadre des activités de recherche. Afin de faciliter ces échanges, des points de contact seront expressément créés dans chaque organisation.

En octobre 2017, l'Agence a publié le rapport «Surveillance par les services de renseignement: protection des droits fondamentaux et voies de recours dans l'Union européenne – Volume II: perspectives du terrain et mise à jour de la législation». Le rapport combine tant des données juridiques que celles du travail sur le terrain, rassemblant des données uniques et présentant une analyse actualisée de la situation juridique dans les États membres de l'UE. La mise en œuvre réussie de la recherche sur le terrain par le personnel de l'Agence a créé des contacts directs avec les partenaires concernés. Ceux-ci ont invité l'Agence à contribuer à leurs activités en diffusant le rapport auprès des États membres de l'UE et en le présentant à l'échelon national (c'est-à-dire auprès des organes parlementaires et de contrôle par les experts français, auprès des services de renseignement dans le cadre de la conférence de la société de la connaissance à Bucarest ou auprès de l'université française Grenoble-Alpes). Au niveau de l'UE, la FRA a présenté les conclusions et avis résultant du projet lors de la conférence sur l'état de l'Union à Florence (Italie).

Les principales parties prenantes continuent de relayer des observations positives sur le travail de l'Agence en matière de surveillance (par exemple, le rapport a été cité dans un avis du défenseur des droits français et dans un rapport émanant du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à la vie privée). L'Agence a présenté des conclusions dans divers forums, visant spécifiquement les parties prenantes concernées (par exemple, le renseignement dans la société de la connaissance et le deuxième forum international sur les mécanismes de contrôle des services de renseignement). Le 21 novembre 2017, les conclusions du rapport ont été présentées à la commission LIBE du Parlement européen.

L'Agence continue d'établir des rapports sur les questions relatives aux droits fondamentaux en relation avec la mise en œuvre de la législation nationale sur la conservation des données des dossiers passagers (PNR) et des données des communications électroniques. Dans le rapport sur les droits fondamentaux à venir, la jurisprudence pertinente sera présentée en fonction de critères de proportionnalité et d'autres garanties établis par la Cour de justice de l'Union européenne. L'Agence a aussi publié des conclusions sur les systèmes nationaux de conservation des données sur son site internet.

Elle a également apporté son concours au travail de la Commission européenne sur le rôle du chiffrement dans les enquêtes pénales. En juin 2017, l'Agence a accueilli une réunion d'experts afin d'aborder les aspects liés aux droits fondamentaux rencontrés par les autorités répressives et judiciaires lorsqu'elles traitent du chiffrement. Cette contribution a été reflétée dans la



proposition publiée par la Commission en octobre 2017 en vue d'un ensemble de mesures de soutien.

L'Agence a fait appel à des experts afin de préparer, sous sa supervision, une mise à jour du manuel de droit européen en matière de protection des données produit conjointement avec le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le CEPD (publication prévue en mai 2018). L'Agence a communiqué sur la prochaine publication au sein des forums concernés, tels que la conférence sur l'«É-Volution de la protection des données» organisée par la présidence estonienne.

Elle a aussi fait appel à des experts afin de préparer une mise à jour de son guide sur le profilage ethnique discriminatoire. Le nouveau guide abordera non seulement l'application de la loi, mais aussi les gardes-frontières, et il approfondira l'analyse des implications légales de la protection des données (publication prévue en novembre 2018).

La consolidation des résultats du travail de terrain et des données juridiques comparatives dans le contexte du projet sur la surveillance par les services de renseignement s'est révélée difficile. Ce sujet reste cependant extrêmement pertinent pour les débats sur la protection des droits fondamentaux dans le contexte du maintien de la sécurité.

#### 1.2.4. Réalisations dans le domaine thématique «Intégration des Roms»

##### Principal objectif de la FRA:

Contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le cadre européen sur l'intégration des Roms et dans la stratégie UE 2020 en prodiguant, en temps opportun, des conseils fondés sur des éléments probants concernant la situation des Roms dans tous les États membres de l'UE, et en aidant les institutions de l'UE à mettre en œuvre le cadre de l'UE.

Les résultats de l'enquête EU-MIDIS II sur les Roms ont été largement mentionnés dans les rapports par pays du Semestre européen pour la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, publiés en février. Le vice-président de la Commission européenne a fait référence à certains de ces résultats lors de la semaine de l'UE dédiée aux Roms en mars.

L'Agence a communiqué les résultats de l'enquête et les avis connexes à plusieurs occasions, par exemple:

- le 23 janvier 2017, lors de la réunion de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen à Bruxelles;
- le 31 janvier 2017, lors de la consultation périodique par la Commission européenne des organisations de la société civile et des organisations internationales roms et pro-roms de l'UE;
- le 2 mars 2017, lors de la conférence «The Social Inclusion Debate: Strategies and Dilemmas» (Débat sur l'inclusion sociale: stratégies et dilemmes), à Cluj-Napoca en Roumanie;
- le 28 mars 2017, au Parlement européen, lors de la semaine des Roms du Parlement;
- le 5 avril 2017, lors d'une réunion organisée par la Commission européenne afin de discuter de l'organisation de la 11<sup>e</sup> plateforme européenne pour l'intégration des Roms;
- le 6 avril 2017, lors du séminaire international sur les communautés roms organisé par le Haut-Commissariat portugais pour les migrations à Lisbonne;
- le 7 novembre 2017, lors de la 6<sup>e</sup> conférence internationale sur les femmes roms du Conseil de l'Europe;
- le 27 novembre 2017, lors de la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms organisée par la Commission européenne.

L'aperçu comparatif de l'Agence des indicateurs de résultats de base sur l'inclusion des Roms, «Tableau de bord de l'intégration des Roms 2011-2016», a été utilisé par la Commission européenne dans sa communication de 2017, «Examen à mi-parcours du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms». Le tableau de bord a été publié en tant que document de travail des services de la Commission en août. Depuis lors, l'Agence a préparé un document analysant les indicateurs de résultats et établissant des liens entre les progrès dans les domaines respectifs et les mesures prises par les États membres incluses dans les enquêtes de l'Agence.

En septembre, l'Agence a participé à des missions exploratoires en République tchèque et en Slovaquie concernant des procédures d'infraction de la Commission, car celles-ci concernaient la ségrégation dans les écoles. L'Agence a également contribué aux travaux du groupe interservices de la Commission préparant l'évaluation du cadre de l'Union européenne pour les Roms, et a fourni au PNUD des conseils sur la conception de son projet d'enquête régionale sur les Roms, financé

par la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement.

Le rapport du Parlement européen, «Intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme» (rapporteuse: députée européenne Soraya Post), adopté le 25 octobre 2017 par le Parlement, fait référence aux résultats de l'EU-MIDIS II ainsi qu'au rapport sur les droits fondamentaux de 2016 et à d'autres enquêtes de la FRA. Le Parlement invite la FRA à préparer une étude sur l'antitsiganisme dans l'UE et les pays candidats, et à se concentrer sur l'antitsiganisme en travaillant sur les questions relatives aux Roms, ainsi que sur la surveillance de l'antitsiganisme dans tous les domaines pertinents.

Les études de cas et le matériel audiovisuel préparé pour le projet d'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms (LERI), publiés le 26 avril 2017, ont continué de retenir l'attention des parties prenantes aux niveaux européen, national et local. Diverses présentations des conclusions préliminaires du projet ont eu lieu, notamment lors de la conférence annuelle Imiscoe (International Migration, Integration and Social Cohesion) sur «la migration, la diversité et la ville», lors de la conférence internationale des femmes roms du Conseil de l'Europe («Femmes et représentation politique: le cas des femmes roms») et lors d'un congrès féministe rom à Madrid, en Espagne, qui a été le point d'orgue de plus longs efforts et qui s'est appuyé sur le projet LERI durant sa phase de préparation.

La méthodologie du projet a également servi de base pour élaborer un projet pilote commandé par la direction générale de la justice et des consommateurs sur le renforcement des capacités pour la société civile rom et sur son implication accrue dans le suivi des stratégies nationales d'intégration des Roms.

L'analyse des résultats finals du projet LERI s'est poursuivie afin de préparer un rapport de synthèse comprenant des avis et un rapport technique en 2018.

Parallèlement, les préparatifs pour piloter le baromètre municipal dans les localités LERI se sont achevés avec la mise à l'essai de l'outil d'enquête et sa traduction dans les langues locales. La collecte de données correspondante a débuté en novembre 2017.

À la lumière de la future collecte de données sur la situation des Roms dans tous les États membres de l'Union, l'équipe a mené une étude documentaire des méthodes possibles pour la collecte de données sur la situation des Roms (sous l'angle des titulaires de droits) dans les 18 États membres non couverts par l'enquête EU-MIDIS II. Les paramètres clés des populations roms et des gens du voyage fournis par Franet et l'expertise

de professionnels sélectionnés dans l'application de méthodologies d'échantillonnage ont été pris en compte pour décider des pays à couvrir dans l'enquête 2018. Cette collecte de données sera effectuée par l'intermédiaire d'un contractant externe en 2018 et couvrira la Belgique, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

À la demande de la Commission européenne, l'Agence a mis au point un module de formation à l'intention des autorités nationales qui gèrent les Fonds structurels et d'investissement européens, afin de favoriser le respect de la charte des droits fondamentaux. L'Agence a consulté les services compétents de la Commission et a convenu d'un calendrier pour la mise à l'essai du module de formation. Entre-temps, l'Agence a contribué aux réunions des autorités de gestion en Pologne, en novembre, lesquelles ont débattu de la conformité à la charte de l'allocation des fonds de l'UE. Une contribution similaire a été prévue en Grèce en décembre. Le pilotage de la formation effective dans certains pays de l'UE sera plus amplement discuté avec la Commission en 2018, en vue d'inclure également la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion en ce qui concerne le Fonds social européen.

En juin, l'Agence a fourni des conseils stratégiques aux responsables des subventions de l'EEE et de la Norvège concernant les besoins d'un programme sur les Roms en Hongrie. Au cours de l'automne, le rôle de l'Agence en tant que partenaire international pour les programmes d'inclusion et d'autonomisation des Roms dans le cadre des subventions en République tchèque et en Grèce a été confirmé. Le rôle de l'Agence en tant que partenaire de projet en Bulgarie et en Grèce a également été confirmé. En septembre, la FRA a participé à la consultation initiale et à la réunion de stratégie du programme afin de préparer le document du programme pour la République tchèque. Parallèlement, la FRA a assisté l'Institut national des statistiques de Bulgarie dans la finalisation d'un projet dédié à la collecte de données sur la situation des groupes vulnérables (dont les Roms) quant à la violation de leurs droits fondamentaux.

Le travail de l'Agence dans le domaine de l'intégration des Roms nécessite à la fois des recherches complexes fondées sur des enquêtes et un travail de terrain qualitatif exigeant en ressources afin de toucher le niveau local. En outre, l'Agence continue de recevoir des demandes, par exemple en vue de dispenser des formations ou de fournir une assistance sur mesure aux autorités nationales, ce qui met à l'épreuve ses capacités en matière de ressources humaines.



### 1.2.5. Réalisations dans le domaine thématique «Droits de l'enfant»

#### Principal objectif de la FRA:

Fournir, en temps opportun, des conseils fondés sur des données factuelles, solides et pertinentes, sur la promotion des droits de l'enfant, aux institutions et aux États membres de l'UE.

La FRA a publié son deuxième rapport sur une justice adaptée aux enfants en février. Pour la première fois dans l'Union européenne, le projet de recherche pluriannuel a permis de rassembler et de comparer les points de vue de professionnels du droit et des affaires sociales qui travaillent avec les enfants dans le cadre de procédures judiciaires pénales ou civiles avec les points de vue des enfants qui ont eux-mêmes participé à ces procédures. Les résultats complètent les données statistiques et l'analyse juridique publiées par la Commission européenne. Le rapport le plus récent donne un aperçu de la manière dont les droits de l'enfant sont protégés tout au long des procédures judiciaires, et inclut des propositions concrètes afin de remédier aux manquements.

En avril, l'Agence a convoqué les principaux acteurs européens et nationaux afin de discuter des résultats du projet et de convenir de moyens pratiques d'aller de l'avant. Les enfants ont pris part à la fois aux recherches sur le terrain et aux consultations liées aux projets, et leur participation aux événements de l'Agence a été assurée. L'opportunité d'impliquer des enfants dans les processus politiques a été utilisée durant le symposium «L'Europe s'investit-elle suffisamment pour protéger les droits fondamentaux?», organisé par l'Agence en juin, avec le soutien d'Eurochild et en coopération avec la présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne. En outre, la FRA et Eurochild ont préparé deux vidéos pour le symposium afin de présenter les points de vue des enfants sur la situation et leurs suggestions pour mettre en œuvre le changement, en plaçant l'accent sur les enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale.

La FRA a fourni des conseils ciblés, fondés sur des données factuelles, aux principales parties prenantes aux échelons européen et national, sous la forme de présentations aux instances préparatoires du Conseil, FREMP et COPEN, ou de consultations avec les représentants des ministères, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la société civile et les groupes professionnels au niveau national. Par ailleurs, l'Agence s'est adressée à des professionnels travaillant avec les enfants, par exemple au moyen d'un webinaire du CEPOL sur les entretiens avec des enfants en tant que victimes ou témoins de la criminalité. Les acteurs extérieurs ont commencé à traduire la liste de contrôle

élaborée par la FRA pour les professionnels afin de pouvoir l'utiliser. Le Conseil de l'Europe a intégré la documentation de la FRA concernant la justice adaptée aux enfants dans le cours en ligne HELP sur ce thème, qui a été lancé en novembre et s'adresse aux professionnels de toute l'Europe.

La communication «La protection des enfants migrants» de la Commission européenne inclut une part notable des conclusions des recherches de la FRA et de ses recommandations. Elle souligne, par exemple, la nécessité de nommer des agents chargés de la protection de l'enfance dans chaque centre d'enregistrement (hotspot), une recommandation liée au travail opérationnel de l'Agence dans ces centres, qui figurait aussi dans son avis sur les hotspots (2016).

L'Agence a continué à se concentrer sur la protection des enfants migrants. Cela impliquait d'inclure des éléments relatifs aux droits fondamentaux dans différents processus politiques, tels que l'établissement d'un réseau européen de la tutelle, la préparation par les groupes de travail de l'EASO d'outils dédiés à l'évaluation de l'âge et à l'intérêt supérieur de l'enfant, et la rédaction de recommandations sur l'évaluation de l'âge et la tutelle par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe. L'Agence a également participé à la consultation régionale au sujet des deux observations générales sur la protection des enfants migrants du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

L'Agence a aussi présenté ses avis juridiques sur les propositions de révision des règlements de Dublin et Eurodac lors de la table ronde politique sur les droits de l'enfant dans le régime d'asile européen commun («Policy roundtable on children's rights in the Common European Asylum System»), organisée par la présidence maltaise, et lors de la réunion de haut niveau sur les enfants migrants («High-level meeting on children on the move»), organisée par le bureau du Médiateur des enfants suédois.

L'Agence a intensifié sa coopération avec le Parlement européen et a organisé un séminaire sur les droits de l'enfant pour les membres de l'intergroupe sur les droits de l'enfant du Parlement le 7 juin 2017.

Le manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant, publié par l'Agence et la Cour européenne des droits de l'homme, est disponible dans 21 langues. Les traductions danoise et portugaise du manuel ont été respectivement présentées lors d'événements au Danemark et au Portugal.

Au niveau international, l'Agence a participé à la première réunion d'experts consacrée à l'étude

mondiale sur les enfants privés de liberté afin de discuter de la méthodologie et de la collecte des données. L'étude mondiale est la concrétisation d'une invitation lancée par l'Assemblée générale des Nations unies au secrétaire général en vue de commander une étude approfondie sur les enfants privés de liberté. Dans ce contexte, la FRA a également participé au Forum européen sur les droits de l'enfant en novembre 2017, qui se concentrait tout particulièrement sur la situation des enfants privés de liberté.

Lors de la Journée universelle de l'enfant (20 novembre 2017), la FRA a publié un premier ensemble de conclusions provenant de sa cartographie juridique comparative des exigences relatives à l'âge minimal dans l'UE. Ces exigences déterminent à quel moment les enfants ont légalement accès à certains droits ou services, tels les services de santé. Les recherches de la FRA soulignent les incohérences dans les États membres, et même au sein des juridictions nationales. Le premier ensemble de données a couvert le mariage et la citoyenneté, la participation politique, la santé et la religion.

Conformément à son objectif stratégique d'intégration des droits de l'enfant dans les domaines thématiques du cadre pluriannuel, le secteur des droits de l'enfant a élaboré une liste de contrôle, ainsi qu'un outil de planification et de suivi. Le but est de parvenir à une approche systématique et interdépartementale, pour recenser et suggérer des composantes potentielles des droits de l'enfant dans les projets de la FRA.

### 1.2.6. Réalisations dans le domaine thématique «Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle»

#### Principal objectif de la FRA:

Fournir en temps opportun des conseils solides, pertinents et fondés sur des données factuelles à propos des défis spécifiques aux droits fondamentaux dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination, aux institutions et aux États membres de l'Union européenne, ainsi qu'à d'autres parties prenantes.

La FRA a publié le rapport EU-MIDIS II, «Muslim immigrants and their descendants – Selected findings» (Immigrants musulmans et leurs descendants – Sélection de résultats), en septembre, à l'occasion de la Journée d'action européenne contre le discours de haine à l'encontre des musulmans, qui coïncidait avec le nouvel an musulman. Le rapport a suscité un degré d'attention élevé de la part des médias dans toute l'UE. Le rapport «Main results» de l'enquête EU-MIDIS II comportait les résultats concernant l'ensemble des sujets et des groupes étudiés. Il a été présenté en décembre au Conseil, lors d'une conférence organisée conjointement avec la présidence estonienne du Conseil de l'UE, le programme de subventions de la Norvège et de l'EEE et la Commission européenne, en synergie avec la quatrième réunion du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

La mise en œuvre du plan de travail du cadre de l'UE pour la période 2017-2018 a débuté en janvier. En mars, la FRA, le Parlement européen et le Médiateur européen ont organisé un webinaire en coopération avec le CEPOL sur la signification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) pour les institutions, agences et organes de l'Union, et ont partagé des outils pratiques afin de mettre en œuvre la Convention.

En avril, les membres du cadre de l'Union européenne ont participé à une réunion informelle du groupe «Droits de l'homme» du Conseil (COHOM). Ils ont apporté leur contribution à deux reprises au cours du débat. Le premier sujet concernait la promotion des droits des personnes handicapées dans l'action extérieure de l'UE. Le second sujet concernait l'éventuelle ratification par l'UE du protocole facultatif de la CRPD, qui permet de déposer des plaintes individuelles devant le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) des Nations unies.

En octobre, les membres du cadre de l'UE ont rencontré la Commission européenne. Tous les participants ont salué la première réunion entre le point focal et le cadre de l'UE et ont demandé que de telles réunions soient organisées régulièrement afin d'assurer un dialogue systématique.

La FRA a publié trois rapports incluant les premières conclusions du projet sur le droit des personnes handicapées à une vie autonome en octobre, à l'occasion d'une conférence sur la vie autonome organisée par la présidence estonienne du Conseil de l'UE. Les rapports «From institutions to community living» explorent les différents aspects liés au «passage d'une vie en établissement à une vie en autonomie dans la société», un droit garanti par la CDPH. Ils examinent les projets et les engagements en matière de désinstitutionnalisation, ainsi que le financement et l'impact de ces éléments

sur les personnes handicapées. Les rapports ont été diffusés auprès de toutes les parties prenantes concernées de l'Agence et ont reçu des observations très positives. Ils ont également alimenté les négociations du Conseil visant à l'adoption des projets de conclusions du Conseil sur la désinstitutionnalisation lors du Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) de décembre.

La FRA continue d'apporter aide et conseils sur la base de ses précédents travaux dans le domaine du handicap. En février, la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté un rapport sur le droit à la participation politique des personnes handicapées, qui s'inspire abondamment des recherches de l'Agence sur ce sujet. En mars, l'Agence faisait partie des principaux orateurs d'un événement organisé par le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité sur les droits des personnes handicapées intellectuelles. L'Agence a rejoint le comité consultatif pour un projet de l'OSCE sur la participation politique des personnes handicapées, dirigé par le BIDDH. Elle a aussi apporté une contribution à une réunion thématique sur la participation des personnes handicapées aux partis politiques, organisée par l'intergroupe sur les personnes handicapées du Parlement européen et le BIDDH, et accueillie par le Forum européen des personnes handicapées. La FRA reste l'une des rares organisations à avoir mené des recherches spécifiques dans ce domaine.

L'Agence et la Cour européenne des droits de l'homme ont convenu de la structure finale et du choix définitif des cas qui figureront dans le nouveau manuel actualisé sur la législation antidiscriminatoire européenne.

La FRA a présenté sa contribution lors du colloque annuel (2017) de la Commission européenne sur les droits fondamentaux, «Droits de la femme en ces temps troublés», fondé sur un document décrivant les obstacles aux droits des femmes dans l'UE. Le document a été l'un des principaux documents de référence du colloque et a alimenté les notes de discussion préparées pour plusieurs de ses sessions. Il couvrait la discrimination fondée sur le genre, le discours de haine sexiste et la violence basée sur le sexe contre les femmes et les filles sous l'angle des droits humains, présentant des exemples éloquentes issus de toute l'Union européenne au cours des trois dernières années et utilisant des données factuelles provenant de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes.

En réponse à une demande de la Commission européenne, l'Agence a préparé une note de discussion concernant les données sur l'égalité, afin de soutenir l'élaboration du travail du groupe de haut niveau sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité. Les discussions au sein du groupe de haut niveau, auxquelles la

FRA a participé, pourraient donner lieu à la création d'un sous-groupe sur la collecte des données en matière d'égalité, rassemblant la Commission et les États membres intéressés, pour lequel la FRA ferait office de facilitateur.

Le socle des droits sociaux a été proclamé au sommet de Göteborg des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE en novembre. La FRA avait contribué à la consultation publique sur le développement du socle, soulignant qu'il était important d'établir un lien entre les droits inclus dans le socle et les dispositions pertinentes de la charte sur les droits fondamentaux. Cela était reflété dans le document de travail pertinent des services de la Commission. Avant le sommet de Göteborg, la FRA a participé à une réunion de haut niveau au siège de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) impliquant des organisations majeures de partenaires sociaux à l'échelle européenne et nationale, la Commission et plusieurs ministres. Les participants ont examiné la façon dont la mise en œuvre du socle, au moyen d'initiatives législatives et politiques concrètes, pouvait réduire le risque d'instaurer «des économies convergentes et des sociétés divergentes». La FRA a contribué à cet important événement en rappelant que le socle fait référence aux droits sociaux qui devront être transformés en droits pouvant être défendus en justice. Elle a par ailleurs souligné que bon nombre de ces droits correspondent directement à un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, que l'UE s'est engagée à réaliser et à surveiller. À cet égard, les enquêtes de la FRA offrent déjà des données comparables de grande qualité, qui pourraient enrichir le tableau de bord social actuel utilisé dans le cadre du Semestre européen et de l'établissement des rapports sur les ODD. Dans le contexte de la mise en œuvre du socle des droits sociaux, la FRA assure le suivi des évolutions législatives qui sont pertinentes pour son mandat, par exemple en ce qui concerne la non-discrimination, les droits de l'enfant ou l'inclusion des Roms.

### 1.2.7. Réalisations dans le domaine thématique «Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile»

#### Principal objectif de la FRA:

Promouvoir des garanties effectives en matière de droits fondamentaux lors de l'élaboration et de l'application des politiques de l'Union dans le domaine de l'immigration et de l'intégration des migrants, du contrôle des visas et des frontières, et de l'asile.

L'Agence a analysé les résultats de ses recherches de terrain sur l'utilisation des données biométriques dans les systèmes d'information à grande échelle. Les recherches de la FRA sont étroitement liées à sept instruments juridiques qui faisaient l'objet de négociations à la fin de l'année. Lorsque cela se révélait utile sur le plan politique, les institutions de l'UE ont régulièrement fait appel à l'expertise de la FRA en ce qui concerne les systèmes d'information européens à grande échelle dans le domaine des migrations. L'analyse a servi de base à un document qui a été présenté au groupe d'experts de haut niveau sur l'interopérabilité. L'interopérabilité entre les systèmes d'information accroît le risque que des données soient illégalement mises à la disposition de tierces parties (partage illégal ou piratage) et amplifie les effets de la conservation de données inexactes sur une personne. En juillet, la FRA a publié un avis juridique sur l'ETIAS, le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages, à la suite d'une requête du Parlement européen.

De même, le Conseil a demandé à la FRA de présenter ses points de vue sur l'incidence en matière de droits fondamentaux de l'interopérabilité et d'ETIAS: la présidence estonienne a invité la FRA à une session spéciale du groupe de travail sur l'échange d'informations et la protection des données (DAPIX), en juillet, et à une réunion avec tous les conseillers en matière de justice et d'affaires intérieures, en septembre. Pour illustrer encore l'impact de la FRA, plusieurs points soulevés dans son avis juridique sur Eurodac ont été repris dans la position finale du Parlement européen sur Eurodac, qui faisait expressément référence aux orientations de la FRA en matière d'empreintes digitales dans l'un des considérants.

La détention des enfants migrants reste l'un des défis les plus persistants en matière de droits fondamentaux dans l'UE. La FRA a programmé la publication de son rapport sur la détention des enfants migrants (en juin), afin qu'il soit prêt pour les diverses initiatives d'autres parties prenantes. En septembre, la présidence tchèque du Comité des ministres du Conseil de l'Europe a organisé une conférence majeure, largement fondée sur le rapport de la FRA, afin de mettre un terme à la détention des enfants migrants. La Commission européenne a pris le rapport de la FRA comme point de départ pour promouvoir des alternatives à la détention des enfants migrants lors du 11<sup>e</sup> Forum européen sur les droits de l'enfant en novembre. Afin de contrer les tendances à une augmentation de la détention des enfants migrants, la FRA a invité des représentants des services de police et des autorités de l'immigration des États membres à une réunion d'experts à Vienne, examinant les moyens de renforcer l'efficacité des alternatives à la détention.

Dans le domaine du retour, des développements politiques significatifs ont eu lieu, qui, s'ils ne sont pas

correctement mis en œuvre, pourraient porter atteinte aux droits fondamentaux, en particulier au droit à la liberté et au principe de non-refoulement. Dans un effort visant à renforcer l'efficacité des retours, les outils utilisés dans le domaine de l'asile sont remaniés afin de servir aussi dans le cadre des retours, tandis que le recours à la rétention des migrants augmente. La FRA a répondu à ces évolutions en mettant ses compétences en matière de droits fondamentaux à la disposition de Frontex (notamment par l'intermédiaire du forum consultatif de Frontex), en renforçant les capacités de contrôle des retours grâce à la formation de contrôleurs qui font partie du groupe de contrôle des retours forcés de Frontex, et en utilisant son statut d'observateur dans les missions d'évaluation Schengen. Enfin, l'Agence a activement participé, en tant qu'observateur, au comité d'experts sur la rétention administrative des migrants du Conseil de l'Europe, en mettant ses compétences au service de l'élaboration de normes en matière de rétention des migrants.

Pendant la période d'établissement du rapport, il y a eu des allégations croissantes concernant de graves atteintes aux droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE, auxquelles la FRA a réagi de différentes manières. Elle a continué de soutenir activement Frontex, avec laquelle elle a eu des contacts presque quotidiens.

En tant que seul acteur de l'UE à disposer d'un mandat pour intégrer les droits fondamentaux dans les politiques de gestion des frontières, la FRA a fourni des conseils en amont à Bruxelles et à Varsovie, complétant son travail pratique sur le terrain dans les centres d'enregistrement (voir [partie 1](#)). La FRA a suggéré à la Commission européenne la meilleure façon d'intégrer les droits fondamentaux dans le projet de stratégie de gestion intégrée des frontières, le principal document politique qui guidera les futurs travaux de gestion des frontières dans l'UE. La FRA a également organisé un cours de recyclage pour les formateurs aux procédures d'évaluation de Schengen, en septembre 2017. Il visait à définir comment l'appréciation de la garantie des droits fondamentaux du code frontières Schengen pouvait être améliorée lors des évaluations Schengen, et comment la FRA pouvait y contribuer au mieux, y compris en participant à des missions sur site. Enfin, à la demande de la Commission européenne, la FRA a évalué l'incidence du règlement Eurosur sur les droits fondamentaux, en entreprenant un audit du travail de Frontex, et a présenté ses conclusions aux États membres, au sein du groupe d'experts Eurosur en novembre.

En réponse à l'attention croissante accordée à la coopération opérationnelle avec les pays tiers sur les questions liées à la gestion des frontières, l'Agence a publié un guide sur la manière de réduire le risque de refoulement lorsqu'on travaille dans ou avec des pays



tiers. Le guide est axé sur les situations de gestion des frontières dans lesquelles la responsabilité de possibles violations des droits fondamentaux n'est pas clairement établie. Le guide a été élaboré avec l'aide d'experts sur la base de dix scénarios réalistes. Il a été traduit dans certaines langues de l'Union et activement partagé avec l'Espagne, la Grèce et l'Italie, ainsi qu'avec Frontex.

La FRA a publié chaque mois une mise à jour des principaux obstacles aux droits fondamentaux affrontés par les 14 États membres les plus affectés par les migrations. Ces documents ont été complétés par quatre mises à jour thématiques, sur le traumatisme et les victimes de tortures, les personnes LGBTI, l'éducation et la police de proximité, ainsi qu'un aperçu des conditions d'accueil.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a activement contribué à l'élaboration du matériel d'orientation et de formation de l'EASO concernant, par exemple, l'évaluation de l'âge, l'intérêt supérieur de l'enfant ou la formation des interprètes. De plus, la FRA a conçu la méthodologie et les outils de recherche pour son projet sur l'impact à long terme des réfugiés arrivés en 2015-2016.

Dans le domaine de l'intégration, la FRA a publié le rapport «Together in the EU» en mars. Ce rapport a alimenté une nouvelle boîte à outils de la Commission européenne pour les États membres, intitulée «Contributions des fonds de l'UE à l'intégration des personnes issues de l'immigration». Le rapport porte sur les politiques d'intégration des États membres et sur leurs plans d'action pour encourager la participation des migrants à la société. Il est plus particulièrement axé sur la non-discrimination, l'éducation, l'emploi, l'apprentissage des langues et l'engagement politique. Avec la contribution de la FRA, la boîte à outils soutient les autorités de financement nationales et régionales dans la mise en œuvre des politiques d'intégration ciblant les personnes issues de l'immigration en utilisant les fonds de l'UE au cours de la période de programmation 2014-2020. Les conclusions de la FRA concernant l'intégration des migrants (ségrégation dans l'éducation et concentration résidentielle ou participation civique et politique, par exemple) sont souvent référencées par les organismes européens et internationaux (OSCE/BIDDH, par exemple). Il est fréquemment demandé à la FRA d'apporter sa contribution et son expertise pour soutenir les États membres dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs politiques d'intégration. Elle a aussi participé aux réunions du groupe interservices de la Commission sur l'intégration et a présenté les résultats de ses recherches au Comité des régions. Enfin, elle a coopéré avec Eurofound dans le domaine de l'intégration professionnelle et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE) dans les domaines de l'intégration des migrants et de la discrimination.

L'Agence a continué de diffuser les panoramas mensuels de la migration qui incluent les évolutions intéressantes sur le plan des droits fondamentaux dans les États membres les plus touchés par l'arrivée de migrants et de demandeurs d'asile. Ces rapports couvrent à présent 14 États membres de l'Union. Ces panoramas généraux sont complétés par des documents thématiques. Une évaluation interne des panoramas mensuels de la migration, réalisée en contactant des parties prenantes externes, y compris des autorités nationales, des acteurs de l'UE et des Nations unies et des ONG, a démontré que les rapports mensuels de la FRA étaient de plus en plus connus et utilisés par différentes parties prenantes.

### 1.2.8. Réalisations dans le domaine thématique «Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée»

#### Principal objectif de la FRA:

Servir d'observatoire/entrepôt de données sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique.

En avril, l'Agence a accueilli la deuxième réunion du sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine, créé dans le cadre du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Lors de la réunion, l'Agence a présenté un projet d'aperçu comparatif des pratiques mises en œuvre par les États membres de l'UE pour enregistrer les incidents et collecter des données sur les crimes de haine.

En juin, le groupe de haut niveau a convenu que le sous-groupe se concentrerait dans l'immédiat sur les moyens d'améliorer l'enregistrement des crimes de haine par les agents de répression se trouvant en première ligne. La troisième réunion du sous-groupe, organisée dans les locaux de la FRA en octobre, s'est concentrée sur cette question. En conséquence, sous l'égide de la FRA, le sous-groupe a élaboré un document sur la définition de principes directeurs clés afin d'améliorer l'enregistrement des crimes de haine par les autorités de répression. Ce document a été présenté et examiné lors de la réunion de décembre du groupe de haut niveau, préparant la voie pour que les États membres commencent à travailler concrètement

à l'amélioration de leurs mécanismes d'enregistrement des crimes de haine.

En mars, la FRA a organisé une réunion de parties prenantes/d'experts concernant la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives. La réunion a permis de consulter les parties prenantes et les experts pertinents au sujet de l'enquête à un stade précoce de son élaboration. Les participants ont reconnu l'importance de la première enquête, ont manifesté leur appui à l'enquête à venir et ont souligné la nécessité d'entrer aussi largement que possible en contact avec la population juive dans les États membres sélectionnés: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède. Le contrat relatif à la mise en œuvre de l'enquête a été signé en octobre, et les principales conclusions devaient être publiées en décembre 2018. L'enquête suscite de l'intérêt à l'extérieur de l'UE, et les experts de la Norvège et de la Russie évaluent la possibilité de réaliser des enquêtes similaires.

La FRA a participé au 10<sup>e</sup> dialogue bilatéral UE-Israël sur la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la lutte contre l'antisémitisme grâce aux plateformes en ligne et à l'éducation. L'UE et Israël ont convenu de poursuivre leur coopération étroite au moyen d'initiatives éducatives, en complément de la lutte contre la cyberhaine. La FRA a présenté sa mise à jour annuelle sur les données de l'antisémitisme (de 2005 à 2015), ses réalisations dans le domaine du renforcement des capacités en matière de droits fondamentaux, de citoyenneté et de leçons tirées de l'Holocauste, et a donné des informations sur sa prochaine enquête dédiée à l'antisémitisme.

En mars, la FRA a commencé à travailler à sa base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants, et a lancé une version bêta en décembre 2017, avant que la base de données complète ne devienne opérationnelle en avril 2018. Cette base de données inclut les statistiques disponibles et les autres données et informations sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants, y compris la jurisprudence pertinente, ainsi que des données ventilées par genre et par âge, afin de définir les aspects intersectoriels, le cas échéant.

Les crimes de haine et les discours haineux restent très préoccupants pour la FRA et nécessitent une vive réaction politique. Les crimes de haine ont été le thème central de l'un des panoramas mensuels de la migration de l'Agence. La deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives ainsi que l'analyse des données de l'EU-MIDIS II sur les immigrants musulmans et leurs descendants sont

à présent prioritaires afin de fournir des preuves solides aux responsables politiques. Le succès électoral durable de partis politiques aux programmes antimigrants, anti-islam, xénophobes, nationalistes et eurosceptiques dans l'UE, allié à la diffusion de la haine en ligne, devrait poser un défi important au processus démocratique dans l'UE.

### 1.2.9. Réalisations dans le domaine thématique «Activités transversales»

Le rapport sur les droits fondamentaux continue d'alimenter de façon très visible les travaux pertinents des trois principales institutions de l'UE. Le 13 juillet 2017, le directeur de la FRA a tout d'abord présenté le rapport sur les droits fondamentaux 2017 au groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes. En octobre, il a présenté les conclusions et avis de l'Agence à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, puis aux ministres de la justice de l'Union lors d'une réunion formelle du Conseil «Justice et affaires intérieures». Le Conseil «Justice et affaires intérieures» a adopté ses conclusions sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'UE en tenant compte du rapport sur les droits fondamentaux 2017, ainsi que du rapport de la Commission européenne de 2016 sur l'application de la charte. Les résultats du rapport sur les droits fondamentaux en ce qui concerne l'utilisation de la charte par les juridictions nationales sont également reflétés dans le rapport de la Commission sur l'application de la charte.

Un nombre croissant de parties prenantes nationales de la FRA ont organisé des événements nationaux pour la publication du rapport sur les droits fondamentaux 2017, avec la participation des membres du conseil d'administration de l'Agence, des agents de liaison nationaux, des points focaux des parlements nationaux, des contractants Franet et de la société civile. De septembre à novembre, le rapport a été présenté en Autriche, à Chypre, en Espagne, en Lettonie, aux Pays-Bas et en Roumanie. Ces présentations renforcent de manière significative la visibilité et la connaissance du rapport sur les droits fondamentaux au niveau national.

L'Agence a aussi noué un dialogue à différents niveaux avec le Conseil de l'Europe. Elle a présenté sa sélection de conclusions concernant les Roms, issues de sa deuxième enquête européenne sur les minorités et les discriminations, à l'équipe du représentant spécial du secrétaire général pour les questions relatives aux Roms. Elle a de plus participé à la première réunion du groupe de rédaction du Conseil de l'Europe chargé d'élaborer des normes sur l'évaluation de l'âge et sur la tutelle des enfants dans le contexte de la migration.



Le directeur a également pris part au troisième dialogue annuel sur l'État de droit au Conseil des affaires générales le 17 octobre 2017. Le dialogue de cette année était consacré au pluralisme des médias à l'ère numérique. Le directeur a entamé son intervention en faisant référence au meurtre de la journaliste Daphne Caruana Galizia à Malte. En abordant la façon d'exercer au mieux un leadership moral dans le contexte de l'État de droit, le directeur a recensé cinq défis:

- 1) la sécurité des journalistes, telle qu'elle est abordée par les acteurs internationaux;
- 2) les discours haineux et la violence en ligne, qui ont des incidences disproportionnées sur les femmes journalistes;
- 3) le pluralisme dans les médias, tel qu'il est analysé par l'Observatoire du pluralisme des médias dans son récent rapport de 2016 (pluralité des marchés, indépendance éditoriale vis-à-vis des propriétaires des médias, etc.);
- 4) l'inégalité de l'accès à l'univers numérique et les compétences numériques parmi la population;
- 5) l'interaction des médias et l'État de droit («fausses informations», tendance des bulles).

Durant l'échange qui a suivi, de nombreux gouvernements ont souligné que l'éducation aux médias était essentielle et qu'il fallait trouver l'équilibre adéquat entre la sécurité, la protection de la vie privée et la liberté d'expression. Vingt-cinq délégations sont intervenues, dont bon nombre ont fait référence à l'intervention et au travail général de l'Agence. Le directeur a souligné le fait que la FRA restait à la disposition du Conseil chaque fois que ses données et analyses seraient nécessaires.

L'Agence participe aux travaux du comité d'experts sur la rétention administrative des migrants en qualité d'observateur depuis l'automne 2016, et a récemment pris part à une réunion conjointe du comité avec le groupe de rédaction sur la migration et les droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

La coopération de la FRA avec les Nations unies est importante pour coordonner le travail, présenter ses résultats livrables et ses méthodologies, et tenter d'harmoniser ses résultats et recommandations avec ceux des mécanismes des droits de l'homme des Nations unies.

En octobre, le directeur de la FRA a achevé une première visite officielle fructueuse au siège des Nations unies à New York. Cette visite a permis de mieux faire comprendre le rôle de la FRA et de cerner

des possibilités de collaboration plus étroite avec les Nations unies. Le programme dense de la visite comprenait des réunions avec de hauts fonctionnaires des Nations unies, dont Andrew Gilmour, sous-secrétaire général, Lakshmi Puri d'ONU-Femmes et deux titulaires de mandat – Marta Santos Pais, représentante spéciale du secrétaire général, chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, et Ahmed Shaheed, rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction.

Les contacts avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) continuent de s'intensifier en ce qui concerne le nombre d'observations de la FRA soumises au HCDH ou aux organes auxquels il sert de secrétariat. Le représentant régional pour l'Europe, récemment nommé, du HCDH a passé une journée à la FRA en octobre 2017, et s'est entretenu avec divers membres du personnel et de l'encadrement supérieur, y compris le directeur. L'Agence a continué de fournir des compilations d'extraits pertinents à l'examen périodique universel, aux organes des traités sur les droits de l'homme et aux procédures spéciales, ainsi qu'en réponse aux demandes spéciales du HCDH et du Conseil des droits de l'homme. En 2017, l'Agence a présenté plus de 30 de ces compilations par pays, en plus de 5 documents destinés à l'examen périodique universel.

Elle s'est mobilisée en faveur des objectifs de développement durable en fournissant à la Commission européenne des données pour la contribution de l'Union à la quantification de ces objectifs. La FRA a aussi apporté son concours aux méthodologies de collecte de données du HCDH concernant les ODD. Elle continue, par ailleurs, de travailler avec le HCDH pour mettre en commun les données et informations émanant des Nations unies, mais aussi du Conseil de l'Europe, avec les siennes, afin de constituer un système d'information européen pour les droits fondamentaux. L'Agence poursuit aussi sa coopération avec le HCDH sur la jurisprudence des organes conventionnels des Nations unies à laquelle ses manuels font référence. En 2017, la FRA a présenté un exposé sur son travail lors de la réunion annuelle des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, et un autre à l'intention du personnel du HCDH.

La FRA continue de coordonner ses efforts et d'échanger des informations avec le HCDH au sujet de la migration et d'autres questions connexes.

La coopération de l'Agence avec l'OSCE a progressé malgré la longue période transitoire requise pour la nomination de nouveaux responsables des institutions traitant de la dimension humaine de l'OSCE, qui s'est achevée le 18 juillet 2017, à la suite de négociations intergouvernementales prolongées (dans le cas du haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités

nationales, par exemple, celles-ci ont duré onze mois). Cette situation a introduit un élément d'incertitude dans les relations interinstitutionnelles entre l'Agence et l'OSCE. De même, la réceptivité politique de l'OSCE à l'introduction de débats et d'activités relevant de la dimension humaine auxquels l'Agence pourrait utilement contribuer (concernant, par exemple, la non-discrimination et les droits des personnes LGBTI) a été compromise par la conjoncture géopolitique.

Néanmoins, la coopération de l'Agence avec l'OSCE a continué de se renforcer au niveau technique. L'Agence a poursuivi son étroite coopération avec la section «Genres» du secrétariat de l'OSCE à Vienne, en lui apportant son aide dans le cadre de l'élaboration de l'enquête de l'OSCE sur la violence à l'égard des femmes, qui s'appuie sur le questionnaire et la méthodologie de l'enquête menée par l'Agence. La FRA a étendu cette coopération aux missions de l'OSCE sur le terrain en contribuant à la mise en œuvre de l'enquête. De plus, sa coopération avec l'OSCE en matière de collecte de données s'est élargie dans le domaine des données sur les crimes de haine: l'Agence a présenté, à l'intention de six missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est et du BIDDH, un exposé portant sur les mesures et l'amélioration de la collecte de données sur les crimes de haine. Elle a également conseillé le BIDDH au sujet du projet de collecte de données d'enquête sur les crimes de haine en Pologne. De plus, l'Agence s'est associée au comité consultatif du BIDDH pour un projet de l'OSCE sur la participation politique des personnes handicapées.

La FRA a continué de coopérer avec l'OSCE en étroite coordination avec le Service européen pour l'action extérieure. Si, précédemment, cette coordination concernait essentiellement la dimension humaine de l'OSCE, elle a désormais été élargie au domaine de la migration et de l'asile, dans lequel les résultats de l'Agence concernant les droits fondamentaux peuvent aussi avoir un effet positif.

Une coopération fructueuse avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, ainsi qu'avec la présidence (autrichienne en 2017) de l'OSCE, s'est poursuivie au niveau opérationnel. Une réunion de coopération initiale avec la présidence autrichienne de l'OSCE a eu lieu dans les locaux de l'Agence le 22 mars 2017. Elle a été précédée d'une réunion avec la présidence du comité de la dimension humaine de l'OSCE (assurée par le Royaume-Uni) le 17 février 2017. Ces deux réunions impliquaient également le Service européen pour l'action extérieure.

La coopération entre la FRA et les subventions de l'EEE et de la Norvège est devenue plus opérationnelle encore depuis la signature de l'accord de coopération administrative en décembre 2016. La FRA s'est engagée au niveau des programmes, tant en République tchèque

qu'en Grèce. En cette qualité, la FRA a fourni des conseils, à un niveau stratégique général, à l'élaboration et à la réalisation des programmes. Elle soutiendra aussi les opérateurs du programme dans les pays mentionnés.

La FRA a accueilli la première réunion annuelle avec les donateurs (ministère norvégien des affaires étrangères). Il a été convenu de renforcer la bonne collaboration dans le domaine de l'intégration des Roms, qui est un domaine d'investissement massif du programme de subventions de l'EEE et de la Norvège dans ses 15 pays bénéficiaires.

Le partenariat concernant les événements associés aux droits fondamentaux est un autre volet important de la coopération avec les subventions de l'EEE et de la Norvège.

Une coopération accrue est également en cours pour renforcer les infrastructures de la société civile et des droits de l'homme à l'échelle nationale. Enfin, les subventions de l'EEE et de la Norvège sont des partenaires stratégiques du forum 2018 des droits fondamentaux de la FRA.

Dans le cadre des travaux préparatoires pour le forum 2018 des droits fondamentaux, la FRA a créé une équipe dédiée au projet et a achevé une vaste consultation sur le forum auprès des parties prenantes. La consultation visait à déterminer la portée du thème général de l'«appartenance», le format et la structure de l'événement, et les possibilités de partenariats. Elle a mis en évidence le fait que le sentiment d'«appartenance» de tous les habitants de l'UE est perçu comme un élément essentiel au fonctionnement de la démocratie et de l'État de droit, et comme un pilier de toute société solidaire et pluraliste. L'Agence a entamé un travail concret visant à circonscrire plus précisément les sections du programme du forum, en concertation avec des partenaires stratégiques, dont ceux représentés au conseil consultatif (le Conseil de l'Europe, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, la ville de Vienne, la future présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, le gouvernement norvégien et la Commission européenne). Le rôle du conseil consultatif est d'offrir des conseils stratégiques à la FRA au sujet du concept et de l'élaboration du programme, de soutenir les communications relatives au forum et de contribuer au suivi de ce dernier. La première réunion a eu lieu le 20 octobre 2017.

La FRA continue à améliorer ses travaux de collecte et d'analyse des données sur les expériences de divers groupes de population et dans des domaines spécifiques des droits fondamentaux. Elle s'appuie toujours sur sa réputation établie en matière de recherche qualitative et quantitative, en se concentrant tout



particulièrement sur les recherches fondées sur des enquêtes quantitatives à grande échelle, qui permettent d'analyser les tendances dans le temps. Tel est, par exemple, le cas de l'enquête EU-MIDIS II et de l'enquête sur les droits fondamentaux.

### 1.3. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses

Conformément au règlement financier (article 29), le principe d'économie prescrit que les moyens mis en œuvre par la FRA en vue de la réalisation de ses activités sont rendus disponibles en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés, et au meilleur prix. Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Le respect de ces principes est constamment recherché par la mise en œuvre de procédures internes et de pratiques prédéfinies. Ces procédures veillent à ce que les activités soient exécutées de manière efficace (à titre d'exemple, les différents flux de travail contribuent à une coopération efficace entre le personnel, les départements, etc.) et conformément au principe de l'économie (à titre d'exemple, les règles de passation des marchés assurent une passation de marché dans des conditions optimales).

L'Agence adapte continuellement ses dispositions internes afin d'améliorer l'efficacité et l'économie de ses opérations. Les initiatives suivantes indiquent la manière dont ces principes sont appliqués.

En 2017, la FRA a continué à utiliser les pratiques adoptées les années précédentes pour réduire les coûts liés à la gestion des équipements, tels l'électricité et les frais d'entretien généraux des bâtiments.

De plus, le personnel a continué à utiliser la visioconférence, lorsque les réunions pouvaient avoir lieu de cette manière, évitant ainsi les frais de mission. En 2017, la FRA a eu recours environ 90 fois aux infrastructures de visioconférence.



# 2

## Direction



L'assurance est un examen de données objectif visant à évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Cet examen est réalisé par la direction, qui veille constamment au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que par des auditeurs internes et externes. Ses résultats sont documentés et communiqués au directeur de la FRA, y compris les rapports sur:

- la gestion par activités:
  - la gestion des ressources financières (y compris celles prévues et effectives ainsi que sur les écarts),
  - la gestion des ressources humaines (y compris celles prévues et effectives ainsi que sur les écarts),
  - les coûts par activités:
- les contrôles *ex post*;
- l'analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI);
- les observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne de la Commission européenne;
- les observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE);
- les recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent

à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne, y compris les aspects suivants:

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations;
- la fiabilité des informations;
- la préservation des actifs et de l'information;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements concernés (article 32 du règlement financier de la FRA).

Elle examine la gestion des ressources financières et humaines de la FRA et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

### 2.1. Conseil d'administration

La FRA exécute un exercice annuel d'évaluation des risques, qui inclut une évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur incidence potentielle. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait du registre des risques est joint en annexe au document de programmation. Cette annexe présente les risques que la direction considère comme pertinents pour la mise en œuvre du document de programmation. Elle présente également les actions d'atténuation préventives.

En 2017, aucun risque significatif qui aurait exigé une décision du conseil d'administration ne s'est concrétisé.

## 2.2. Événements d'importance majeure

Aucun événement d'importance majeure n'a eu lieu au cours de l'exercice financier.

## 2.3. Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité

Les institutions, organes et États membres de l'UE tiennent les agences pour politiquement, financièrement et juridiquement responsables de leurs activités. Parmi ces institutions et organes figurent la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen, ainsi que la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes, le SAI, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Médiateur européen.

La Commission, le Parlement et le Conseil ont convenu de la structure de gouvernance de l'Agence dans son acte fondateur.

Trois commissions parlementaires européennes évaluent régulièrement les travaux de la FRA et supervisent son développement général. Il s'agit de la commission LIBE, de la commission des budgets et de la commission du contrôle budgétaire. Elles déterminent le budget annuel de la FRA et examinent la façon dont l'Agence a dépensé les fonds avant de décider de la décharge budgétaire. En résumé, le contrôle parlementaire sur les agences de l'UE peut comprendre des questions, des enquêtes, des auditions, une décharge budgétaire, des visites et un contact des commissions.

La commission parlementaire européenne spécialisée (LIBE) suit les travaux de la FRA. Elle prépare le cadre législatif, négocie avec le Conseil de l'Union européenne et assure le suivi des évaluations, des demandes de renseignements émanant de citoyens de l'UE et des rapports de la Cour des comptes. Elle formule également un avis sur les demandes budgétaires de l'Agence et la décharge budgétaire.

Les parties prenantes collaborent également très étroitement avec la FRA, apportant une contribution précieuse aux tâches qui sont exécutées (par exemple, les projets de recherche). Cette contribution inclut une aide pour diriger les préparations préliminaires, un retour d'information sur les résultats intermédiaires et

finals et une aide à la diffusion et à la prise en considération des conclusions. En outre, l'Agence a établi des forums consultatifs afin de coopérer avec les organisations de la société civile.

Par ailleurs, la FRA établit des liens toujours plus étroits avec les États membres à travers les points focaux au sein des administrations nationales, des parlements nationaux et des organismes nationaux correspondants. Ces mécanismes vitaux veillent à ce qu'il y ait un dialogue permanent en tant que base d'un partenariat de travail étroit, garantissant le partage des informations ainsi que la reconnaissance et le traitement des besoins nationaux.

La FRA est régie par un conseil d'administration composé de représentants indépendants de chaque État membre ainsi que de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, qui se réunit au moins deux fois par an. Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration est publié sur le site internet de l'Agence.

Les fonctions du conseil d'administration, du conseil exécutif et du comité scientifique sont décrites dans un document unique, le règlement intérieur, qui est publié sur le site internet de la FRA.

Les rapports du directeur adressés au conseil d'administration lui présentent une évaluation juste et équilibrée des activités de la FRA. Le directeur publie un rapport avant chaque réunion du conseil d'administration, garantissant la transparence et la responsabilité de la fonction exécutive (c'est-à-dire le directeur de la FRA) envers le conseil.

L'examen indépendant de l'Agence est soumis aux audits internes exécutés par le SAI, lequel supervise la conformité de la FRA aux dispositions de la NCI de la Commission européenne. La CCE examine la légalité et la régularité des opérations et donne une assurance concernant la fiabilité et la sincérité des états financiers. En réponse, la FRA a élaboré un mécanisme interne pour assurer la bonne coopération avec les organes d'audit et pour veiller à ce que les nouveaux développements du système prennent en considération les résultats des audits sans exception.

La FRA continue de mettre en œuvre et de renforcer sa gestion par activités. En outre, la nomenclature budgétaire de l'Agence suit les principes de l'établissement du budget par activité (EBA). Elle respecte les principes de spécification, de transparence et de bonne gestion financière, assurant la clarté et la transparence nécessaires au processus budgétaire, facilitant l'identification des principaux objectifs tels que reflétés dans son document de programmation, effectuant des choix



éventuels en matière de priorités politiques et permettant une mise en œuvre efficace et efficace.

Dans son document de programmation, la FRA suit une affectation des ressources basée sur les résultats, en fonction des priorités. Elle inclut également une annexe sur la gestion des risques, qui contribue à l'identification des risques potentiels et à la façon d'y répondre pour les atténuer. En outre, elle fournit des indicateurs de performance qui facilitent une évaluation efficace. Ces aspects facilitent l'évaluation pour déterminer si la FRA réalise ou non ses objectifs et accroissent la responsabilité, la transparence et l'ouverture.

Conformément à son règlement financier, la FRA met en place des évaluations *ex ante* et *ex post* de ses projets. De même, un évaluateur soigneusement sélectionné mène une évaluation externe indépendante de la FRA. L'évaluation est le principal outil utilisé par la FRA pour déterminer la mesure dans laquelle ses activités atteignent les objectifs fixés et comment leur performance peut être améliorée à l'avenir. Les résultats des évaluations peuvent notamment avoir une incidence sur le renforcement de la transparence et de la justification des dépenses de l'UE.

La FRA rend compte de ses performances concernant la gestion de son budget au moyen du rapport d'activité annuel consolidé et du rapport sur la gestion budgétaire et financière. Ces rapports présentent les réalisations pour l'année et les ressources utilisées, avec pour objectif principal d'accroître la responsabilisation et la transparence de l'Agence. Le rapport d'activité annuel consolidé est l'outil utilisé pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre des activités de l'Agence et constitue l'image inversée du document de programmation.

La stratégie de communication de la FRA et sa présence sur les médias sociaux augmentent l'ouverture et la transparence.

La FRA a mis l'accent sur le développement d'une culture d'intégrité, de loyauté et de confiance. Elle atteint cet objectif grâce aux instruments qu'elle met en place pour assurer un comportement éthique. La FRA évite les situations qui pourraient porter atteinte à son indépendance ou à son impartialité, au moyen de ses règles détaillées sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts pour son conseil d'administration et son comité scientifique. Outre le statut, la FRA a mis en place pour son personnel un code de bonne conduite administrative ainsi qu'un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts, qui offrent des informations détaillées et des conseils sur diverses questions, allant de conseils en matière de comportement au respect des obligations légales. La FRA fournit une formation obligatoire au personnel en matière de

lutte contre le harcèlement, d'éthique et d'intégrité, et publie les CV et déclarations d'intérêts de tous les membres actifs du conseil d'administration, du comité scientifique et de l'équipe de direction. La FRA a mis en place des procédures spécifiques pour les activités extérieures, les publications et discours, les cadeaux, les missions et les relations avec des groupes d'intérêt. L'Agence organise régulièrement une formation sur la prévention des actes illicites et applique la décision de la Commission sur les lanceurs d'alerte.

La FRA a mis en œuvre sa stratégie antifraude, laquelle est basée sur un exercice d'évaluation des risques, en tenant compte des lignes directrices de l'OLAF et en concertation avec ce dernier. Elle a obtenu un résultat significatif en termes de sensibilisation, en préparant et en donnant une formation interne sur la prévention de la fraude conformément aux documents fournis par l'OLAF.

La FRA a développé une culture d'intégrité dans laquelle les risques connexes sont identifiés, évalués et traités. Le respect des règles et le maintien d'un niveau élevé de normes éthiques sont des responsabilités partagées du personnel de la FRA, créant un environnement de confiance, de loyauté, de responsabilité et de respect sur le lieu de travail. À cette fin, la FRA a mis en place un certain nombre d'outils pour la protection du personnel, en général, et des lanceurs d'alerte, en particulier. Elle applique entre autres, par analogie, les orientations de la Commission sur le signalement des dysfonctionnements, conformément à la décision n° 2012/04 du conseil d'administration, qui figure sur le site internet de la FRA.

La FRA applique le règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents et a mis en place un registre des documents sur son site internet, où le public peut consulter et examiner les documents non seulement opérationnels mais aussi administratifs qui revêtent de l'importance pour sa gouvernance. En outre, afin d'accroître encore sa transparence, la FRA a mis en place un outil en ligne permettant aux citoyens de l'UE d'accéder aux documents relatifs aux travaux de l'Agence.

## 2.4. Gestion budgétaire et financière

Le taux d'exécution des crédits C1 a maintenu la tendance de l'année dernière et est resté à 100 %. De même, le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 2,05 %.

Le taux d'exécution des crédits de paiement C1 au titre III s'élevait à 31 %. Ce taux est conforme aux prévisions de reports automatiques (à savoir C8) de la FRA,

telles qu'elles ont été estimées au cours du premier trimestre de 2017 et telles qu'elles ont évolué au cours de l'exercice. Au total, 28 % des crédits ont été automatiquement reportés de 2017 à 2018.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une période d'exécution d'au moins un an. Dans ces cas, l'Agence est contrainte de reporter automatiquement des niveaux élevés de montants non échus à la fin de l'exercice.

En 2017, trois virements budgétaires ont été soumis au conseil d'administration pour adoption. En outre, le directeur a autorisé sept virements budgétaires. Le montant total transféré entre les titres s'est élevé à 747 776 euros.

Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière.

## Établissement du budget par activité

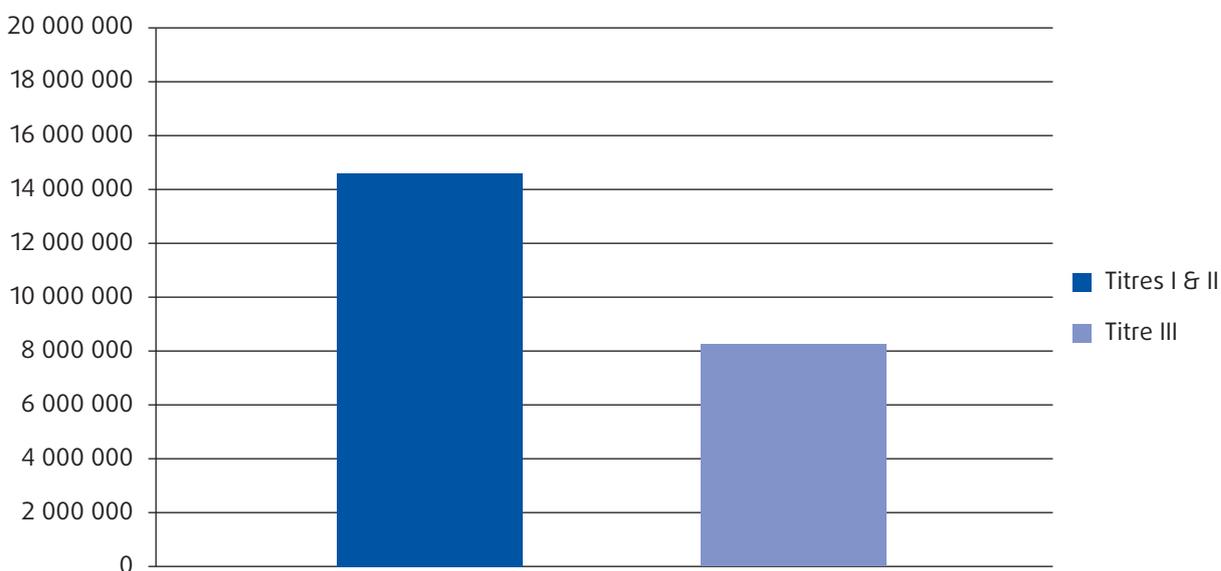
En 2017, la FRA a exécuté des crédits d'engagement pour 22 852 250 euros, consistant en fonds C1 et Ro. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les titres I, II et III), 14 605 474 euros ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), représentant 64 % des dépenses globales. Un montant de 8 246 776 euros a été consacré à des dépenses opérationnelles, représentant 36 % des dépenses totales, comme le montre le [graphique 1](#).

Le [graphique 2](#) présente l'EBA de l'exécution budgétaire. Les dépenses de la FRA sont ventilées comme suit, par rapport à la présentation traditionnelle:

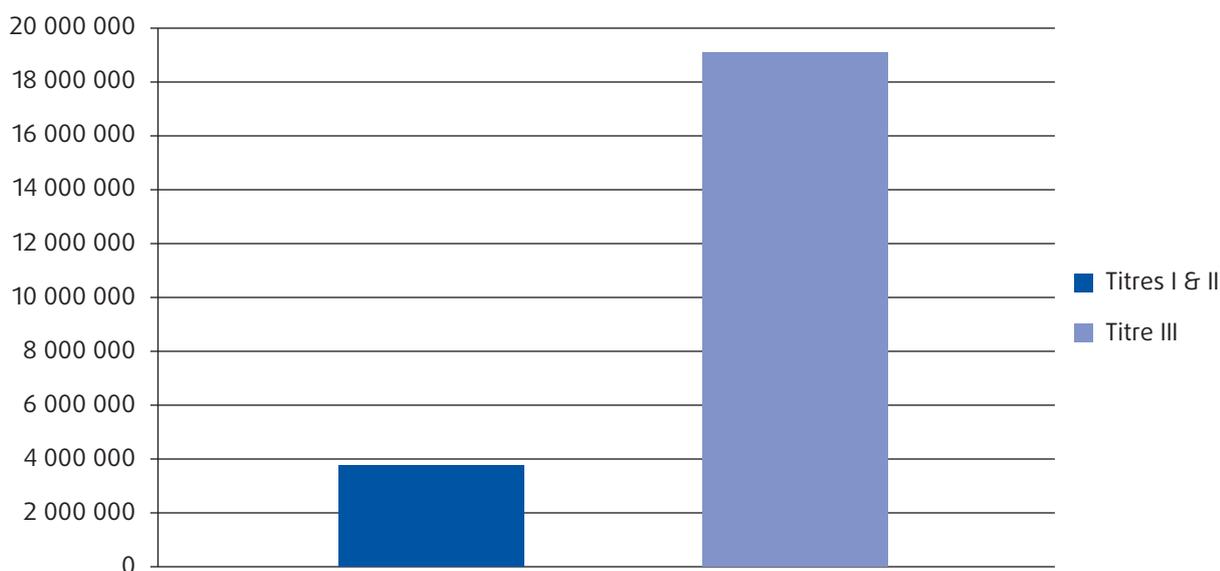
- 83 % pour les dépenses opérationnelles au lieu de 36 % pour le titre III;
- 17 % pour les dépenses de soutien (à savoir les frais généraux) au lieu de 64 % pour les titres I et II.

Par rapport à 2016, la proportion de jours-personnes travaillés dans les activités de soutien a diminué de 1 % en 2017. De plus amples détails figurent à l'[annexe V](#).

**Graphique 1 – Présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (en euros)**



Source: FRA, 2017

**Graphique 2 — Présentation de l'exécution budgétaire par activité (EBA) (en euros)**

Source: FRA, 2017

## 2.5. Gestion des ressources humaines

L'Agence a dû réduire ses effectifs de deux autres postes supplémentaires pour le «pool de redéploiement», atteignant une réduction globale de 10 % du personnel en 2017. Deux postes AD ont été supprimés du tableau des effectifs.

Le travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de Sysper pour le projet des agences a été achevé afin de rationaliser et d'automatiser certains processus de gestion des ressources humaines. L'Agence a également demandé d'améliorer l'accord de niveau de service du PMO pour permettre une utilisation efficace des ressources et des capacités existantes.

Le cadre juridique régissant les experts nationaux détachés (END) a été révisé en 2017 grâce à l'adoption de la nouvelle décision par le conseil d'administration. En outre, l'Agence a adopté de nouvelles règles régissant les programmes de stage (généraux et concernant les Roms) à la FRA.

En 2017, le conseil exécutif de la FRA a adopté une décision révisée concernant les règles d'exécution pour l'apprentissage et le développement. Les révisions concernent l'accès à la formation organisée ou payée par la FRA, en mettant l'accent en particulier sur la formation linguistique. Les nouvelles règles se réfèrent également à la formation initiée par les membres du personnel, aux éléments à prendre en compte pour considérer une activité de formation comme éligible,

ainsi qu'aux conditions liées à l'octroi d'un congé spécial et/ou à un soutien financier pour participer aux formations ou passer des examens.

En 2017, l'Agence a également réalisé une évaluation à 360 degrés des chefs de secteur et de l'équipe de direction de la FRA en vue d'obtenir des retours d'information. Le résultat de ces exercices fait désormais partie du processus de développement des parcours de formation individuels, mais également des activités de formation en groupe fondées sur les retours d'information reçus.

La décision du conseil d'administration sur les règles d'exécution relatives à l'occupation temporaire des postes de direction, qui fixe l'application de l'article 7, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires, déclarant que l'autorité investie du pouvoir de nomination peut demander aux fonctionnaires d'occuper un poste de leur groupe de fonction à un grade supérieur au leur, avec une limite d'un an, dans le but de garantir la continuité du service et le principe de traitement équitable. Les modalités de suppléance doivent être différenciées des emplois temporaires et ne sont pas couvertes par cette décision.

L'Agence a entrepris l'exercice d'évaluation des performances 2017 en utilisant la méthodologie approuvée pour les agences de l'UE. Les résultats de cet exercice sont présentés à l'[annexe IV](#).

## 2.6. Évaluation par la direction

Cette section présente et évalue les éléments identifiés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les principaux risques et les processus de contrôle visant à les atténuer sont énumérés à la [section B de l'annexe VI](#), ainsi que les indicateurs utilisés afin de mesurer les performances des systèmes de contrôle.

### 2.6.1. Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes ainsi que de la nature des paiements concernés. L'objectif de ces contrôles est de garantir à la FRA une assurance raisonnable relative au fait que le montant total de toute opération financière non conforme aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2 % des engagements autorisés.

#### Résumé des critères de matérialité

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de garantir que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2 % au terme de l'exercice. Le risque résiduel est estimé par le taux d'erreur résiduel obtenu après examen d'un échantillon représentatif des opérations moins toute correction effectuée, résultant des systèmes de surveillance et de contrôle en place.

#### Recouvrements réalisés grâce aux contrôles *ex post*

À la fin de la période visée, les résultats des contrôles *ex post* n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

### 2.6.2. Efficacité des contrôles et rentabilité

Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par l'Agence pour mener son action soient rendues publiques en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment à travers une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

## Analyse qualitative de l'évaluation de la gestion du registre d'exceptions et des défaillances du contrôle interne

Les exceptions enregistrées sont analysées afin de déceler tout domaine de préoccupation spécifique et action pour une amélioration, en soutien du processus de prise de décision. Par ailleurs, elles permettent à l'équipe de direction de traiter les circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité, et de manière transparente et justifiée. Le SAI et la CCE ont examiné les exceptions au cours de leurs audits et n'ont pas formulé d'observations.

L'analyse annuelle du niveau de conformité avec les NCI inclut une analyse qualitative et des recommandations en matière d'amélioration qui sont communiquées à la direction.

La FRA met régulièrement en œuvre des mesures préventives, conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations régulières et une formation pour les membres du personnel.

En 2017, une seule exception a été enregistrée et avait une valeur supérieure à 5 000 euros; elle était liée à un engagement qui a été effectué a posteriori sans incidence financière.

## Analyse qualitative des résultats des contrôles de surveillance relatifs aux procédures de marchés publics

Toutes les procédures de marchés publics ont été soumises à un contrôle documentaire prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Le procès-verbal de ces contrôles est consigné sur papier, et des mesures correctives sont appliquées si nécessaire.

La FRA a établi des mesures pour quantifier les coûts des ressources et des contributions requises afin de procéder à des contrôles significatifs, tels que décrits à la [section B de l'annexe VI](#), et à des estimations, dans la mesure du possible de leurs avantages en termes de montant des erreurs et des irrégularités évitées, détectées et corrigées par ces contrôles.

Dans l'ensemble, en 2017, les vérifications effectuées par la FRA pour la gestion des crédits budgétaires ont présenté un bon rapport coût/efficacité, étant donné que les bénéfices quantifiables estimés étaient supérieurs au coût.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les marchés publics, un montant estimé de 6 071 euros a été investi dans le contrôle de 16 procédures de marchés publics pour des contrats d'une valeur totale de



11 213 914 euros. 0,05 % du montant global des contrats a donc été consacré au contrôle, chaque procédure de marché public ayant un coût estimé à 379 euros.

Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en termes de critères de sélection et d'attribution. Cette modification a permis d'améliorer la qualité des offres et, par conséquent, l'efficacité de ces procédures de passation de marchés.

Ces procédures constituent en général une exigence réglementaire qui ne peut être contournée. En outre, comme le montrent les risques exposés à l'[annexe VI, section B](#), une part importante des crédits serait menacée si ces contrôles n'existaient pas.

En ce qui concerne les circuits financiers, aucun montant n'a été investi dans le contrôle des opérations financières. La FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

### Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels *ex post*

Conformément à l'article 46 de son règlement financier, en 2017, l'Agence a réalisé un contrôle *ex post*. Un total de 16 opérations, 8 engagements ayant une valeur très faible s'élevant à un total de 6 667 euros et 8 paiements pour un total de 6 667 euros, ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel.

La conclusion générale des contrôles *ex post* était que les transactions ont été effectuées dans le respect du système réglementaire existant, les contrôles *ex ante* en place assurant leur conformité.

Étant donné qu'aucun coût non éligible n'a été payé, le taux d'erreur détecté dans l'échantillon des opérations est de 0 %. Par conséquent, le taux d'erreur résiduel dans l'ensemble de la population est estimé à 0 %.

Il n'y a pas eu de montant à risque pour la valeur des paiements concernés autorisés. Dès lors, l'estimation de l'exposition financière est de 0 euro.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle pour la légalité et la régularité a donc été atteint.

Pour les mesures de surveillance, un montant estimé à 2 188 euros a été investi dans la vérification de 16 opérations financières d'une valeur de 13 334 euros. Le coût de chaque opération ou procédure vérifiée a posteriori est estimé à environ 139 euros.

En outre, il existe un certain nombre de bénéfices non quantifiables résultant des contrôles visant à s'assurer que les projets financés contribuaient à la réalisation des objectifs, et de l'effet dissuasif des contrôles *ex post*. Par ailleurs, la FRA estime que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits serait menacée si ces derniers n'existaient pas.

### 2.6.3. Prévention et détection des fraudes

La FRA a élaboré une stratégie antifraude, évaluant l'introduction de nouveaux contrôles, si nécessaire, après une estimation spéciale des risques. Le conseil d'administration a adopté la stratégie lors de la réunion de décembre 2014, avec un plan d'action connexe, qui a été mis en œuvre en 2015 et en 2016. À la fin de l'année de référence, l'Agence a entamé la révision de la stratégie antifraude dans le but qu'elle soit adoptée lors de la réunion du conseil d'administration en 2018.

En principe, les contrôles visant à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux dont l'objectif est d'assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles). Cependant, la FRA passe en revue la population d'opérations, de contrats, de projets et de bénéficiaires afin d'identifier ceux présentant un risque accru de fraude et de les soumettre à des contrôles prudentiels plus approfondis. Au cours de la période de référence, deux affaires ont été transmises à un panel d'enquête externe pour enquête. Au cours de la période de référence, l'OLAF a transmis ses recommandations à la FRA dans deux affaires ouvertes, respectivement, le 15 septembre 2014 et le 31 juillet 2017. La recommandation relative à la première affaire a été traitée. La seconde affaire sera traitée avant le 4 août 2017 conformément au calendrier indiqué par l'OLAF.

### 2.7. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Aucune tâche d'exécution budgétaire n'a été confiée à d'autres services et entités au cours de l'exercice visé.

### 2.8. Évaluation des résultats d'audit au cours de l'exercice visé

Cette section présente et évalue les observations et les conclusions communiquées par les auditeurs dans leurs rapports ainsi que les conclusions limitées de l'Agence

sur la situation des contrôles, qui pourraient avoir un impact important sur la réalisation des objectifs des contrôles internes et, partant, sur l'assurance, conjointement avec toute mesure de gestion prise en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA fait l'objet d'un audit par des auditeurs indépendants à la fois internes et externes: 1) le SAI et 2) la CCE.

### Service d'audit interne

Pendant la période de référence, le SAI a clôturé la dernière recommandation ouverte, soulevée lors de l'audit sur la gestion des ressources humaines.

### Cour des comptes européenne

Au moment de la préparation de l'actuel rapport d'activité annuel, l'Agence n'a pas encore reçu les observations finales de la Cour concernant l'exercice 2017. Par conséquent, dans la section figurant ci-après, l'Agence mentionne les observations reçues l'année dernière ainsi que les réponses apportées.

## 2.9. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

### Service d'audit interne

En 2017, le SAI a réalisé deux engagements.

Commentaires de la CCE	Réponses de la FRA
Les (sub)délégations formelles accordées par les ordonnateurs (délégués) ne correspondaient pas toujours aux autorisations relatives aux opérations dans le système ABAC Workflow.	Les subdélégations accordées par l'ordonnateur ont été mises à jour en 2015 et en 2016 à la suite des modifications intervenues au niveau de l'organisation de l'Agence. Du fait d'une erreur de transcription, toutes les délégations, anciennes et actuelles, ont été considérées comme valides par le système financier ABAC. L'erreur a été corrigée et des mesures ont été mises en place afin de garantir que le système ABAC ne reflète que les délégations actuellement valides.
Les reports de crédits engagés pour le titre III (dépenses opérationnelles) ont été élevés, avec un montant de 5,2 millions d'euros, soit 68 % (contre 5,7 millions d'euros, soit 70 %, en 2015). Ils reflètent principalement la nature des activités, qui impliquent de financer des études qui s'étendent sur plusieurs mois, souvent au-delà de la fin de l'exercice. L'Agence pourrait envisager d'introduire des crédits budgétaires dissociés pour mieux tenir compte du caractère pluriannuel des opérations ainsi que des délais inévitables entre la signature des contrats, la fourniture des prestations et les paiements.	Comme la Cour l'a observé pour les exercices précédents, les reports effectués par l'Agence pour le titre III reflètent le caractère pluriannuel de ses projets opérationnels, pour lesquels les paiements sont effectués conformément à des calendriers minutieusement planifiés et contrôlés. De l'avis de la FRA, le fait que son résultat budgétaire final a dépassé les 99 % au cours des derniers exercices et que le niveau des crédits C8 annulés a toujours été très bas (c'est-à-dire 2,4 % en moyenne pour les trois derniers exercices) indique que les reports sont pleinement justifiés.  L'Agence a déjà examiné la possibilité d'avoir recours à des crédits dissociés et a conclu que, étant donné que les projets opérationnels ont une durée de vie n'excédant pas deux ans, l'utilisation de tels crédits n'apporterait qu'une valeur ajoutée très faible. Une extension de la période de mise en œuvre est susceptible non seulement de retarder l'exécution des projets, mais aussi d'accroître de manière significative le risque de liquidité.

- Une mission d'information était axée sur les contrôles internes liés aux marchés publics de services juridiques et aux procédures relatives aux contrats de faibles valeurs, dans le but de préserver les principes de transparence, de proportionnalité, de l'égalité de traitement et de non-discrimination.

L'analyse a révélé que tous les documents de marchés publics évalués ont été traités par la FRA conformément aux procédures en place.

- Un audit interne sur l'éthique et la gouvernance a évalué la conception et la mise en œuvre effective de la gouvernance et du cadre de contrôle de l'Agence dans le domaine de l'éthique.

De manière globale, l'audit a révélé que la conception de la gouvernance et du cadre de contrôle de la FRA dans le domaine de l'éthique est adéquate.

L'audit n'a donné lieu à aucune recommandation critique ou très importante.

Au vu de ce qui précède, la situation actuelle ne suscite aucune inquiétude en ce qui concerne l'assurance.

### Cour des comptes européenne

En 2016, la Cour avait formulé deux commentaires concernant les comptes annuels de la FRA:



## 2.10. Suivi des observations de l'autorité de décharge

l'exécution du budget 2015, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, et les mesures prises par la FRA. Elle se concentre sur les mesures les plus pertinentes ou sur celles en cours.

Cette section présente un résumé des observations et commentaires de l'autorité de décharge concernant

### Observations concernant la FRA

Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures de la FRA	Mises en œuvre
<p>L'autorité de décharge déplore que le mandat de l'Agence continue de limiter son rôle en matière d'appui aux droits fondamentaux et souligne que l'Agence devrait être en mesure d'émettre, de sa propre initiative, des avis sur des propositions législatives. Selon l'autorité de décharge, le domaine de compétences de la FRA devrait s'étendre à tous les domaines des droits protégés en vertu de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, y compris, notamment, les questions de coopération policière et judiciaire.</p>	<p>La première évaluation externe indépendante de l'Agence, réalisée en 2012, a conclu et recommandé que le règlement fondateur soit explicitement modifié pour mieux refléter le traité de Lisbonne afin de signaler que l'Agence a le droit d'agir dans tous les domaines de compétence de l'UE. Cette recommandation a été soutenue par la réponse du conseil d'administration du 4 juin 2013 à la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, concernant les recommandations de l'évaluation.</p>	<p>En cours</p>
<p>L'autorité de décharge constate avec inquiétude un déséquilibre sensible entre les sexes parmi les six membres du conseil d'administration de l'Agence, dont cinq sont du même sexe, et prie instamment l'Agence de corriger ce déséquilibre et de communiquer dès que possible les résultats à l'autorité de décharge.</p>	<p>La FRA mène une politique d'égalité des chances et de diversité au moyen d'un vaste ensemble de mesures, y compris, entre autres, le programme d'action sur l'égalité et la diversité 2013-2015, dont l'un des quatre domaines concerne l'équilibre femmes/hommes.</p> <p>Il existe également d'autres mesures à travers lesquelles la FRA vise à assurer cet équilibre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le personnel existant du sexe le moins représenté dans le grade est inférieur à 40 %, une mention explicite adressée à ces personnes est incluse dans l'avis de vacance afin de les encourager à soumettre plus de candidatures.</li> <li>• La FRA garantit que les candidats des deux sexes sont invités aux entretiens de sélection et qu'une liste de sélection assurant la parité femmes/hommes est élaborée lorsque cela est possible.</li> <li>• En 2014, la FRA a fait appel à un contractant externe pour réaliser une évaluation de l'égalité et de la diversité. Pour donner suite aux résultats de cette évaluation, un groupe de travail a été mis en place pour discuter des observations et des recommandations du rapport, ainsi que pour proposer des mesures à l'équipe de direction. Le plan d'action issu de ces consultations est actuellement mis en œuvre.</li> <li>• En 2015, un groupe interne «Égalité et diversité» a été mis en place dans le but de promouvoir et d'intégrer l'égalité et la diversité au sein de la FRA. Les principaux objectifs du groupe sont les suivants: prodiguer des conseils sur l'égalité et la diversité à la direction, au département des ressources humaines et de la planification, au comité du personnel et aux autres organes organisationnels internes de la FRA; jouer le rôle de point focal vers lequel le personnel peut se tourner pour les questions relatives à l'égalité et à la diversité; sensibiliser à l'égalité et à la diversité au sein de la FRA; soutenir la mise en œuvre du cadre relatif à l'égalité et à la diversité.</li> </ul>	<p>En cours</p>

Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures de la FRA	Mises en œuvre
	Bien qu'elle présente une proportion de 44,07 % de membres féminins et de 55,93 % de membres masculins au conseil d'administration, l'Agence dépasse deux objectifs importants fixés par: 1) le Parlement européen dans sa résolution 2011/2244(INI), à savoir un seuil de 40 % de représentation pour les femmes dans les organes d'administration d'ici à 2020; 2) la Commission européenne, à savoir au moins 40 % de représentation pour les personnes du sexe sous-représenté conformément à la «Strategic engagement for gender equality 2016-2019».	
L'autorité de décharge recommande l'inclusion des nouveaux domaines thématiques proposés que sont la coopération policière et la coopération judiciaire en matière pénale dans le nouveau cadre pluriannuel, qui est en cours de négociation. L'autorité de décharge observe qu'à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la coopération policière et la coopération judiciaire en matière pénale font maintenant partie intégrante du droit de l'Union et relèvent donc de l'éventail des missions de l'Agence.	Le cadre pluriannuel de la FRA est révisé tous les cinq ans. La proposition de nouveau cadre pluriannuel soumise par la Commission européenne comprend le domaine de la «coopération policière et judiciaire» dans son ensemble. Cette proposition reflète également la recommandation du conseil d'administration de la FRA visant à supprimer l'exclusion d'«en matière pénale» et à inclure le domaine thématique de la coopération policière et judiciaire étant donné qu'elle fait maintenant partie intégrante du droit de l'Union et relève donc de l'éventail des missions de l'Agence.  Étant donné l'absence d'accord au sein du Conseil concernant l'inclusion de domaines qui appartenaient précédemment au troisième pilier (c'est-à-dire la coopération policière et judiciaire en matière pénale), le projet de décision du Conseil concernant le nouveau cadre pluriannuel 2018-2020 (14423/16 du 28 novembre 2016) mentionne la «coopération judiciaire, excepté en matière pénale». En ce qui concerne cet élément, le Parlement européen a approuvé le projet de décision du Conseil, mais a recommandé que tant la Commission que le Conseil envisagent attentivement de modifier le règlement fondateur de la FRA à l'avenir afin d'étendre de manière explicite la compétence de l'Agence en ce qui concerne les domaines qui «appartenaient précédemment au troisième pilier».	En cours

## Principales observations concernant toutes les agences de l'UE

Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures de la FRA	Mise en œuvre
Sans objet pour la FRA		

Pour plus de détails concernant les commentaires communs, veuillez consulter [«EU Agencies Network report to the European Parliament on the follow-up to the 2015 budgetary discharge»](#).



# 3

## Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne



La FRA a adopté un ensemble de normes de contrôle interne (NCI) fondées sur les bonnes pratiques internationales, afin de garantir qu'elle réalise ses objectifs politiques et opérationnels. De plus, en ce qui concerne la gestion financière, le respect de ces normes constitue un critère obligatoire.

L'Agence a mis en place, conformément à ces normes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit, la structure organisationnelle et les NCI adaptés à l'exécution de ses objectifs politiques et de contrôle.

### 3.1. Gestion des risques

L'environnement général des risques dans lequel l'Agence opère et les risques intrinsèques aux processus de l'Agence sont évalués chaque année au moyen d'un exercice impliquant tous les membres de l'équipe de la direction.

Les risques clés sont identifiés et évalués dans un registre des risques, sur la base de l'efficacité des contrôles existants; chaque fois qu'un risque n'est pas considéré comme se situant à un niveau acceptable, des mesures préventives sont convenues et mises en œuvre.

Au cours de l'exercice financier, une évaluation trimestrielle de suivi des risques a été réalisée; aucun risque significatif ne s'est concrétisé.

Dans le cadre de la stratégie antifraude, au terme de la période de référence, une évaluation spécifique des risques de fraude a été lancée dans le but de soutenir la révision de la stratégie et son adoption au cours de la réunion du conseil d'administration en 2018.

### 3.2. Respect et efficacité des normes de contrôle

La FRA a adopté un ensemble de NCI fondées sur les bonnes pratiques internationales, visant à garantir la réalisation des objectifs politiques et opérationnels.

En ce qui concerne la gestion financière, le respect de ces normes constitue une exigence. L'Agence a mis en place, conformément à ces normes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit, une structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs politiques et de contrôle.

Les mesures en place pour assurer la mise en œuvre efficace des NCI sont adéquates. Conformément à la NCI n° 15, la FRA conduit diverses activités ayant pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance des NCI. La réalisation de cette évaluation et la définition de priorités qui en résulte s'appuient sur les sources suivantes: analyse interne des lacunes, registre d'exceptions, contrôle *ex post*, évaluation des risques et conclusions d'audits (SAI et CCE).

Au terme de la période de référence, la FRA a débuté la révision des contrôles internes sur la base du nouveau cadre de contrôle interne de la Commission visant à adopter la révision du cadre de contrôle interne de l'Agence lors de la réunion du conseil d'administration de mai 2018.

#### Mesures correctives déjà mises en œuvre en 2017

Bien qu'elle tienne compte de la période de transition vers le nouveau cadre de contrôle interne, l'Agence a mis en place un certain nombre de mesures visant à améliorer la mise en œuvre effective de la NCI n° 5

(«Objectifs, indicateurs de performance») et de la NCI n° 11 («Administration des documents»).

## Analyse interne des lacunes

En décembre 2017, une analyse interne des lacunes (basée sur l'analyse théorique de documents existants, des entretiens et les recommandations des organes de contrôle) a été réalisée. Elle visait à fournir une évaluation détaillée du niveau de conformité des NCI. Le rapport en résultant présente un aperçu du pourcentage de mise en œuvre pour chaque norme et résume un ensemble de recommandations classées par ordre de priorité.

En conséquence, la FRA a identifié un niveau de mise en œuvre atteignant la conformité totale.

Il convient de prendre en considération que le nouveau cadre de contrôle interne nécessitera un examen de l'état actuel de la mise en œuvre, avec une référence spécifique aux nouveaux éléments qui seront introduits.

## Exceptions

Outre l'analyse des lacunes et conformément aux dispositions de la NCI n° 8 («Processus et procédures»), la FRA a mis en place un processus pour l'enregistrement et l'autorisation des exceptions, le registre étant tenu à jour au niveau central et régulièrement présenté aux organes de contrôle externe que sont le SAI et la CCE.

La période visée par l'évaluation révèle que la NCI, qui repose sur de solides contrôles *ex ante*, est en mesure

de détecter les écarts les plus importants par rapport au règlement financier, entraînant l'enregistrement des exceptions et permettant une prise de décision appropriée.

Il convient de noter que les mesures préventives convenues dans le passé, conjointement avec une meilleure communication, ont contribué à sensibiliser davantage le personnel aux engagements budgétaires et juridiques et à clarifier davantage le contenu des procédures.

## Contrôles *ex post*

Un exercice de contrôle *ex post* est mis en œuvre sur une base annuelle. L'identification basée sur les risques des domaines cibles permet une utilisation efficace des ressources et une identification claire des domaines nécessitant un contrôle.

En 2017, sur la base d'une évaluation des risques spécifique, un exercice a été réalisé sur des lignes budgétaires sélectionnées avec une référence spécifique aux contrats de faible valeur inférieurs à 1 000 euros. L'activité n'a pas révélé de problèmes particuliers.

## Conclusion

L'Agence évalue chaque année l'efficacité de ses NCI clés, en se fondant sur un certain nombre de mesures de suivi et de sources d'information. L'évaluation permet de conclure que les NCI sont effectivement mises en œuvre.



# 4

## Assurance relative à la gestion



Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les [parties 2](#) et [3](#) et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

### 4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance et réserves éventuelles

Les informations rapportées dans les [parties 2](#) et [3](#) découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par l'Agence.

En conclusion:

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité annuels des années précédentes;
- aucune recommandation critique ou très importante relative au SAI et celles de moindre importance sont traitées en vue de leur clôture rapide;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2016 quant à la légalité et à la régularité des opérations;
- trois observations du Parlement européen sont en suspens et devraient être mises en œuvre prochainement.

### 4.2. Réserves

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance n'a été identifiée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'Agence. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

### 4.3. Conclusion générale sur l'assurance et les réserves (le cas échéant)

Cette section reprend l'évaluation des éléments rapportés ci-dessus et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

En conclusion, la direction a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, les risques sont suivis et atténués de façon adéquate, et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.



# 5

## Déclaration d'assurance



Je, soussigné,

directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

en ma qualité d'ordonnateur,

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

J'affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'autoévaluation, les contrôles *ex post*, les observations du service d'audit interne ainsi que les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme, en outre, n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Vienne, le 16 mai 2018

Michael O'Flaherty



# Annexe I – Statistiques opérationnelles clés

Les principales activités de la FRA peuvent être classées dans les quatre groupes suivants:

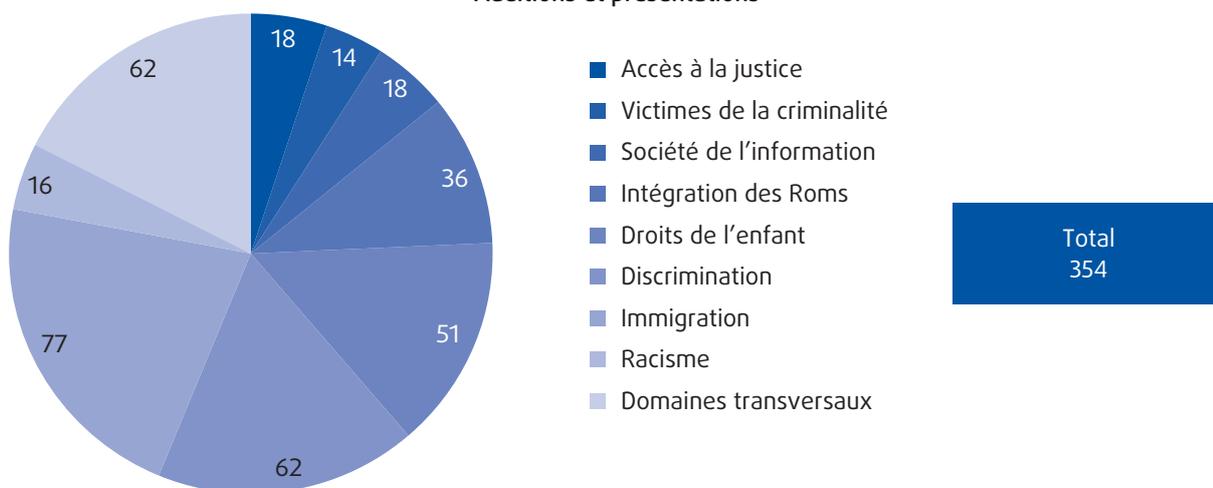
- fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE;
- collecte de données et réalisation d'études et d'analyses sur les tendances et les défis en matière de droits fondamentaux;
- coopération et travail en réseau avec les États membres, les institutions de l'Union, les centres de recherche, les organismes nationaux et les organisations non gouvernementales;
- sensibilisation du public aux droits fondamentaux et diffusion active d'informations sur les activités de l'Agence.

Afin de mieux suivre et d'évaluer les performances de l'Agence et l'impact de celle-ci sur le terrain, sur la base des activités menées, la FRA a établi un cadre de mesure des performances (PMF). Le PMF consiste en une logique d'intervention et un cadre d'indicateurs. Des graphiques relatifs à certains indicateurs de performance clés (KPI) reflétant les performances de la FRA en 2017 sont présentés ci-après.

## Objectif: fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE

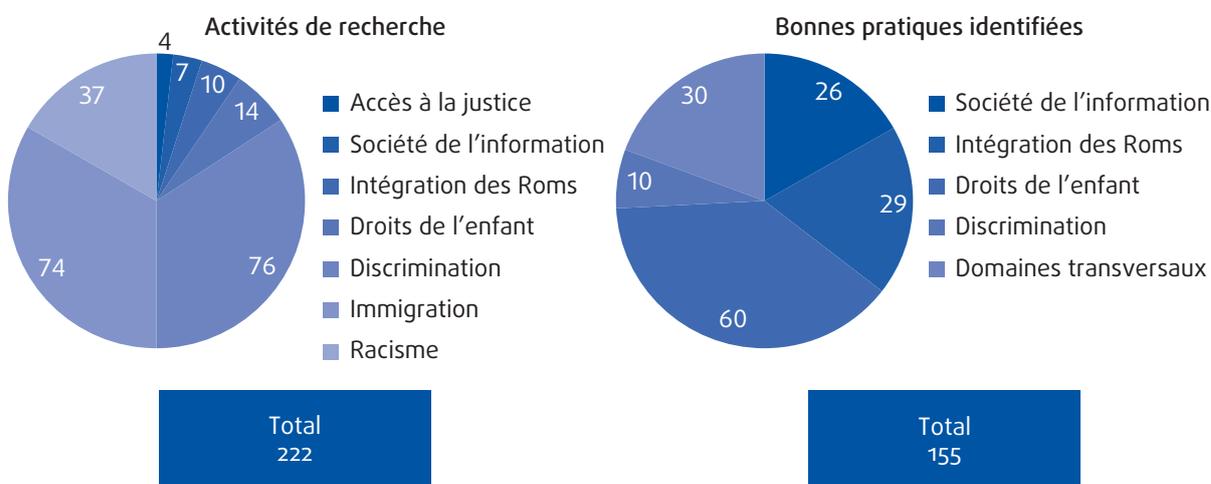
Indicateur: nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance

### Auditions et présentations



**Objectif: développer des recherches, analyses et enquêtes, et recenser les bonnes pratiques**

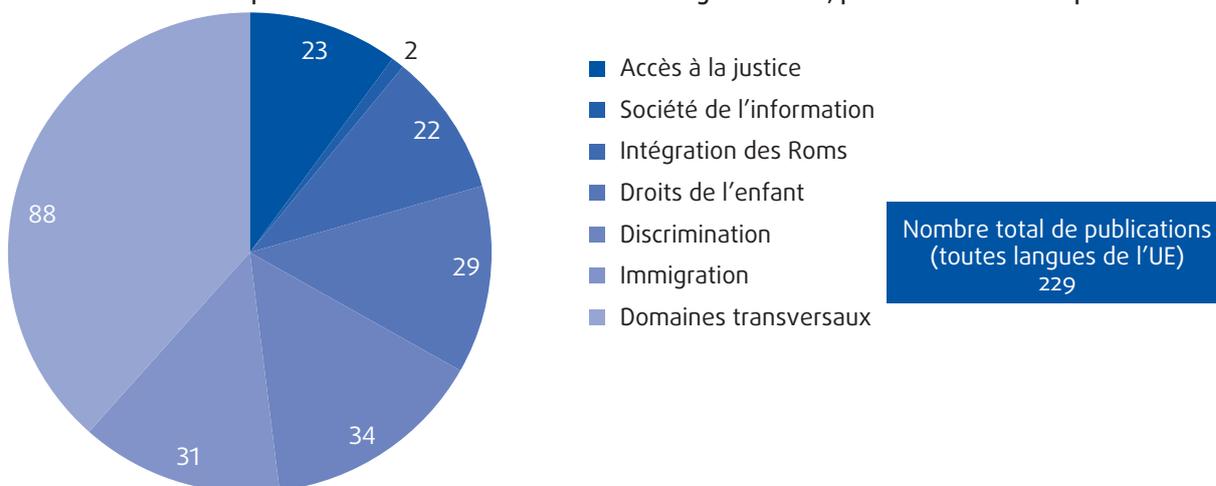
Indicateur: nombre d'activités de recherche  
Indicateur: nombre de bonnes pratiques identifiées



**Objectif: publier des rapports et guides thématiques**

Indicateur: nombre de publications produites

Nombre de publications de la FRA dans toutes les langues de l'UE, par domaine thématique

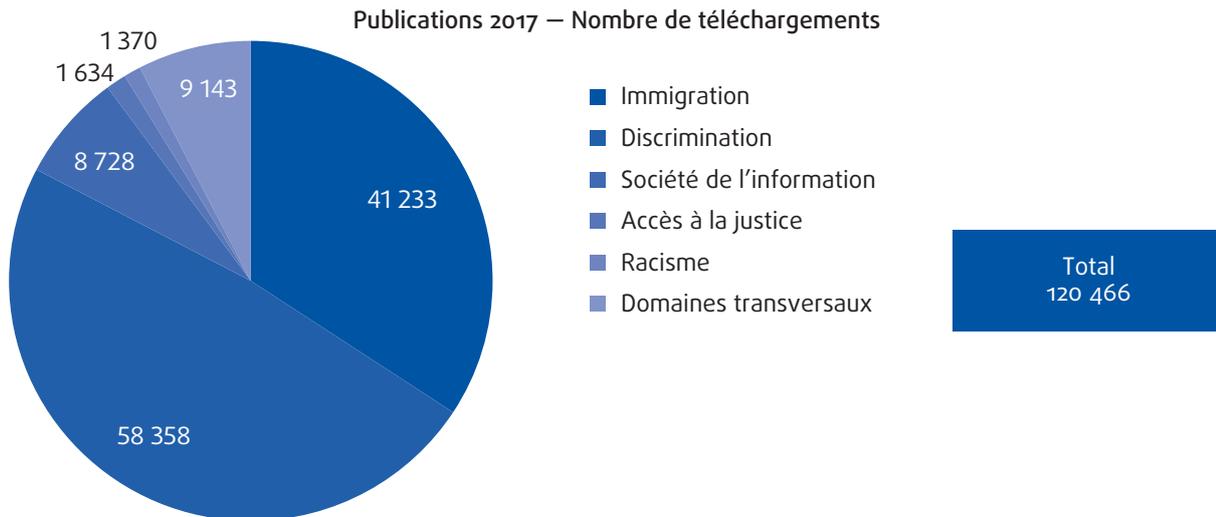


Remarque: Bien que les publications soient attribuées à un domaine thématique particulier, un grand nombre d'entre elles couvrent également des questions ayant trait à d'autres domaines thématiques – comme les publications relatives aux domaines thématiques de l'immigration et de l'intégration des Roms, qui traitent également de questions en rapport avec le domaine thématique des droits de l'enfant.

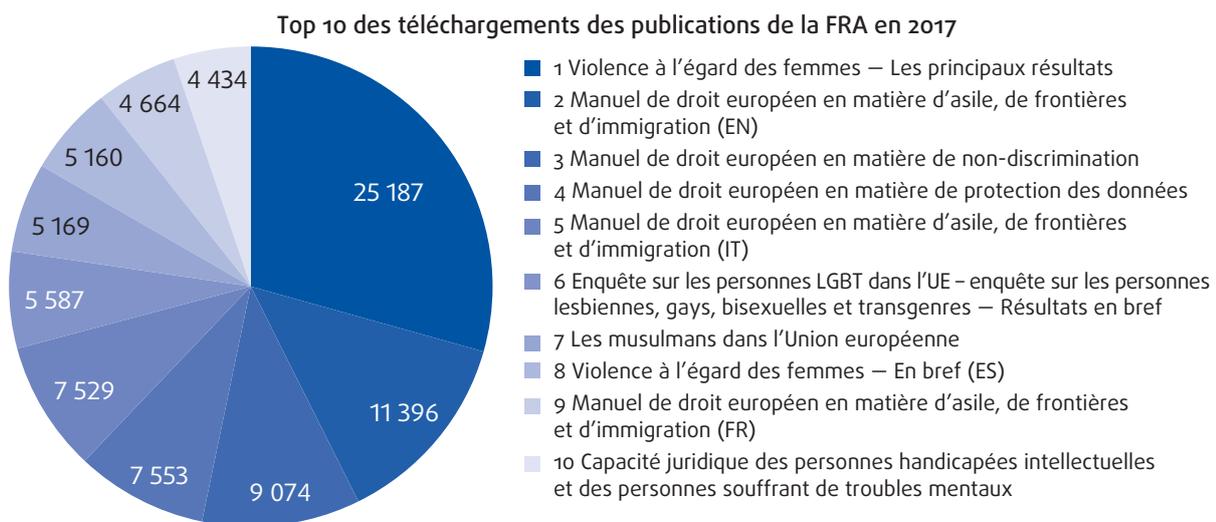
**Objectif: diffuser des informations ciblées à l'intention des parties prenantes concernées et en temps opportun**

Indicateur: nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA  
Indicateur: nombre de parties prenantes recevant une copie des publications

**79 884**  
Publications écrites diffusées en 2017  
Augmentation de 9 % par rapport à 2016

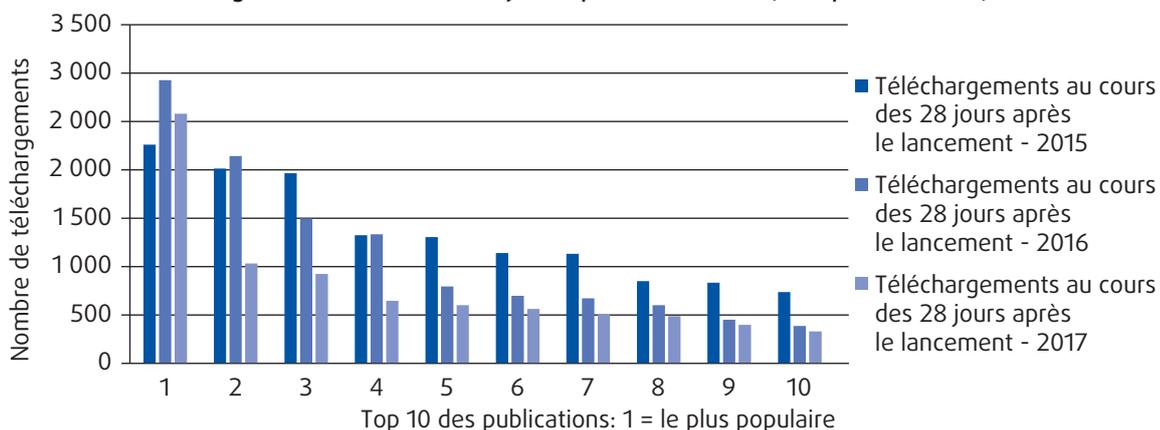


Le nombre élevé de téléchargements dans le domaine thématique de la «discrimination» s'explique par la popularité actuelle de l'EU-MIDIS II, du rapport [sur la violence à l'égard des femmes](#) et du «[Manuel de droit européen en matière de non-discrimination](#)». En outre, concernant le domaine thématique «Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile», la publication la plus téléchargée était le «[Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration](#)», en particulier les versions anglaise, française et italienne.



Remarque: Le rapport sur les principaux résultats de l'EU-MIDIS II a été publié le 6 décembre 2017. Il a été téléchargé 1 960 fois rien qu'en décembre.

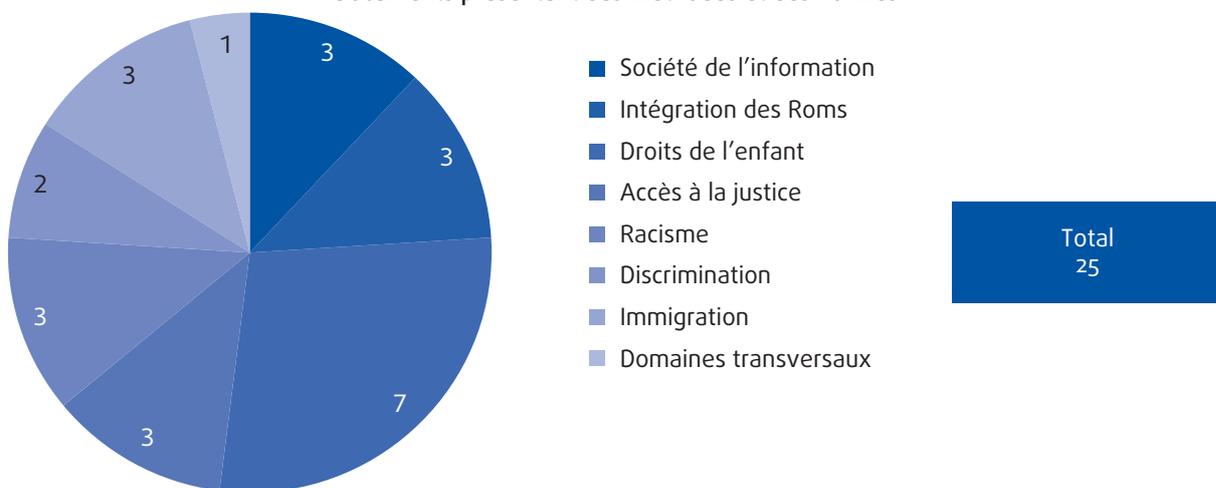
**Nombre de téléchargements au cours des 28 jours après le lancement, comparaison 2015, 2016 et 2017**



**Objectif: développement de méthodes et de normes pertinentes**

Indicateur: nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes

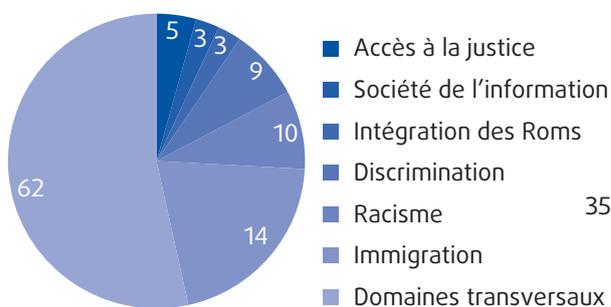
Documents présentant des méthodes et des normes



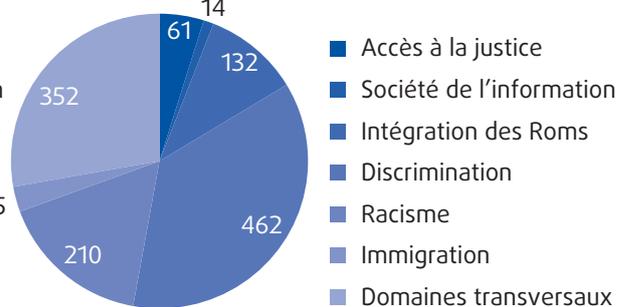
**Objectif: développer des réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux d'agences**

Indicateur: nombre d'événements de mise en réseau organisés  
 Indicateur: nombre de participants aux événements de la FRA

Événements de mise en réseau



Participants aux événements de la FRA

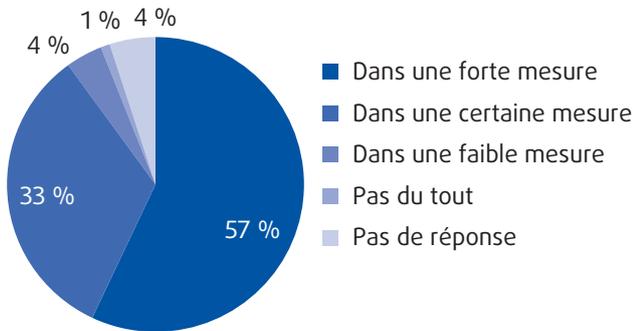


Le diagramme circulaire ci-après ne reprend pas la participation aux réunions des organes de l'Agence. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises et a enregistré une participation moyenne de 31 membres/membres suppléants, le conseil exécutif a tenu cinq réunions avec une participation moyenne de 6 membres et le comité scientifique a tenu quatre réunions avec une participation moyenne de 8 membres.

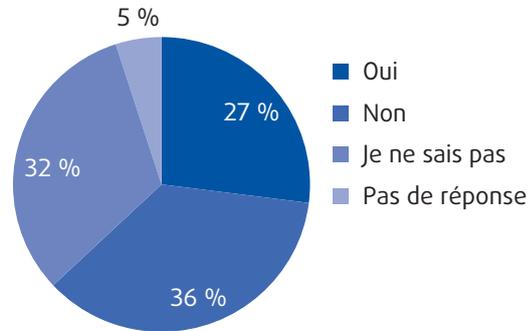
**Objectif: produire et/ou diffuser des conclusions et des recommandations fondées sur des données probantes à partir de la recherche**

Indicateur: proportion de parties prenantes clés considérant les éléments probants et avis fournis par la FRA comme étant fiables, pertinents et utiles

Mesure dans laquelle les besoins de parties prenantes sont comblés par les travaux de l'Agence

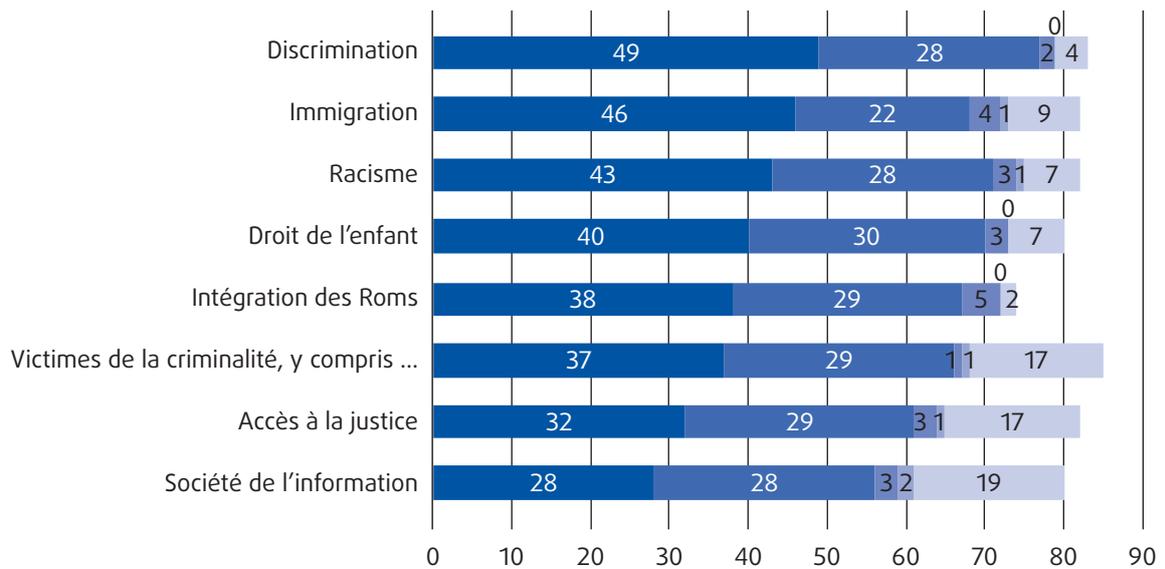


Nécessité pour l'Agence de mener des activités supplémentaires



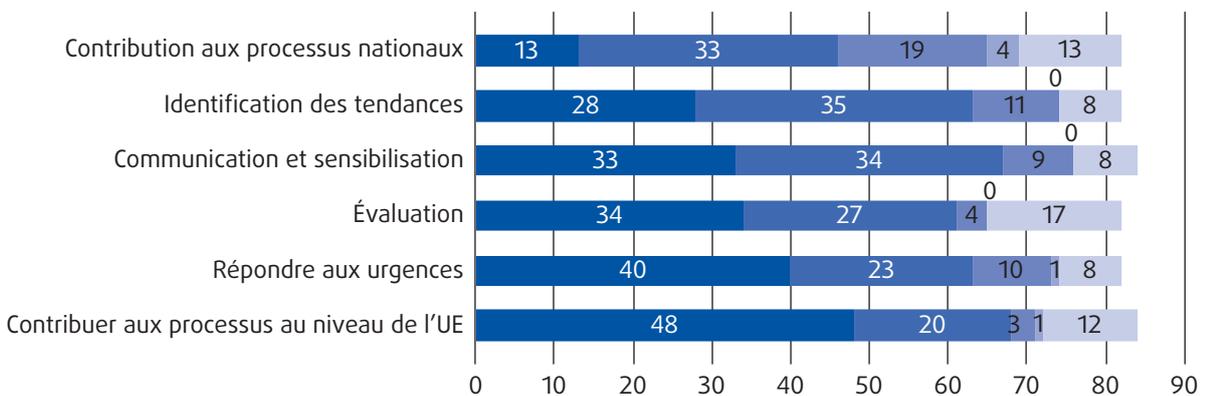
Source: Seconde évaluation externe indépendante – consultation des parties prenantes.

Mesure dans laquelle l'Agence a atteint ses objectifs thématiques (répondants à l'enquête des parties prenantes)



■ Dans une forte mesure ■ Dans une certaine mesure ■ Dans une faible mesure ■ Pas du tout ■ Je ne sais pas

Mesure dans laquelle l'Agence a atteint ses objectifs stratégiques (répondants à l'enquête des parties prenantes)



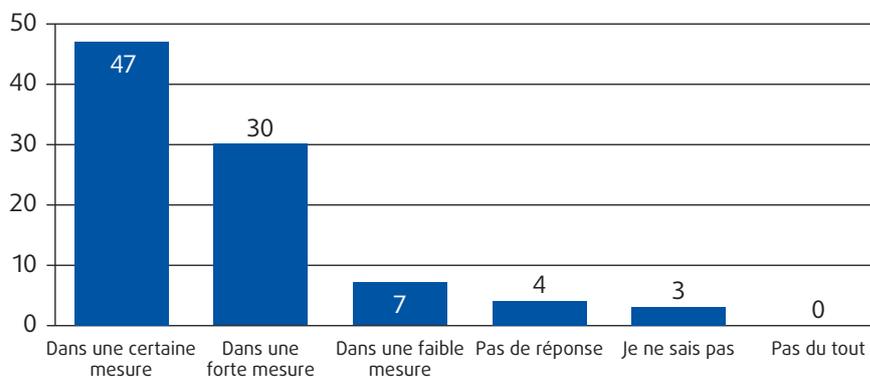
■ Dans une forte mesure ■ Dans une certaine mesure ■ Dans une faible mesure ■ Pas du tout ■ Je ne sais pas

Source: Seconde évaluation externe indépendante – consultation des parties prenantes.

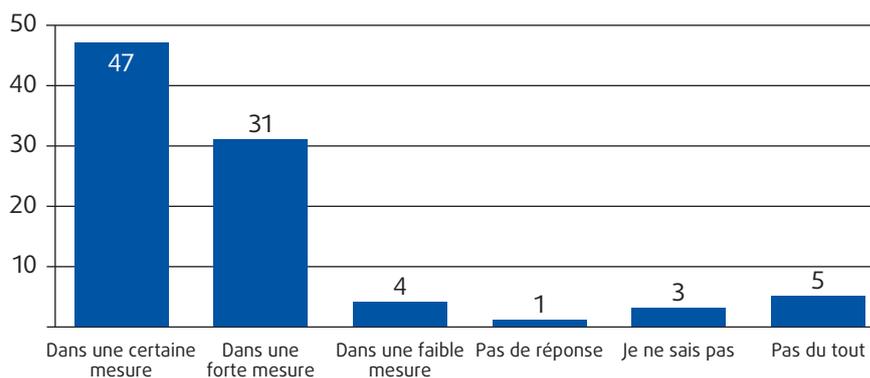
**Objectif: sensibilisation accrue des parties prenantes aux droits fondamentaux**

Indicateur: proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux

**Efficacité des activités de communication et de diffusion de l'Agence dans la promotion des droits fondamentaux dans l'UE entre 2013 et 2017**



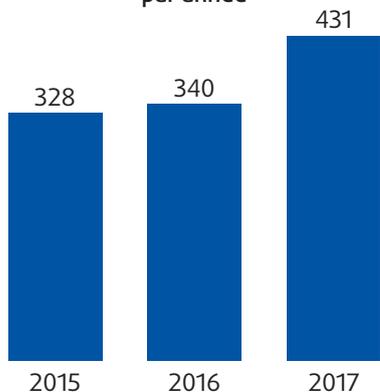
**Contribution de la FRA à la promotion et à la protection des droits fondamentaux dans l'UE**

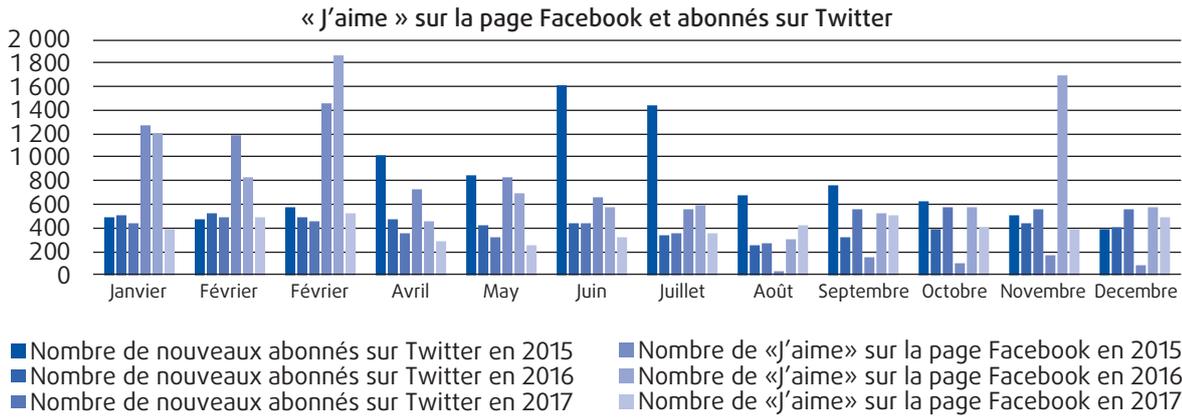


Source: Seconde évaluation externe indépendante – consultation des parties prenantes.

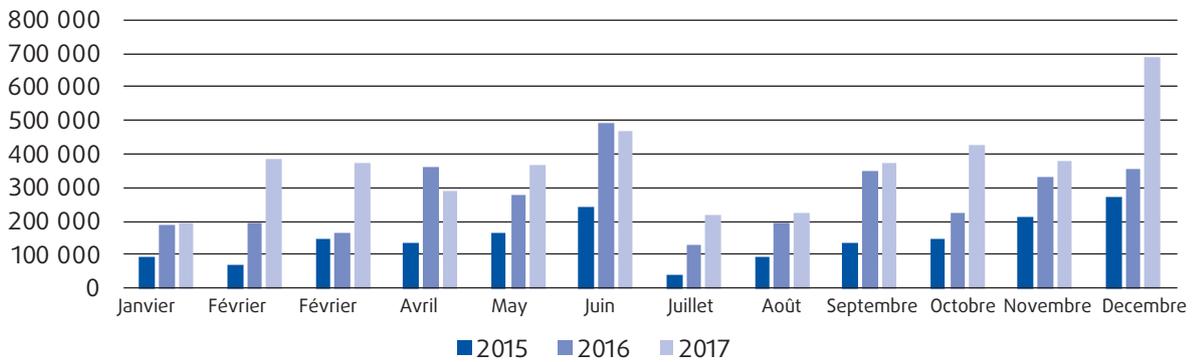
## Statistiques relatives aux médias sociaux

Nombre total de publications Facebook, par année

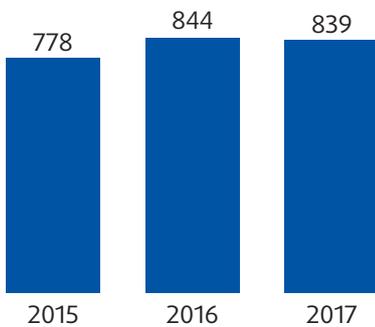




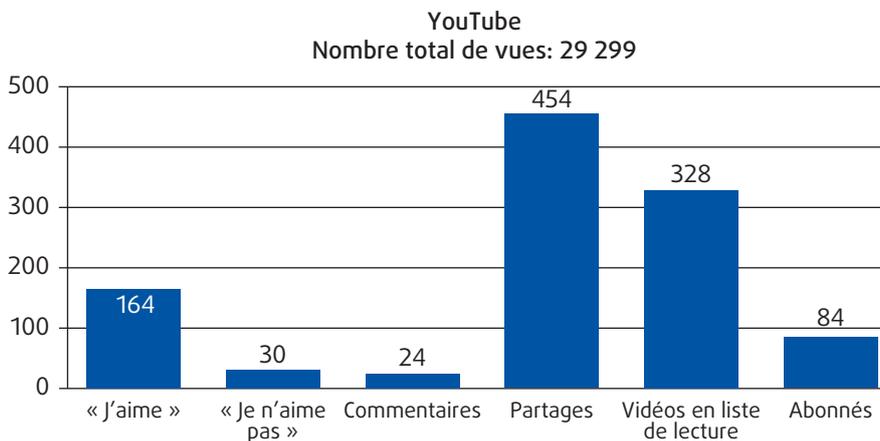
### Impressions par mois



### Nombre total de tweets



## Statistiques vidéo 2017



Facebook  
Nombre total de vues: 73 800

Daily data is recorded in the Pacific time zone

**FRA** Video insights: 1 January 2017 - 31 December 2017

1 January 2017 - 31 December 2017

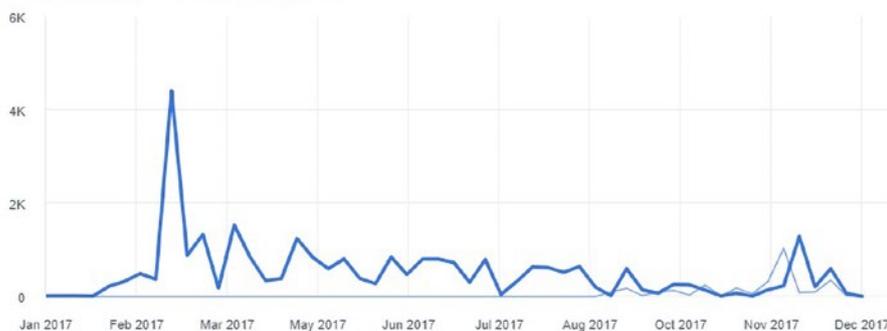
**Performance** > METRICS FOR ALL YOUR VIDEOS FROM 01/01 - 31/12 COMPARED TO THE PREVIOUS 365 DAYS

<b>27.5K</b> Minutes viewed ▲ 823% from previous 365 days	<b>73.8K</b> Video views ▲ 311% from previous 365 days
---	--

The following metrics have incomplete data for the date range you've selected:  
• Minutes viewed data is available starting from 12/09/2016.  
• Video views data is available starting from 02/05/2016.

1 January 2017 - 31 December 2017

**27,511 Minutes viewed**   **2,981 Previous period**



## Annexe II – Statistiques sur la gestion financière

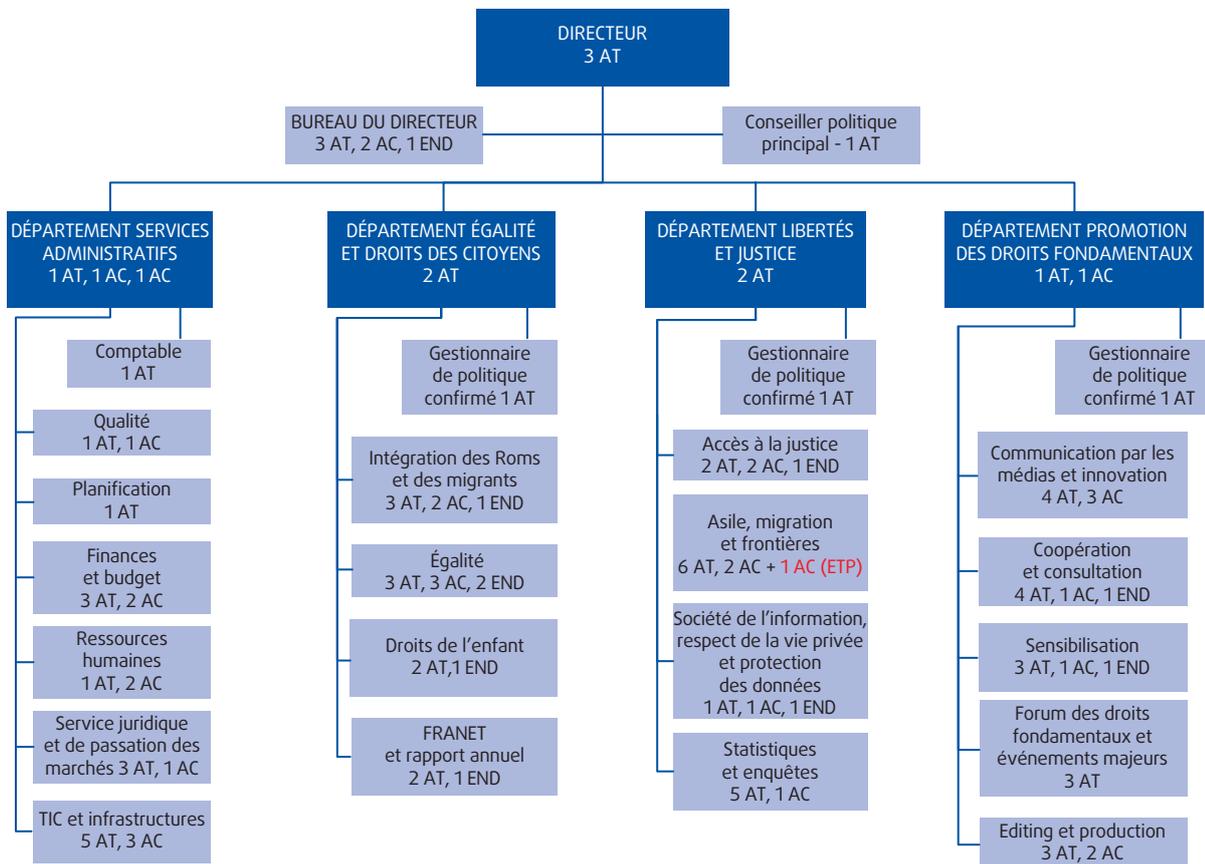
Veillez consulter le rapport sur la gestion budgétaire et financière disponible en ligne: <http://fra.europa.eu/en/about-fra/finance-and-budget/financial-documents>.



# Annexe III – Organigramme

À la fin de 2017, la structure de la FRA comprenait le bureau du directeur et quatre départements, comme montré dans le [graphique A3.1](#).

Graphique A3.1 – Organigramme





# Annexe IV – Tableau des effectifs

Tableau A4.1 – Tableau des effectifs

Catégorie et grade	Postes permanents		Postes temporaires	
	2017 (postes autorisés)	2017 (réellement pourvus au 31.12.2017)	2017 (postes autorisés)	2017 (réellement pourvus au 31.12.2017)
AD 16	–	–	–	–
AD 15	–	–	1	–
AD 14	–	–	1	2
AD 13	–	–	2	–
AD 12	–	–	8	4
AD 11	–	–	–	2
AD 10	–	–	12	5
AD 9	–	–	11	5
AD 8	–	–	1	13
AD 7	–	–	7	11
AD 6	–	–	3	4
AD 5	–	–	–	–
<b>Total AD</b>	–	–	<b>46</b>	<b>46</b>
AST 11	–	–	–	–
AST 10	–	–	1	–
AST 9	–	–	3	1
AST 8	–	–	3	2
AST 7	–	–	6	3
AST 6	–	–	12	7
AST 5	–	–	–	7
AST 4	–	–	1	4
AST 3	–	–	–	–
AST 2	–	–	–	–
AST 1	–	–	–	–
<b>Total AST</b>	–	–	<b>26</b>	<b>24</b>
AST/SC 6	–	–	–	–
AST/SC 5	–	–	–	–
AST/SC 4	–	–	–	–
AST/SC 3	–	–	–	–
AST/SC 2	–	–	–	–
AST/SC 1	–	–	–	–
<b>Total AST/SC</b>	–	–	–	–
<b>Total</b>	–	–	<b>72</b>	<b>70</b>

Remarque: AST/SC: secrétaires et commis.

**Tableau A4.2 – Évaluation comparative sur la base des résultats de l'année précédente**

(Sous-)catégorie de type d'emploi	Année <i>n</i> - 1 (%)	Année <i>n</i> (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
Soutien administratif	15	15
Coordination	–	1
<b>Frais opérationnels</b>	<b>73</b>	<b>73</b>
Activités opérationnelles générales	7	7
Gestion et mise en œuvre de programme	62	63
Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	3	3
Évaluation et analyse d'impact	–	–
<b>Neutre</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
Comptabilité, finances, marchés non opérationnels, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle internes	9	8
Activités linguistiques	3	3

*Les chiffres ci-dessus comprennent tous les différents types de contrats, à savoir agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, stagiaires, visiteurs d'études et prestataires de services externes.*



# Annexe V – Ressources humaines et financières par activité

Tableau A5.1 – Ressources humaines par activité EBA

Activité EBA	Ressources humaines par activité EBA	
	Total personnes/jours	Pourcentage
Accès à la justice	771	4
Victimes de la criminalité	244	1
Société de l'information	536	3
Intégration des Roms	753	4
Droits de l'enfant	437	2
Discrimination	1 534	8
Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile	1 461	8
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	590	3
Communication et sensibilisation	4 123	22
Activités transversales	1 360	7
Mécanisme de consultation et de coopération	802	4
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1 437	8
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>14 049</b>	<b>74</b>
Activités de soutien	4 895	26
<b>Total activités de soutien</b>	<b>4 895</b>	<b>26</b>
<b>Total jours agence</b>	<b>18 944</b>	

Remarque: Les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est l'une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activité (GPA) au sein de l'Agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.

Source: FRA, 2017

Tableau A5.2 – Ressources financières par activité EBA (€)

Activité EBA	Dépenses directes	Dépenses indirectes (frais généraux)	Total
Accès à la justice	659 484	594 430	1 253 914
Victimes de la criminalité	3 708	188 120	191 828
Société de l'information	422 204	413 248	835 452
Intégration des Roms	1 614 198	580 861	2 195 058
Droits de l'enfant	79 850	337 229	417 079
Discrimination	452 760	1 183 077	1 635 837
Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile	1 706 533	1 126 333	2 832 866
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	834 764	454 650	1 289 414
Communication et sensibilisation	1 584 243	3 178 774	4 763 017
Activités transversales	–	1 048 540	1 048 540
Mécanisme de consultation et de coopération	463 391	618 562	1 081 953
Recherche et coopération avec les parties prenantes	425 641	1 107 983	1 533 625
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>8 246 776</b>	<b>10 831 808</b>	<b>19 078 584</b>
Activités de soutien	–	3 773 666	3 773 666
<b>Total activités de soutien</b>	<b>–</b>	<b>3 773 666</b>	<b>3 773 666</b>
<b>Total</b>	<b>8 246 776</b>	<b>14 605 474</b>	<b>22 852 250</b>

Source: FRA, 2017



# Annexe VI – Annexes spécifiques à la partie 2

## A. Les critères de matérialité

La matérialité est le fondement de la définition de faiblesses significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et la méthode adoptée pour l'évaluation de leur importance sont exposés ci-dessous.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux faiblesses significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de la FRA. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base:

- de la nature et de la gravité de la faiblesse;
- de la durée de cette faiblesse;
- de l'existence de mesures compensatoires (mesures d'atténuation de l'incidence de la faiblesse);
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les faiblesses (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

En termes quantitatifs, une faiblesse est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2 % des engagements autorisés de la FRA.

## B. Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget

### Étape 1 – Passation de marché

#### A. Planification

**Principaux objectifs du contrôle:** efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité)

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que ...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles?	Indicateurs des contrôles
Sans objet car aucun risque moyen ni élevé n'a été identifié au cours de cette étape	—	—	—	—

#### B. Évaluation et définition des besoins

**Principaux objectifs du contrôle:** efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité)

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que ...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles?	Indicateurs des contrôles
Sans objet car aucun risque moyen ni élevé n'a été identifié au cours de cette étape	—	—	—	—

## C. Sélection de l'offre et évaluation

**Principaux objectifs du contrôle:** efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité), prévention et détection de la fraude

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que ...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles?	Indicateurs des contrôles
Conflit d'intérêts/ inégalité de traitement entre les soumissionnaires, en raison par exemple de critères de sélection tendancieux ou d'évaluations partielles (s'adresse également au CA et au CD)	Processus d'évaluation formel, régi par des procédures internes dédiées: comité d'ouverture et comité d'évaluation  Inclure au moins 5 membres dans le comité de sélection pour les offres supérieures à 60 000 euros et 3 membres pour les offres inférieures à 60 000 euros, afin de réduire le risque d'inégalité de traitement  Fournir des règles claires pour les achats d'un montant maximal de 15 000 euros	100 % – tous les appels d'offres  <b>Portée:</b> tous les documents soumis	<b>Coûts:</b> estimation du coût du personnel impliqué <b>Bénéfices:</b> conformité au règlement financier  Différence entre l'offre la plus onéreuse et l'offre sélectionnée  Prévention de l'inégalité de traitement entre les soumissionnaires et, en conséquence, des éventuelles réclamations ou poursuites susceptibles de survenir	<b>Efficacité:</b> nombre de réclamations ou de cas de litige déposés  Nombre de demandes d'éclaircissements liées à l'offre  <b>Efficience:</b> coût moyen d'une procédure de passation de marchés  Coûts liés à la clôture d'une réclamation/d'un litige
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées à la fois par les membres du jury d'ouverture et les membres du jury d'évaluation	100 % des membres du comité d'ouverture et du comité d'évaluation	<b>Coûts:</b> estimation du coût du personnel impliqué <b>Bénéfices:</b> montants des contrats pour lesquels le contrôle a permis de prévenir le risque de litige ou de fraude	
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CD	100 % des déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CD	<b>Coûts:</b> estimation du coût du personnel impliqué dans la préparation, la publication et l'archivage des déclarations signées <b>Bénéfices:</b> prévention d'irrégularités éventuelles en évitant toute interférence dans la procédure de passation de marchés et la conclusion de contrats	
	Pages dédiées sur le site internet de la FRA pour garantir la transparence des informations	100 % des informations sont disponibles sur le site internet  <b>Portée:</b> obligatoire pour les appels d'offres supérieurs à 15 000 euros	<b>Coûts:</b> estimation des coûts liés au fonctionnement du site internet (mise à jour, maintenance, etc.) <b>Bénéfices:</b> plaintes éventuelles des soumissionnaires concernant l'accès aux informations  Participation d'un nombre suffisant de soumissionnaires mis en concurrence	
	Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, grâce à leur inclusion dans les spécifications techniques  Existence du CD  Supervision administrative et approbation du cahier des charges par l'AO	100 % des spécifications du cahier des charges sont minutieusement examinées  <b>Portée:</b> déterminée en fonction du montant du contrat attribué	<b>Coûts:</b> estimation du coût du personnel impliqué <b>Bénéfices:</b> limitation du risque de litige  Limitation du risque d'annulation d'une offre  Montant des contrats proposés pour lesquels la supervision et l'approbation ont permis d'identifier une erreur significative	

Remarque: AO: ordonnateur; CA: conseil d'administration; CD: comité directeur.

## Étape 2 – Opérations financières

**Principaux objectifs du contrôle:** garantir que l'exécution du contrat est conforme au contrat tel qu'il a été signé

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que ...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles?	Indicateurs des contrôles	
<p>... tous les ajustements des données comptables et les garanties de préfinancement ne soient pas identifiés</p> <p>Erreurs dans les opérations</p> <p>... les engagements, paiements et ordres de recouvrement soient consignés avec du retard</p> <p>... les systèmes comptables soient incomplets</p>	Utilisation du système ABAC pour l'ensemble des documents comptables (tous les versements de préfinancement sont contrôlés par l'intermédiaire du système ABAC)	100 % des contrats (via des engagements) sont saisis dans le système ABAC	<p><b>Coûts:</b> coûts de la licence pour les utilisateurs ABAC</p> <p>Estimation du coût du personnel impliqué</p> <p>Coût des activités de formation</p>	<p><b>Efficacité:</b> taux d'erreurs évitées, en pourcentage</p> <p>Nombre de défaillances des contrôles</p> <p>Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant</p>	
	Contrôle des garanties via le système ABAC	100 % des garanties figurent dans le système ABAC	<p><b>Bénéfices:</b> contrôle centralisé des paiements</p> <p>Accès aux informations par l'ensemble des participants concernés</p>	<p>Nombre des mesures d'amélioration mises en place</p> <p><b>Efficience:</b> intérêts moratoires payés</p>	
	Formation au système ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés	100 % des utilisateurs ABAC			
	Flux de travail financier basé sur le principe du «double regard» (contrôles opérationnels et financiers conformes au flux de travail financier)	100 % des opérations sont vérifiées	<p><b>Portée:</b> toutes les opérations sont vérifiées</p>	<p>Montant des irrégularités, des erreurs et des trop-perçus que les contrôles ont permis d'empêcher</p>	<p>Montant des dommages-intérêts versés</p> <p>Coûts des contrôles <i>ex post</i> par rapport aux bénéfices</p>
	Centralisation de l'initiation financière				
	Chaque opération est vérifiée par l'ordonnateur délégué en sa qualité d'agent de vérification des comptes	100 % des opérations sont vérifiées	<p>Détection et correction systématiques des faiblesses</p>	<p>Coût moyen d'un contrôle <i>ex post</i></p>	
	Chaque opération est vérifiée par l'agent comptable (par exemple, ajustements comptables)	100 % des opérations sont vérifiées			
	Consignation et autorisation des exceptions	Exceptions signalées conformément à la procédure interne	<p><b>Portée:</b> en fonction de l'exception signalée</p> <p>100 % une fois par an</p> <p><b>Portée:</b> recherche de la faiblesse dans les procédures en rapport avec les exceptions rapportées</p>		
Examen des exceptions rapportées					
Contrôles <i>ex post</i>	Opérations sélectionnées	<p><b>Portée:</b> l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques</p>			

Remarque: ABAC: systèmes d'informations financières; AOD: ordonnateur délégué.

## Étape 3 – Mesures de supervision

**Principaux objectifs du contrôle:** garantir la détection et la correction de toutes les faiblesses existant dans les procédures (appel d'offres et opérations financières)

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles?	Indicateurs des contrôles
... les données figurant dans le système d'information lié aux contrats soient incomplètes ou inexactes	Application du principe du «double regard», qui inclut la vérification des informations saisies	Vérification de 100 % des informations téléchargées dans l'application informatique TCM (Tender Contract Maker)	<b>Coûts:</b> estimation du coût du personnel impliqué Coûts liés au fonctionnement de l'application TCM (maintenance, mises à jour, etc.) <b>Bénéfices:</b> prévenir les erreurs dans la rédaction et l'exécution des contrats	<b>Efficacité:</b> nombre d'erreurs non détectées (par rapport aux irrégularités et aux erreurs) <b>Efficience:</b> coût des erreurs non détectées Coûts des contrôles <i>ex post</i> par rapport aux bénéfices
	Contrôles <i>ex post</i>	Opérations sélectionnées  <b>Portée:</b> l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques		

Remarque: TCM (Tender Contract Maker): application visant la préparation des marchés.



## Annexe VII – Annexes spécifiques à la partie 3

Il n'y a pas d'annexes spécifiques à la [partie 3](#).



# Annexe VIII – Comptes annuels provisoires

Tableau A8.1 – Exécution des crédits d'engagement C1 en 2017 (en millions d'euros)

Chapitre		Crédits d'engagement autorisés (*)	Engagements réalisés	%
		1	2	3 = 2 / 1
<b>Titre A-1 – DÉPENSES DE PERSONNEL</b>				
A01100	Traitements de base	5,93	5,93	100,00
A01101	Allocations familiales	0,77	0,77	100,00
A01102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	0,89	0,89	100,00
A01103	Indemnités de secrétariat	0,01	0,01	100,00
A01113	Stagiaires	0,41	0,41	100,00
A01115	Agents contractuels	1,79	1,79	100,00
A01130	Couverture des risques de maladie	0,21	0,21	100,00
A01131	Assurances accidents et maladies professionnelles	0,02	0,02	100,00
A01132	Couverture du risque de chômage	0,08	0,08	100,00
A01140	Allocations à la naissance et en cas de décès	0,00	0,00	100,00
A01141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	0,10	0,10	100,00
A01178	Services extérieurs	0,10	0,10	100,00
A01190	Coefficients correcteurs des rémunérations	0,37	0,37	100,00
A01200	Frais de recrutement du personnel	0,05	0,05	100,00
A01201	Frais de voyage	0,00	—	—
A01202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	0,00	—	—
A01203	Frais de déménagement	0,00	—	—
A01204	Indemnités journalières temporaires	0,00	—	—
A01300	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses	0,09	0,09	100,00
A01410	Service médical	0,05	0,05	100,00
A01420	Perfectionnement professionnel du personnel	0,24	0,24	100,00
A01430	Frais de contentieux	0,12	0,12	100,00
A01520	Échanges de personnel	0,25	0,25	100,00
A01610	Relations sociales entre les membres du personnel	0,01	0,01	100,00
A01620	Autres interventions sociales	0,70	0,70	100,00
A01630	Centres de la petite enfance et crèches	0,16	0,16	100,00
A01700	Frais de réception et de représentation	0,00	0,00	100,00
<b>Total titre A-1</b>		<b>12,35</b>	<b>12,35</b>	<b>100,00</b>

Chapitre		Crédits d'engagement autorisés (*)	Engagements réalisés	%
		1	2	3 = 2 / 1
<b>Titre A-2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
A02000	Loyers	0,57	0,57	100,00
A02010	Assurances	0,01	0,01	100,00
A02020	Eau, gaz, électricité et chauffage	0,06	0,06	100,00
A02030	Nettoyage et entretien	0,33	0,33	100,00
A02040	Aménagement des locaux	0,01	0,01	100,00
A02050	Sécurité et surveillance des immeubles	0,11	0,11	100,00
A02100	Équipement de traitement des données	0,44	0,44	100,00
A02101	Développement de logiciels	0,26	0,26	100,00
A02102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	0,03	0,03	100,00
A02200	Premier équipement en matériel et installations	0,02	0,02	100,00
A02203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	0,00	—	—
A02210	Mobilier	0,00	—	—
A02230	Location de matériel de transport	0,00	0,00	100,00
A02250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	0,00	—	—
A02300	Papeterie et fournitures de bureau	0,02	0,02	100,00
A02320	Frais bancaires	0,00	0,00	100,00
A02353	Travaux de manutention et déménagement de services	0,03	0,03	100,00
A02355	Publications et reproduction de documents	0,00	0,00	100,00
A02400	Affranchissement de correspondance et frais de port	0,01	0,01	100,00
A02410	Redevances de télécommunications	0,08	0,08	100,00
A02411	Équipements de télécommunications	0,00	—	—
A02550	Frais divers pour les réunions	0,01	0,01	100,00
A02601	Études, enquêtes et consultations	0,03	0,03	100,00
<b>Total titre A-2</b>		<b>2,01</b>	<b>2,01</b>	<b>100,00</b>
<b>Titre Bo-3 – DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
B03211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	0,42	0,42	100,00
B03230	Asile, immigration et intégration des migrants	1,71	1,71	100,00
B03311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	0,83	0,83	100,00
B03321	Discrimination	0,45	0,45	100,00
B03340	Intégration des Roms	1,61	1,61	100,00
B03350	Droits de l'enfant	0,08	0,08	100,00
B03620	Accès à la justice	0,66	0,66	100,00
B03630	Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation	0,00	0,00	100,00
B03700	Rapport annuel	0,57	0,57	100,00
B03701	Recherche et collecte des données	0,11	0,11	100,00
B03711	Communication et sensibilisation	1,33	1,33	100,00
B03801	Organes de l'Agence	0,33	0,33	100,00
B03802	Mécanismes de consultation	0,13	0,13	100,00
B03900	Réserve pour le titre III	0,00	—	—
<b>Total titre Bo-3</b>		<b>8,25</b>	<b>8,25</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>22,61</b>	<b>22,61</b>	<b>100,00</b>

(\*) Les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits d'engagement pour la même période (par exemple, les recettes internes et externes affectées).

Sources: FRA, 2017

Graphique A8.1 – Exécution des crédits d'engagement C1 en 2017 (% par chapitre)

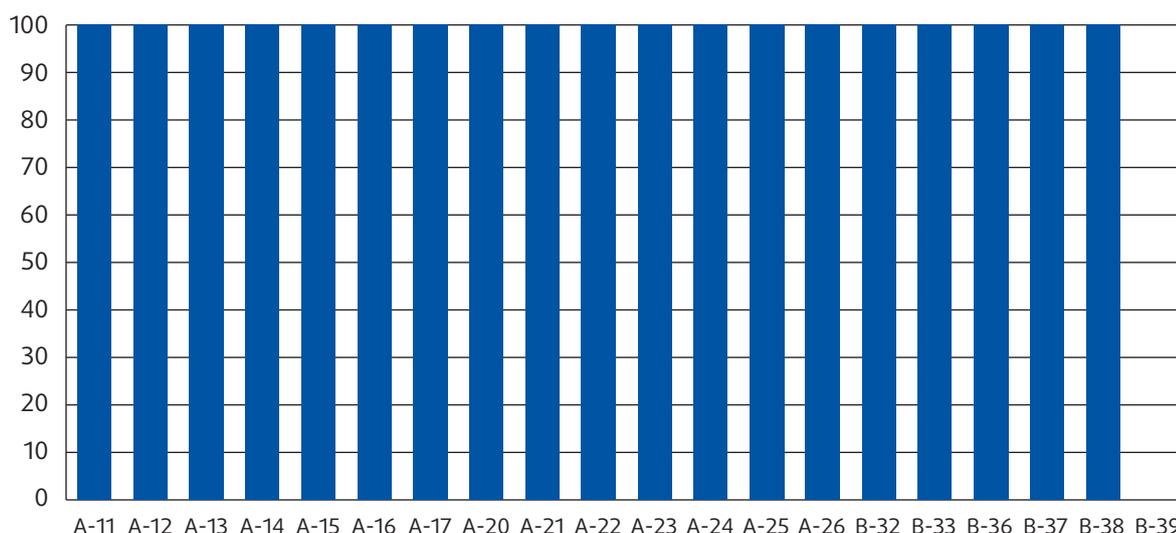


Tableau A8.2 – Exécution des crédits de paiement en 2017 (en millions d'euros)

Chapitre		Crédits de paiement autorisés (*)	Paiements effectués	%
		1	2	3 = 2 / 1
<b>Titre A-1 – DÉPENSES DE PERSONNEL</b>				
A01100	Traitements de base	5,93	5,93	100,00
A01101	Allocations familiales	0,77	0,77	100,00
A01102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	0,89	0,89	100,00
A01103	Indemnités de secrétariat	0,01	0,01	100,00
A01113	Stagiaires	0,41	0,41	100,00
A01115	Agents contractuels	1,79	1,79	100,00
A01130	Couverture des risques de maladie	0,21	0,21	100,00
A01131	Assurances accidents et maladies professionnelles	0,02	0,02	100,00
A01132	Couverture du risque de chômage	0,08	0,08	100,00
A01140	Allocations à la naissance et en cas de décès	0,00	0,00	100,00
A01141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	0,10	0,10	100,00
A01178	Services extérieurs	0,11	0,10	93,13
A01190	Coefficients correcteurs des rémunérations	0,37	0,37	100,00
A01200	Frais de recrutement du personnel	0,05	0,05	96,94
A01201	Frais de voyage	0,00	0,00	0,00
A01202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	0,00	0,00	0,00
A01203	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
A01204	Indemnités journalières temporaires	0,00	0,00	0,00
A01300	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses	0,10	0,07	74,59
A01410	Service médical	0,06	0,04	75,48
A01420	Perfectionnement professionnel du personnel	0,26	0,14	54,26
A01430	Frais de contentieux	0,12	0,08	63,00
A01520	Échanges de personnel	0,25	0,25	100,00
A01610	Relations sociales entre les membres du personnel	0,01	0,00	35,53
A01620	Autres interventions sociales	0,70	0,70	100,00
A01630	Centres de la petite enfance et crèches	0,16	0,16	100,00
A01700	Frais de réception et de représentation	0,00	0,00	100,00
<b>Total A-1</b>		<b>12,40</b>	<b>12,18</b>	<b>98,23</b>

Chapitre		Crédits de paiement autorisés (*)	Paiements effectués	%
		1	2	3 = 2 / 1
<b>Titre A-2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
A02000	Loyers	0,57	0,57	100,00
A02010	Assurances	0,01	0,01	100,00
A02020	Eau, gaz, électricité et chauffage	0,06	0,06	100,00
A02030	Nettoyage et entretien	0,34	0,33	97,23
A02040	Aménagement des locaux	0,05	0,05	100,00
A02050	Sécurité et surveillance des immeubles	0,13	0,12	93,42
A02100	Matériel et logiciel	0,69	0,47	68,09
A02101	Développement de logiciels	0,36	0,27	73,31
A02102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	0,03	0,01	32,89
A02200	Premier équipement en matériel et installations	0,03	0,02	49,30
A02203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	0,00	0,00	0,00
A02210	Mobilier	0,00	0,00	0,00
A02230	Location de matériel de transport	0,00	0,00	100,00
A02250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	0,00	0,00	0,00
A02300	Papeterie et fournitures de bureau	0,02	0,02	93,64
A02320	Frais bancaires	0,00	0,00	55,33
A02353	Travaux de manutention et déménagement de services	0,03	0,03	92,97
A02355	Publications et reproduction de documents	0,00	0,00	86,80
A02400	Affranchissement de correspondance et frais de port	0,01	0,01	87,86
A02410	Redevances de télécommunications	0,10	0,09	88,79
A02411	Équipements de télécommunications	0,01	0,01	100,00
A02550	Frais divers pour les réunions	0,01	0,01	100,00
A02601	Études, enquêtes et consultations	0,05	0,04	70,57
<b>Total A-2</b>		<b>2,51</b>	<b>2,11</b>	<b>83,86</b>
<b>Titre Bo-3 – DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
B03211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	0,60	0,20	33,57
B03230	Asile, immigration et intégration des migrants	2,91	1,68	57,70
B03311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	0,84	0,41	48,58
B03321	Discrimination	1,26	0,84	67,11
B03340	Intégration des Roms	1,66	0,25	14,85
B03350	Droits de l'enfant	0,22	0,20	92,61
B03620	Accès à la justice	1,96	1,35	68,47
B03630	Victimes de crime et indemnisation	0,37	0,36	96,26
B03700	Rapport annuel	0,87	0,56	63,98
B03701	Recherche et collecte des données	0,11	0,01	5,95
B03711	Communication et sensibilisation	2,02	1,27	63,01
B03801	Organes de l'Agence	0,40	0,31	76,43
B03802	Mécanismes de consultation	0,20	0,19	97,08
B03900	Réserve pour le titre III	0,00	0,00	0,00
<b>Total Bo-3</b>		<b>13,42</b>	<b>7,62</b>	<b>56,78</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>28,33</b>	<b>21,91</b>	<b>77,33</b>

(\*) Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits de paiement pour la même période (par exemple, les recettes internes et externes affectées).

Source: FRA, 2017

Graphique A8.2 – Exécution des crédits de paiement en 2017 (% par chapitre)

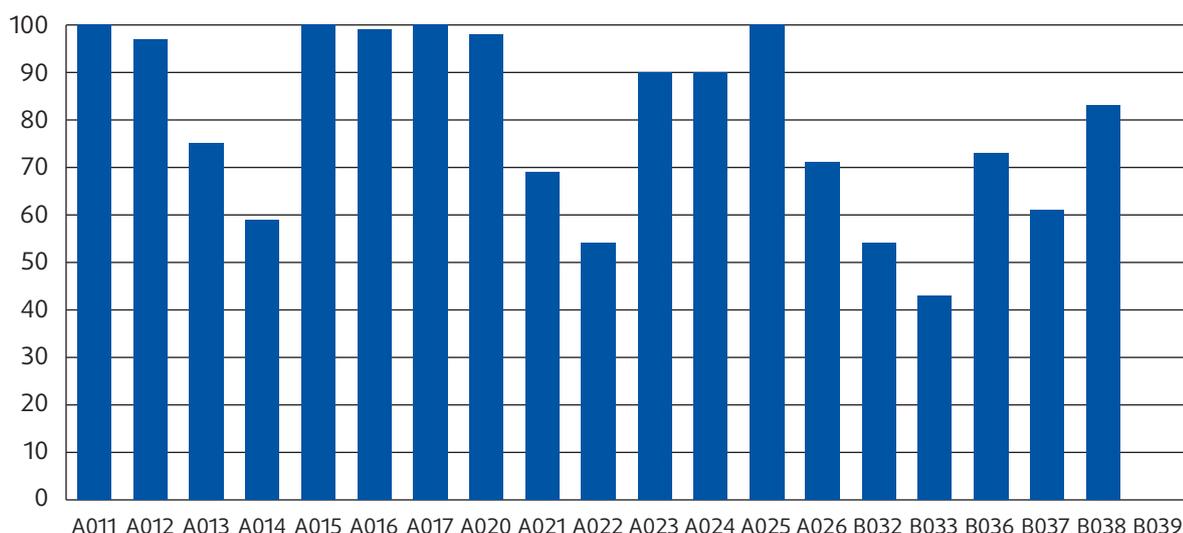


Tableau A8.3 – Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2017

Chapitre	Engagements de 2017 restant à liquider (RAL)				
	Engagements 2017	Paiements 2017	RAL 2017	% restant à liquider	
	1	2	3 = 1 - 2	4 = (3 / 1) * 100	
<b>Titre A-1 – DÉPENSES DE PERSONNEL</b>					
A01100	Traitements de base	5,93	- 5,93	0,00	0,00
A01101	Allocations familiales	0,77	- 0,77	0,00	0,00
A01102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	0,89	- 0,89	0,00	0,00
A01103	Indemnités de secrétariat	0,01	- 0,01	0,00	0,00
A01113	Stagiaires	0,41	- 0,41	0,00	0,00
A01115	Agents contractuels	1,79	- 1,79	0,00	0,00
A01130	Couverture des risques de maladie	0,21	- 0,21	0,00	0,00
A01131	Assurances accidents et maladies professionnelles	0,02	- 0,02	0,00	0,00
A01132	Couverture du risque de chômage	0,08	- 0,08	0,00	0,00
A01140	Allocations à la naissance et en cas de décès	0,00	0,00	0,00	0,00
A01141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	0,10	- 0,10	0,00	0,00
A01178	Services extérieurs	0,10	- 0,10	0,00	2,27
A01190	Coefficients correcteurs des rémunérations	0,37	- 0,37	0,00	0,00
A01200	Frais de recrutement du personnel	0,05	- 0,05	0,00	3,06
A01300	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses	0,09	- 0,06	0,02	27,27
A01410	Service médical	0,05	- 0,04	0,01	18,98
A01420	Perfectionnement professionnel du personnel	0,24	- 0,12	0,12	49,44
A01430	Frais de contentieux	0,12	- 0,07	0,04	36,77
A01520	Échanges de personnel	0,25	- 0,25	0,00	0,00
A01610	Relations sociales entre les membres du personnel	0,01	0,00	0,01	64,47
A01620	Autres interventions sociales	0,70	- 0,70	0,00	0,00
A01630	Centres de la petite enfance et crèches	0,16	- 0,16	0,00	0,00
A01700	Frais de réception et de représentation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total A-1</b>		<b>12,35</b>	<b>- 12,14</b>	<b>0,20</b>	<b>1,66</b>

Chapitre	Engagements de 2017 restant à liquider (RAL)				
	Engagements 2017	Paiements 2017	RAL 2017	% restant à liquider	
	1	2	3 = 1 - 2	4 = (3 / 1) * 100	
<b>Titre A-2 — IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
A02000	Loyers	0,82	- 0,82	0,00	0,00
A02010	Assurances	0,01	- 0,01	0,00	0,00
A02020	Eau, gaz, électricité et chauffage	0,06	- 0,06	0,00	0,00
A02030	Nettoyage et entretien	0,33	- 0,32	0,01	2,77
A02040	Aménagement des locaux	0,01	- 0,01	0,00	0,00
A02050	Sécurité et surveillance des immeubles	0,11	- 0,10	0,01	6,99
A02100	Matériel et logiciel	0,44	- 0,22	0,21	48,92
A02101	Développement de logiciels	0,26	- 0,17	0,09	35,99
A02102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	0,03	- 0,01	0,02	67,11
A02200	Premier équipement en matériel et installations	0,02	- 0,01	0,02	62,35
A02230	Location de matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
A02300	Papeterie et fournitures de bureau	0,02	- 0,02	0,00	6,36
A02320	Frais bancaires	0,00	0,00	0,00	80,40
A02353	Travaux de manutention et déménagement de services	0,03	- 0,03	0,00	8,27
A02355	Publications et reproduction de documents	0,00	0,00	0,00	10,00
A02400	Affranchissement de correspondance et frais de port	0,01	- 0,01	0,00	12,00
A02410	Redevances de télécommunications	0,08	- 0,07	0,01	12,85
A02411	Équipements de télécommunications	0,01	- 0,01	0,00	0,00
A02550	Frais divers pour les réunions	0,03	- 0,01	0,02	52,69
A02601	Études, enquêtes et consultations	0,82	- 0,82	0,00	0,00
<b>Total A-2</b>		<b>2,26</b>	<b>- 1,87</b>	<b>0,39</b>	<b>17,34</b>
<b>Titre Bo-3 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
B03211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	0,42	- 0,03	0,39	92,75
B03230	Asile, immigration et intégration des migrants	1,71	- 0,52	1,18	69,29
B03311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	0,83	- 0,40	0,43	51,72
B03321	Discrimination	0,45	- 0,05	0,41	89,95
B03340	Intégration des Roms	1,61	- 0,20	1,41	87,46
B03350	Droits de l'enfant	0,08	- 0,07	0,01	17,73
B03620	Accès à la justice	0,66	- 0,04	0,62	93,40
B03630	Victimes de crime et indemnisation	0,00	0,00	0,00	54,74
B03700	Rapport annuel	0,57	- 0,26	0,31	54,82
B03701	Recherche et collecte des données	0,11	- 0,01	0,11	94,05
B03711	Communication et sensibilisation	1,33	- 0,59	0,74	55,37
B03801	Organes de l'Agence	0,33	- 0,24	0,09	28,75
B03802	Mécanismes de consultation	0,13	- 0,13	0,00	3,58
<b>Total Bo-3</b>		<b>8,25</b>	<b>- 2,54</b>	<b>5,71</b>	<b>69,24</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>22,85</b>	<b>- 16,55</b>	<b>6,31</b>	<b>27,59</b>

Source: FRA, 2017

Graphique A8.3 – Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2017 (en millions d’euros)

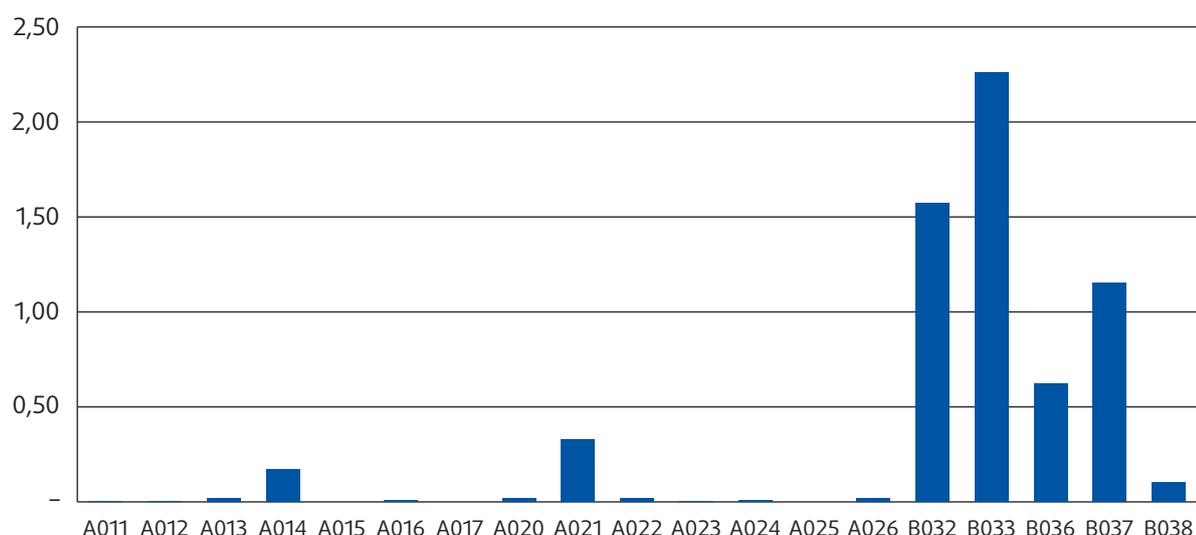


Tableau A8.4 – Projet de bilan au 31 décembre 2017

BILAN (*)			
	Note	31 décembre 2017 (euros)	31 décembre 2016 (euros)
<b>A. ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>827 846</b>	<b>1 061 129</b>
Immobilisations incorporelles		81 277	72 408
Propriétés, installations et équipements		746 569	988 721
Actifs financiers		–	–
Préfinancement à long terme		–	–
Créances à long terme		–	–
<b>B. ACTIFS COURANTS</b>		<b>7 043 401</b>	<b>6 495 122</b>
Stock		–	–
Préfinancement		98 827	–
Créances		137 037	242 623
Actifs financiers		–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 807 537	6 252 499
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 871 247</b>	<b>7 556 251</b>
<b>C. PASSIFS NON COURANTS</b>		–	–
Droits à pension et autres avantages du personnel		–	–
Provisions pour risques et charges		–	–
Passif financier		–	–
Dettes à long terme envers les entités consolidées		–	–
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		–	–
<b>D. PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 767 455</b>	<b>1 633 423</b>
Avantages du personnel		–	–
Provisions pour risques et charges		–	–
Passif financier		–	–
Dettes		1 767 455	1 633 423
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 767 455</b>	<b>1 633 423</b>
<b>E. ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>6 103 792</b>	<b>5 922 828</b>
<b>Réserves</b>		–	–
Résultats accumulés		6 103 792	5 922 828
<b>B. Intérêts minoritaires</b>		–	–
<b>TOTAL DE L'ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>6 103 792</b>	<b>5 922 828</b>

(\*) Les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est, par conséquent, possible que les montants indiqués dans ce tableau doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source: FRA, 2017

Tableau A8.5 – Projet de compte de résultat économique 2017

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE (*)		
	2017 (euros)	2016 (euros)
Ressources basées sur le RNB	—	—
Ressources TVA	—	—
Ressources propres traditionnelles	—	—
Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions	—	—
Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE	—	—
Amendes	—	—
Recouvrement de dépenses	—	—
Contribution de l'Union européenne	22 490 934	21 156 262
Autres recettes de fonctionnement	244 000	245 621
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 734 934</b>	<b>21 401 883</b>
Dépenses administratives	- 14 970 908	- 13 857 794
Dépenses de personnel	- 11 741 824	- 11 089 686
Dépenses liées aux immobilisations	- 479 440	- 485 251
Pensions	—	—
Autres dépenses administratives	- 2 749 644	- 2 282 857
Dépenses de fonctionnement	- 7 583 062	- 8 425 947
Gestion directe centralisée	—	—
Gestion indirecte centralisée	—	—
Gestion décentralisée	—	—
Gestion partagée	—	—
Gestion conjointe	—	—
Autres dépenses de fonctionnement	- 7 583 062	- 8 425 947
<b>TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 22 553 970</b>	<b>- 22 283 741</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>180 964</b>	<b>- 881 858</b>
Recettes financières	—	—
Dépenses financières	—	—
Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence	—	—
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>180 964</b>	<b>- 881 858</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		
Intérêts minoritaires	—	—
Gains extraordinaires (+)	—	—
Pertes extraordinaires (-)	—	—
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>180 964</b>	<b>- 881 858</b>

(\*) Les chiffres du tableau A8.5 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est, par conséquent, possible que les montants indiqués dans ce tableau doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source: FRA, 2017

Tableau A8.6 – Délais de paiement moyens pour 2017

Délais légaux							
Délai de paiement maximal (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage de paiements tardifs	Délai moyen de paiement (jours)
30	2 275	2 076	91,25 %	8	199	8,75 %	52
45	8	7	87,50 %	20	1	12,50 %	46
60	258	254	98,45 %	25	4	1,55 %	65
<b>Nombre total de paiements</b>	<b>2 541</b>	<b>2 337</b>	<b>91,97 %</b>	–	<b>204</b>	<b>8,03 %</b>	–
<b>Délai moyen de paiement net</b>	<b>13</b>	–	–	<b>10</b>	–	–	<b>53</b>
<b>Délai moyen de paiement brut</b>	<b>13</b>	–	–	<b>10</b>	–	–	<b>53</b>

Suspensions							
Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport	Moyenne des jours de suspension de paiement	Nombre de paiements suspendus	% du nombre total	Nombre total de paiements	Montant des paiements suspendus (euros)	% du montant total	Montant payé total
0	49	14	0,55	2 541	268 739,04	1,87 %	14 399 485,05

Intérêts moratoires payés en 2017			
Agence	Grand livre	Description	Montant (euros)
			0

Remarque: GL: grand livre des comptes.

Sources: FRA, 2017

Tableau A8.7 – Situation des revenus et recettes en 2017

Intitulé	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
2000	Subvention de l'Union européenne	2017	22 608 250,00	22 608 250,00	0,00
9000	Revenus divers	2017	244 000,00	244 000,00	0,00
<b>TOTAL FRA</b>			<b>22 852 250,00</b>	<b>22 852 250,00</b>	<b>0,00</b>

Source: FRA, 2017

Tableau A8.8 – Recouvrement des paiements indus

Budget des recettes issues des ordres de recouvrement émis en 2017	Total des paiements indus recouverts		Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/ total RC		
	Année d'origine (engagement)	N°	Montant OR	N°	Montant OR	N°	Montant OR
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

Budget des dépenses	Erreur		Irrégularité		Notification à l'OLAF		Total des paiements indus recouvrés		Total des opérations dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/ total RC	
	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant
Seuils de revenus dans les factures												
Non éligibles dans les déclarations de dépenses												
Notes de crédit												
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

Remarque: RC: contexte de recouvrement; OR: ordre de recouvrement.

Source: FRA, 2017

**Tableau A8.9 – Classement chronologique des ordres de recouvrement au 31 décembre 2017**

Année d'origine	Nombre au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Nombre au 31 décembre 2017	Évolution	Montant en suspens (euros) au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Montant en suspens (euros) au 31 décembre 2017	Évolution
<b>2017</b>	0	0	0,00 %	0,00	0,00	0,00 %
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>

Source: FRA, 2017

**Tableau A8.10 – Dérogations aux ordres de recouvrement en 2017 > 100 000 euros**

Clé centrale exemptions	Clé centrale liée à l'OR	Montant d'OR accepté (euros)	Groupe compte entité légale	Décision de la Commission	Commentaires
		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL FRA</b>		<b>0,00</b>			
<b>Nombre de dérogations aux OR</b>		<b>0</b>			

Justifications: s.o.

Remarque: OR: ordre de recouvrement; LE: entité légale.

Source: FRA, 2017

**Tableau A8.11 – Recensement des procédures négociées**

PROCÉDURES NÉGOCIÉES – CONTRATS > 60 000 EUROS						
		<b>Compte:</b>	<b>0</b>			
		<b>Montant total:</b>	<b>0</b>			
Nombre	Contractant(s)		Type de contrat	Description	Montant (euros)	Base juridique
	Nom	Adresse				
Aucun						

Source: FRA, 2017

Tableau A8.12 – Contrats de construction

CONTRATS DE CONSTRUCTION						
		<b>Compte:</b>	<b>o</b>			
		<b>Montant total:</b>	<b>o</b>			
	<b>Contractant(s)</b>					
<b>Nombre</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Description</b>	<b>Montant (euros)</b>	<b>Base juridique</b>
S.O.						

Source: FRA, 2017

Tableau A8.13 – Contrats déclarés secrets

L'Agence n'a pas déclaré de contrat secret.

Source: FRA, 2017



# Annexe IX – Informations sur les performances incluses dans les évaluations

Les **activités d'évaluation** à la FRA visent à mesurer les performances des projets sur la base de critères et d'indicateurs fixés, dans le but d'établir des résultats et des conclusions ainsi que des recommandations pour une future programmation ou pour apporter des améliorations aux projets actuels. Une évaluation peut être menée à différents stades du cycle de vie de chaque projet, dans ou hors de l'organisation.

## ÉVALUATIONS INTERNES DE LA FRA

En 2017, dans le cadre d'un effort général destiné à assurer un impact maximal à ses activités, la FRA a soumis ses projets à plusieurs exercices d'évaluation.

### Évaluations *ex post*

Panoramas mensuels de la migration	
<b>Domaine thématique</b>	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile
<b>Résumé des conclusions et des recommandations liées aux performances</b>	<p><b>Résumé</b>            Au vu du nombre grandissant de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants qui entrent dans l'UE, la Commission européenne a demandé à la FRA de collecter des données sur la situation des droits fondamentaux des personnes qui arrivent dans les États membres particulièrement touchés par les vastes mouvements migratoires. Ainsi, la FRA publie des mises à jour mensuelles couvrant des questions variées: l'enregistrement initial et les demandes d'asile (en plaçant l'accent sur la situation des personnes vulnérables); les poursuites pénales engagées pour des infractions liées au franchissement irrégulier de frontières; la protection des enfants; les conditions d'accueil des nouveaux arrivants (en plaçant l'accent sur la situation des enfants et des autres personnes vulnérables); l'accès aux soins de santé; la réaction de la société civile (rassemblements de soutien, aide humanitaire ou travail bénévole, par exemple); les incidents racistes, tels que les manifestations, les discours haineux en ligne ou les crimes de haine.</p> <p><b>Principales conclusions de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des entretiens avec les autorités nationales, les ONG et les acteurs de l'UE et des Nations unies ont démontré que les rapports mensuels de la FRA étaient de plus en plus connus et utilisés par différentes parties prenantes.</li> <li>• 65 % des répondants ont affirmé se servir des panoramas mensuels dans leur travail.</li> <li>• La plupart des répondants ont expliqué qu'ils utilisaient essentiellement ces rapports de manière générale, pour s'informer et disposer d'un panorama actualisé de la situation migratoire.</li> <li>• Une grande majorité des répondants ont estimé que la structure actuelle des panoramas mensuels (faits marquants, rapport détaillé sur un État et rapports thématiques) était généralement utile, et certains d'entre eux se sont montrés particulièrement intéressés par la situation des minorités, telles que les enfants, les migrants handicapés et les demandeurs d'asile LGBTI.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b>            Les résultats de l'enquête en ligne suggèrent de conserver une approche similaire en ce qui concerne la structure, la couverture géographique, les thèmes et la périodicité. La présentation pourrait être plus conviviale en incluant des graphiques sur les données quantitatives et en affichant plus clairement les questions récurrentes.</p>

Surveillance par les services de renseignement	
<b>Domaine thématique</b>	Société de l'information, vie privée et protection des données à caractère personnel
<b>Résumé des résultats et recommandations liés aux performances</b>	<p><b>Résumé</b> La FRA publie ce deuxième rapport en réponse à la demande qui lui a été faite par le Parlement européen d'effectuer des recherches approfondies au sujet de l'impact de la surveillance sur les droits fondamentaux. Le rapport actualise l'analyse juridique publiée par la FRA sur ce thème en 2015 et complète cette analyse par des informations concrètes obtenues dans le cadre d'entretiens approfondis avec des experts du renseignement et de domaines connexes, y compris des experts du contrôle des activités de renseignement. Le terrorisme, les cyberattaques et la complexification des réseaux criminels transfrontaliers représentent une menace croissante; en conséquence, le travail des services de renseignement a pris une dimension plus urgente, plus complexe et plus internationale. Le renseignement peut dès lors interférer avec certains droits fondamentaux, notamment en matière de protection de la vie privée et de protection des données. Si les progrès techniques continus peuvent potentiellement exacerber le risque d'ingérence, des mesures de contrôle et des mesures correctives efficaces peuvent réduire le risque d'abus.</p> <p><b>Principales conclusions de l'évaluation</b> La FRA a contacté plus de 50 experts dans ce domaine, issus de différents États membres de l'UE et de différentes institutions (organismes de contrôle des activités de renseignement, société civile et universités). Selon les résultats de l'enquête, une vaste majorité d'experts ont jugé les résultats et les recommandations de la FRA pertinents ou très pertinents, et ont apprécié le fait que les différentes sections du rapport (notamment celles relatives aux lois sur le renseignement, au contrôle et aux recours) sont très utiles et peuvent s'appliquer à leur domaine d'activité. Certains ont suggéré d'inclure une analyse juridique et une jurisprudence plus précises, et d'étudier les relations entre l'application de la loi et la sécurité nationale.</p>

De plus, en août 2017, la FRA a signé un accord-cadre interagences relatif à des services d'évaluation. Dans ce contexte, la FRA a déjà commandé cinq évaluations de projets. Les deux contractants externes ont débuté les évaluations des projets sélectionnés.

Ces évaluations s'achèveront en 2018.



Évaluations *ex ante*

Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives	
<b>Domaine thématique</b>	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée
<b>Résumé du projet</b>	<p>Les données collectées par la FRA et l'OSCE au sujet des tendances en matière d'incidents antisémites enregistrés suggèrent que, dans de nombreux États membres, les personnes juives continuent de faire face à des incidents répétés (violences et discours de haine) motivés par les préjugés contre les Juifs. Dans le même temps, des recherches montrent que la plupart des incidents ne sont jamais signalés aux autorités et ne sont pas pris en compte dans les statistiques. En 2012, la FRA a réalisé une enquête dans une sélection d'États membres afin de collecter, pour la première fois, des données comparables concernant les expériences des personnes juives. Cette enquête incluait des questions sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives, mais aussi les préjugés contre les Juifs, la sécurité et la capacité à vivre ouvertement en tant que Juifs. Les données contribuent à l'évaluation des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la décision-cadre sur le racisme (2008/913/JAI), de la directive sur les victimes de la criminalité (2012/29/UE) ainsi que de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE).</p> <p>La deuxième phase de cette enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives permettra à l'Agence et à ses parties prenantes d'examiner les progrès réalisés dans la protection des droits fondamentaux des personnes juives, conformément aux lois et politiques de l'UE existantes. S'appuyant sur les outils et méthodes de collecte de données développés pour l'enquête de 2012, la deuxième phase de cette étude collectera des données sur les expériences et points de vue des personnes juives – en accordant une attention particulière aux manifestations d'antisémitisme dans l'environnement en ligne et à l'impact des attaques violentes et des préjugés contre les Juifs sur la vie des personnes juives vivant dans les États membres de l'UE. Les résultats viendront compléter les statistiques officielles et officieuses sur les incidents antisémites. L'enquête devrait contribuer à une compréhension plus complète et nuancée des défis en termes de droits fondamentaux auxquels sont confrontées les personnes juives dans l'UE.</p> <p>La valeur ajoutée de l'enquête est qu'elle fournit des données comparables actuellement non disponibles à partir d'autres sources, comme en témoigne l'utilisation continue de l'analyse et des résultats de l'enquête de 2012 de la FRA par les parties prenantes de la FRA et les médias.</p>

Évaluations *ex post*

Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant	
<b>Domaine thématique</b>	Droits de l'enfant
<b>Résumé du projet</b>	<p>Le plan sur quatre ans du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'enfant, intitulé «Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant», s'achève en 2016. Afin de contribuer à la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2012-2016) et aux objectifs du programme de l'UE en matière de droits de l'enfant, la FRA, en coopération avec le Conseil de l'Europe, et en particulier le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, a élaboré un manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant, publié en 2015. Ce manuel vise à résumer la «norme internationale» relative à la protection des enfants, y compris la norme dérivée de la jurisprudence européenne: la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et de la Cour de justice de l'Union européenne. À la suite des travaux de planification, de préparation et de recherche menés en 2013 et en 2014, le manuel a été traduit dans d'autres langues sélectionnées de l'UE en 2016. Il sera publié et diffusé dans les forums pertinents et par l'intermédiaire de réseaux de professionnels travaillant avec les enfants, en parallèle à des activités d'inventaire relatives à la stratégie du Conseil de l'Europe et aux événements de l'UE.</p>

### Répondre à la crise de l'asile de 2015: évaluer les incidences à long terme sur les droits fondamentaux

<b>Domaine thématique</b>	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile
<b>Résumé du projet</b>	<p>La migration – et, plus spécifiquement, l'agenda européen en matière de migration – est l'un des dix domaines prioritaires de la Commission européenne. À la suite de la crise de l'asile/la migration, qui a culminé en 2015, les implications en matière de droits fondamentaux des réponses politiques et pratiques à l'important afflux de personnes dans l'UE – au niveau des États membres individuels et de l'UE dans son ensemble – auront des répercussions importantes pour ceux qui sont entrés dans l'UE et y sont demeurés, ainsi que pour les pays «hôtes» de l'UE. Dans cette optique, l'Agence a l'intention d'entreprendre une recherche impliquant des entretiens avec les personnes qui sont entrées dans l'UE, se concentrant sur les familles et les enfants (dont des adolescents), parallèlement à des entretiens avec les fonctionnaires qui étaient chargés de répondre à la crise. Les entretiens se concentreront sur l'équité et l'efficacité des procédures auxquelles les répondants ont été soumis au point d'entrée, pendant le transit et dans leur pays d'accueil actuel, ainsi que sur les aspects pratiques et les problèmes d'accès aux services de base, du point de vue tant des demandeurs d'asile que des prestataires de services locaux, pouvant être perçus dans un cadre de droits. La recherche se concentrera sur une sélection de villes ou régions d'États membres ayant accepté un nombre significatif de demandeurs d'asile. Les conclusions de la recherche seront cartographiées à l'aide d'un cadre d'indicateurs des droits fondamentaux, qui examinera la loi, les politiques et leur application, ainsi que la situation pratique des demandeurs d'asile par rapport à certains droits, en insistant sur le traitement des enfants durant l'examen de leur demande d'asile et les procédures administratives associées. Les résultats devraient fournir un aperçu des «enseignements tirés» dans le cadre des réponses apportées par différents États membres à la crise, ce qui pourra alimenter les réponses actuelles et futures à des mouvements de grande ampleur en matière d'asile. La valeur ajoutée du projet se traduira par la production d'indicateurs concernant les réponses de différentes localités à la crise de l'asile/la migration, qui pourront être extrêmement utiles aux détenteurs d'obligations cherchant à améliorer leurs réponses aux mouvements actuels et futurs de migrants/demandeurs d'asile vers et dans l'UE. La recherche prendra en compte des travaux pertinents de l'EASO et du Réseau européen des migrations.</p>

### Programme pluriannuel sur les Roms

<b>Domaine thématique</b>	Intégration des Roms
<b>Résumé du projet</b>	<p>En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne intitulée «Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020», la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel, composé de plusieurs activités. Ces activités ont pour objectif, d'une part, de soutenir la Commission dans son rapport d'avancement annuel pertinent au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'assister les États membres dans l'élaboration de mécanismes de suivi efficaces afin de collecter des données solides et comparables. Le premier élément essentiel du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague qui couvrait 11 États membres de l'UE a été menée en 2011, en coopération étroite avec la Commission, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012-2013 en guise de points de référence pour mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms et par rapport aux indicateurs clés d'Europe 2020. La deuxième vague sera mise en œuvre dans le cadre d'EU-MIDIS II, en mesurant les progrès atteints en ce qui concerne les stratégies nationales d'intégration des Roms. Le deuxième élément clé du programme pluriannuel, lancé en 2013, concerne les recherches en matière d'action participative et l'engagement en faveur des actions locales d'intégration des Roms. Le projet de la FRA pour l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms (LERI) est réalisé en coopération avec le Conseil de l'Europe (projets ROMED II et ROMACT), afin d'assurer complémentarité et synergie. Le troisième élément clé concerne le travail du groupe de travail ad hoc sur les indicateurs d'intégration des Roms élaborés par la FRA; en 2014, quatorze points de contact nationaux pour les Roms ont participé et deux autres devraient venir s'y ajouter en 2015. Les participants du groupe de travail mettront à l'essai les indicateurs élaborés en 2014, en les documentant avec des informations et des données en 2015, avec le soutien de la FRA et de la Commission.</p>



<b>Rapport sur les droits fondamentaux</b>	
<b>Domaine thématique</b>	Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel
<b>Résumé du projet</b>	Les conclusions du rapport sur les droits fondamentaux sont utilisées comme éléments probants par la Commission européenne lorsqu'elle rédige son rapport annuel sur l'application de la charte des droits fondamentaux, ainsi que par le Parlement européen lorsqu'il rédige son rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. En outre, le Conseil de l'Union fait référence au rapport de l'Agence dans ses conclusions à cet égard. Le rapport sur les droits fondamentaux a pour but d'identifier des tendances en recourant à des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux qui utilisent, le cas échéant, une matrice «structure-processus-résultat». Il propose également un ensemble de pratiques encourageantes dans le domaine des droits fondamentaux pouvant être appliquées dans toute l'UE. Enfin, le rapport vise à accroître la sensibilisation à l'utilisation de la charte, au niveau national, par les administrations, par les parlements, et en particulier par les systèmes judiciaires nationaux.



De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA ([fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)).

## Comment prendre contact avec l'Union européenne?

### En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

[https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

### Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

– par téléphone:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;

– par courrier électronique via la page [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

### En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

### Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local ([https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

### Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu>

### Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

---

**FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
fra.europa.eu – info@fra.europa.eu  
facebook.com/fundamentalrights  
linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency  
twitter.com/EURightsAgency



Office des publications

doi:10.2811/131549  
ISBN 978-92-9491-936-6